

2024



RAPPORT D'ACTIVITÉS





Rue Coenraets, 68 - 1060 Bruxelles

Tel : +32 (0)2 505 40 70

Email : info@solsoc.be

CCP : BE07 8777 9913 0166

 facebook.com/SolsocASBL

www.solsoc.be

RPM Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

Directrice : Veronique WEMAERE – **Présidente** : Estelle CEULEMANS

Vice-présidentes : Martini HAGIEFSTRATIOU,

Secrétaire/trésorière : Gabrielle JOTTRAND

Administrateur-riche-s : ARNOLDY Alex, BEN ACHOUR Malik, CEULEMANS Estelle, HAGIEFSTRATIOU Martini, HUT Caroline, JAMMAR Paul, JOTTRAND Gabrielle, KABASELE Grégoire, LAMAS Rafael, LEPOIVRE Florence, LEVÊQUE Arnaud, MANFREDI Lara, MARLIER Francis, POT Julien, REHAN Patrick, RYADI Ahmed, THOMAS Frédéric, VIERENDEEL Florence, VIELLE Pascale.

Table des matières

PARTIE 1 : RAPPORT D'ACTIVITÉS	5
1. ÉDITO : UN MONDE EN BASCULE	6
2. RAPPEL DE LA MISSION DE SOLSOC	7
3. LIGNES DE FORCE EN 2024.....	8
3.1. Troisième année du programme commun 2022-2026 en faveur de l'agenda du Travail décent	8
3.2. Suivi du programme.....	10
3.3. Scores de performance et taux d'exécution du programme en 2024.....	13
4. LES ACTIONS DE SOLSOC ET DE SES PARTENAIRES	15
4.1. Favoriser la création d'emplois décents à travers l'économie sociale et solidaire.....	15
4.2. Défendre les travailleur·euse·s via l'action syndicale.....	21
4.3. Étendre l'accès à la protection sociale grâce aux mutuelles de santé.....	26
4.4. Faire progresser la démocratie et les droits humains par la participation citoyenne	31
4.5. Promouvoir l'émancipation des femmes et des jeunes.....	40
4.6. Mobiliser les citoyen·ne·s et les politicien·ne·s belges	47
5. ORGANISATION INTERNE	53
5.1. Une organisation adaptée à la mise en œuvre de sa mission notamment du programme 2022-2026.....	53
5.2. Le personnel.....	62
5.3. Le fonctionnement des instances	67
5.4. Le personnel au 31 décembre 2024	69
PARTIE 2 : RAPPORT FINANCIER	70
1. INTRODUCTION.....	71
2. COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2024.....	71
2.1. État des comptes 2024 – synthèse.....	71
2.2. Résultat positif	73
2.3. Affectation du résultat structure excédentaire.....	74
2.4. Montants engagés en 2024	74
2.5. Frais de structure	75
3. SOURCES DE FINANCEMENT	77
3.1. Donateur·trice·s du mouvement socialiste	78

3.2. La récolte de fonds	79
4. RELATION AVEC LES BAILLEURS PUBLICS	81
4.1. Introduction	81
4.2. La DGD	82
4.3. Autres bailleurs publics et privés.....	85
PARTIE 3 : ANNEXES	89
Annexe 1 : les mandats Solsoc 2024 dans les 27 réseaux ou plateformes et leurs 60 espaces de travail.....	90
Annexe 2 : PGM 2022-2026 Exécution budgétaire	92
Annexe 3 : Scores de performance par partenaires limitrophes par OS et par pays en 2024.....	93
Annexe 4 : Pays et partenaires de Solsoc.....	94
Annexe 5 : Politique d'intégrité	99
Annexe 6 : Relevé du personnel au 31/12/2024.....	104
Annexe 7 : Politique concertée de formation (PCF) - Charte	105
Annexe 8 : Rapport financier	109
Annexe 9 : Liste des acronymes.....	129



PARTIE 1 : RAPPORT D'ACTIVITÉS

1. ÉDITO : UN MONDE EN BASCULE

Depuis quelque temps, on sent le monde vaciller, la planète grogner. En 2024, s'est amplifié sous nos yeux sidérés, un tourbillon de conflits meurtriers, d'injustices sociales, de dérèglement climatique, et de reculs démocratiques. Pouvoir le dire, c'est déjà mesurer le privilège ne pas être en première ligne.

Dans certaines régions du monde, l'horreur a atteint un point culminant et le vocabulaire une tournure dramatique. Génocide à Gaza, viols et meurtres de masse au Kivu, massacres ethniques au Soudan, en Éthiopie, en Birmanie, camps de détention et torture des Ouïgours en Chine ...

Partout, les droits fondamentaux sont bafoués : ceux des travailleuses et travailleurs, des femmes, des peuples autochtones, des personnes migrantes, racisées, des minorités LGBT+. L'espace d'expression de la société civile se rétrécit d'année en année, limitant les possibilités de faire valoir ces mêmes droits. Et l'espoir qui subsistait de défendre un monde plus juste et solidaire par les urnes a été globalement balayé.

Malgré les victoires électorales de la gauche au Mexique, au Royaume-Uni et en Moldavie, les résultats des urnes en 2024 ont confirmé une montée des droites et extrêmes droites, des discours autoritaires et individualistes. Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche en est l'illustration parfaitement inquiétante, mais l'Europe a ses figures non moins menaçantes. Et le virage de la droite traditionnelle, auréolé de succès jusqu'en Wallonie, fait craindre une dynamique postfasciste qui légitime la haine et les logiques d'exclusion, tout en prétendant défendre les libertés individuelles.

Avec ces dirigeant-e-s, c'est non seulement la paix, mais aussi tout le tissu social, la santé, la lutte contre la faim, la protection de l'environnement qui sont en danger. Pour pouvoir augmenter les budgets militaires, ils ont annoncé des coupes dans les services publics, les secteurs non marchands et la solidarité internationale. Les moyens risquent de se tarir pour celles et ceux qui promeuvent la dignité humaine et la justice sociale dans le monde.

La Belgique ne fait pas exception. Le secteur de la coopération au développement, déjà fragilisé par des années de sous-financement, est menacé. Pourtant, il est plus que jamais essentiel. Car les inégalités mondiales se creusent et les pays du Sud global paient un prix exorbitant pour une crise climatique qu'ils n'ont pas provoquée.

Face à ce contexte inquiétant, il serait tentant de céder à la lassitude, au découragement. Mais ce n'est pas une option. Car partout, des voix se lèvent. Des luttes s'organisent. En Amérique latine, en Afrique, en Palestine, les mouvements sociaux partenaires de Solsoc revendiquent une autre société et proposent des solutions. Ces luttes sont les nôtres.

Notre force, c'est une solidarité active, ancrée dans les luttes concrètes, dans les territoires, dans les alliances. Une solidarité internationaliste qui refuse le repli, le racisme, la résignation. Une solidarité politique, qui questionne les causes structurelles des inégalités et qui appelle à un changement de système et à une transition juste.

2. RAPPEL DE LA MISSION DE SOLSOC

La mission de Solsoc est de renforcer des mouvements sociaux et des organisations de la société civile en Afrique, au Proche-Orient et en Amérique latine dans leur capacité à contribuer à un changement social progressiste, laïque et démocratique, à assumer leur rôle de contrepouvoir, à participer à l'élaboration de politiques publiques plus justes socialement, à mobiliser des organisations de base dans la défense des droits humains et en faveur d'un accès universel à leur réalisation. Sa position privilégiée d'ONG du mouvement socialiste et ses collaborations avec des partenaires internationaux sont un atout majeur dans la manière dont elle conçoit son travail d'interface. Celui-ci est mis au profit d'une action politique et d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire en Belgique, en particulier au sein de l'action commune socialiste : syndicats, mutualités, organisations socioculturelles, coopératives. Ce travail se traduit aussi, au sein de plateformes, coupoles et réseaux d'ACNG et/ou d'actions citoyennes aux niveaux national, européen et international.

En Belgique comme au niveau international, la mission de Solsoc participe à l'amplification ou la consolidation des actions de groupes sociaux discriminés qui agissent et luttent en faveur d'un monde plus juste et solidaire.

Face aux défis mondiaux du XXI^e siècle (voir édito), il est crucial de construire des alternatives politiques, sociales et économiques solidaires et durables. Ces alternatives doivent reposer sur le respect des droits universels et viser à créer une société plus durable et respectueuse de l'environnement. Pour y parvenir, Solsoc et ses partenaires ont choisi d'inscrire leurs actions dans l'agenda du Travail décent, tel que défini par l'Organisation internationale du travail (OIT). Ce concept promeut un processus de transition juste en renforçant les mouvements engagés dans la création d'emplois décents, la promotion des droits au travail, la mise en place de la protection sociale et le développement du dialogue social. En travaillant ensemble, ils aspirent à un avenir plus équitable et durable pour tous et toutes qui ne laissera personne sur le côté.

En 2024, Solsoc poursuit la mise en œuvre du programme commun quinquennal (2022-2026) Travail décent, co-financé par la DGD qui concentre l'essentiel de sa mission. Ce programme, élément clé de la mission de Solsoc, est coordonné par Solsoc, IFSI et FOS. Les liens institutionnels et les collaborations entre ces trois organisations et leurs partenaires se renforcent, avec un accent sur l'action politique, la sensibilisation, l'apprentissage collectif, les synergies et les complémentarités. La cohérence des objectifs, basée sur une vision commune, est un atout à optimiser. Soulignons également le rôle moteur des mutuelles (Solidaris) et du syndicat (FGTB/ABVV et ses centrales), tant au niveau international qu'en Belgique, dans la réalisation des objectifs du programme.

D'autres collaborations se renforcent avec des acteur-ric-e-s de la mouvance socialiste, tels que Soralia, PAC, Cepag et MJS, ainsi qu'au sein de réseaux comme les Acteurs Progressistes et Laïques (APL). Les APL rassemblent les organisations Solidaris, le CAL, la FGTB, le LHAC, Dynamo, Solsoc et IFSI qui collaborent au travers d'actions de solidarité internationale fondées sur les droits universels, notamment le soutien aux acteur-ric-e-s de la société civile congolaise qui défendent l'État de droit en RDC.

En outre, le programme commun Travail décent découle directement des cibles stratégiques du Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail décent 2022-2026. Ce cadre réunit neuf organisations de la société civile (ONG, syndicats et mutuelles) qui renforcent leur approche stratégique et thématique autour de l'agenda du Travail décent. Elles valorisent mutuellement leurs expériences et expertises complémentaires. Il est important de noter que, tout en garantissant la cohérence avec le CSC Travail décent, les stratégies de l'objectif "Palestine" de notre programme commun sont articulées au CSC Palestine, tandis que celles du volet "Belgique" sont entièrement liées aux cibles stratégiques du CSC "Belgique".

3. LIGNES DE FORCE EN 2024

3.1. Troisième année du programme commun 2022-2026 en faveur de l'agenda du Travail décent

En 2024, Solsoc a poursuivi la mise en œuvre de la troisième année du programme commun Travail décent 22-26. Ce programme (PGM) est coordonné par FOS, IFSI/ISVI, et Solsoc et vise à optimiser l'impact de leurs interventions de Solidarité internationale avec les organisations de la mouvance socialiste. Voici quelques éléments clés du programme commun :

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les mouvements sociaux engagés dans la promotion du Travail décent.
- Construire des alternatives solidaires, politiques, sociales et économiques.
- Assurer la viabilité et la durabilité de ces alternatives.

Niveaux d'intervention :

- National: actions au niveau du pays.
- Régional: actions à l'échelle régionale.
- Continental et international: actions à l'échelle continentale et mondiale.

Rapport de force favorable : l'objectif est d'établir un rapport de force favorable pour que ces alternatives en faveur du travail décent soient adoptées et mises en œuvre.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME COMMUN

Les synergies et l'articulation des stratégies au sein de l'action commune avec les Centrales FGTB (ACCG & HORVAL), Solidaris, avec FOS et IFSI sont renforcées et se matérialisent autour de **9 objectifs spécifiques, dont 4 communs sur les 5 dans lesquels Solsoc est impliqué.**

Le suivi de l'opérationnalisation se fait au travers de groupes de travaux conjoints (3 GT régionaux, 2 GT Belgique et le GT M&E - monitoring et évaluation), voir Partie 6 : organisation interne.

Les stratégies du programme liées à la synergie « **MASMUT**¹ » sont pilotées par Solidaris et Solsoc et leurs budgets font l'objet **d'un objectif commun avec le programme de WSM et de Louvain coopération**, décliné en résultats dans les interventions de Solsoc pour le Burundi et le Burkina Faso.

Les 2 programmes communs Travail décent (FOS-IFSI-Solsoc et WSM-BIS/MSI) sont de plus en plus articulés entre eux. Ces programmes s'inscrivent dans le **Cadre Stratégique Commun Travail décent** dont ils découlent à travers la poursuite d'un résultat commun entre les deux programmes et celui d'Oxfam Belgique autour du **plaidoyer** et de **l'apprentissage collectif**.

La thématique « genre » est renforcée pour favoriser les changements transformatifs à travers le suivi d'indicateurs spécifiques rattachés à cette thématique ou l'accompagnement des partenaires pour assurer un renforcement de leurs capacités. Un résultat et un budget spécifique y sont consacrés dans chaque pays et des espaces d'échange ad hoc sont également prévus, notamment au niveau du CSC.

La chaîne d'accompagnement « Solsoc - partenaire associé (PA) – partenaires limitrophes (PL) » est orientée davantage sur les capacités de mise en œuvre des stratégies de changement et les activités et moins exclusivement sur les besoins de suivi et de rapportage.

¹ MASMUT est la plateforme du Cadre Stratégique Commun sur le Travail décent (CSC TD) qui regroupe les Mutualités Libres, les Mutualités Chrétiennes, Solidaris, et les ONG WSM, Louvain Coopération et Solsoc autour des enjeux de la couverture maladie universelle et de l'extension des mutuelles de santé en Afrique.

Au niveau de l'Objectif spécifique Belgique, **la mobilisation et le plaidoyer se complètent** pour optimiser les changements attendus. La coordination entre FOS-IFSI et Solsoc se fait notamment au sein de deux Groupes de travail spécifiques au volet Belgique (un lié au M&E et un lié à l'opérationnel).

Les **stratégies de l'Objectif Belgique et celles des 8 objectifs internationaux sont de mieux en mieux articulées** comme l'illustre l'approche de la prochaine campagne « JUST » sur la **transition juste** qui impliquera tous les acteurs du PGM commun.

SYNTHÈSE DU PROGRAMME COMMUN 2022-2026 - TRAVAIL DÉCENT FOS-IFSI-SOLSOC

CSC	Zone géographique	9 OS	N°	FOS	IFSI	Solsoc	Partagé MASMUT	22 Pays ciblés
Travail décent	Afrique							
	Afrique centrale et Kenya	Régional	OS1					Burundi, Kenya, RDC, Rwanda
	Afrique de l'Ouest et du Nord	Régional	OS2					Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal et Maroc
	Afrique australe	Régional	OS3					Afrique du Sud, Mozambique, Zimbabwe
	Asie							
	Asie du Sud Est	Continental	OS4					Indonésie
	Amérique latine							
	Amérique latine	Continental	OS5					
	Amérique du Sud (Andes)	Régional	OS6					Bolivie, Colombie, Pérou
Amérique centrale et Cuba	Régional	OS7					Cuba, El Salvador, Honduras, Nicaragua	
CSC Palestine	Palestine	Pays	OS8					Palestine
CSC Belgique	Belgique	Pays	OS9					Belgique

PROGRAMME COMMUN 2022-2026 - TRAVAIL DÉCENT (PARTIE SOLSOC)

La partie du programme commun 22-26 mise en œuvre par **Solsoc** couvre **8 pays² en Afrique, au Proche-Orient et en Amérique latine et la Belgique**. Le volet international du programme est opérationnalisé au niveau national et régional par **28 partenaires associés**. Il influence chaque année plus de 500 **associations et réseaux d'associations** qui seront renforcés en tant que mouvements sociaux dans les thématiques du travail décent : la promotion de l'emploi décent à travers l'économie sociale et solidaire, la défense des droits des travailleur·euse·s, la protection sociale avec l'extension de la couverture maladie universelle au travers du développement des mutuelles de santé et la démocratie participative.

En utilisant le vocabulaire adopté par **Solsoc** et ses **partenaires**, le **Partenaire** (conformément à l'arrêté royal concernant la coopération non gouvernementale) est désigné sous le terme de « **Partenaire associé** », tandis que les **groupes cibles** ou **parties prenantes** sont appelés « **Partenaires limitrophes** ». Les modalités de collaboration entre **Solsoc** et les **Partenaires associés** sont définies, pour chacun des partenaires associés, dans une convention signée par les deux parties.

En 2024, on comptabilise **574 organisations de la société civile dont 76 réseaux** qui ont été accompagnés par le programme au travers des partenaires associés. Au total, 471.276 bénéficiaires dont 270.475 femmes et 199.742 hommes ont bénéficié directement³ du programme.

² Pays d'intervention de Solsoc : Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Colombie, Maroc, République Démocratique du Congo, Palestine et Sénégal.

³ La notion de bénéficiaires direct·e·s est variable en fonction des contextes d'intervention et de la nature des actions menées par les partenaires, certain·e·s personnes bénéficiant de renforcements de capacité, d'autres d'un seuil de protection plus élevé dans leurs droits au travail ou l'accès aux soins de santé, etc. Et il va de soi que les interventions des partenaires touchent un public plus large encore lorsqu'il s'agit par exemple de plaidoyer qui débouche sur des changements structurels qui améliorent l'accès aux droits et les conditions de vie.

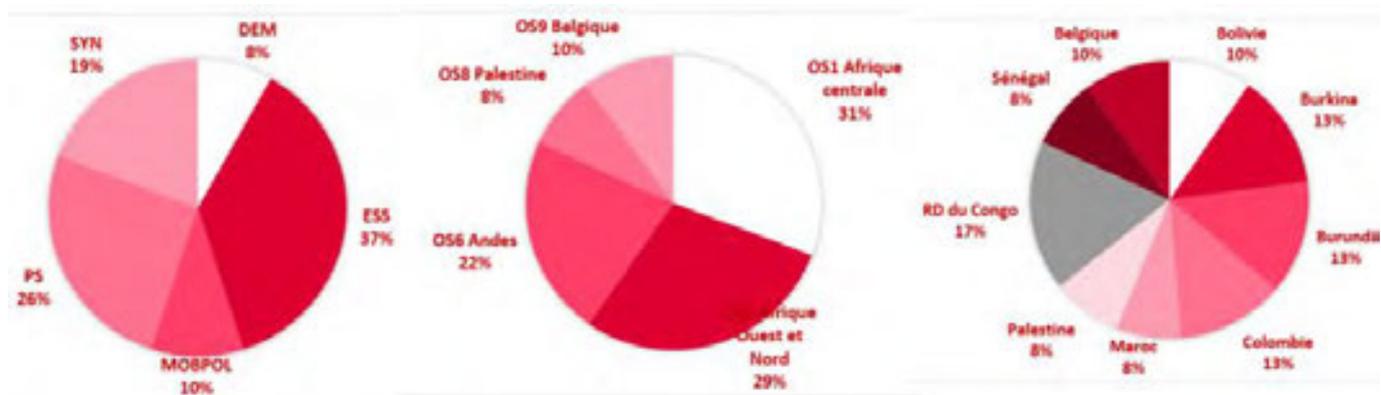
BUDGET DU PROGRAMME COMMUN 2022-2026 - TRAVAIL DÉCENT (PARTIE SOLSOC)

Le budget approuvé par la DGD en mars 2022 et réajusté en 2023 (cf. Rapport institutionnel 2023) s'élève pour les 5 ans, à 24.670.502 euros de coûts directs et à 1.722.403 euros de frais de structure. Le subside total de la DGD (80% des coûts directs) est de 19.736.401 euros. Il se présente comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	GRAND TOTAL
C.D. - TOTAL COÛTS DIRECTS	4.991.584,40	5.193.225,34	5.054.307,54	4.698.862,85	4.732.522,20	24.670.502,34
C.D. - CONTRIBUTION OSC / AI (20% - 0%)	20%	1.264.564,13	1.207.870,24	995.873,60	752.606,09	4.934.100,68
C.D. - CONTRIBUTION DGD (80% - 100%)	80%	3.727.020,27	3.985.355,10	4.058.433,94	3.946.256,76	19.736.401,67
F.S. - FRAIS DE STRUCTURE (7% des C.D.)	7%	326.114,27	346.452,67	352.847,07	345.297,47	1.722.403,34
C.A. - COÛTS D'ADMINISTRATION	-	-	-	-	-	-
SUBSIDE OCTROYÉ	4.053.134,55	4.331.807,78	4.411.281,01	4.291.554,23	4.371.027,46	21.458.805,01

C.O. - COÛTS OPÉRATIONNELS	TYPE	RUBRIQUE GÉNÉRALE	2022	2023	2024	2025	2026	GRAND TOTAL
	CSC	1.	Investissements	996.378,71	730.200,21	440.609,32	442.924,10	356.579,77
2.		Fonctionnement	1.853.018,76	2.189.286,29	2.179.764,88	2.022.276,37	1.949.017,12	10.193.363,42
3.		Personnel	1.574.763,35	1.668.128,37	1.728.867,39	1.640.054,33	1.648.868,99	8.260.682,44
		TOTAL VOILET CSC	4.424.160,83	4.587.614,87	4.349.241,60	4.105.254,81	3.954.465,88	21.420.737,98
HORS-CSC	1.	Investissements	-	-	-	-	-	-
	2.	Fonctionnement	-	-	-	-	-	-
	3.	Personnel	-	-	-	-	-	-
		TOTAL VOILET HORS-CSC	-	-	-	-	-	-
	C.O. - TOTAL COÛTS OPÉRATIONNELS	4.424.160,83	4.587.614,87	4.349.241,60	4.105.254,81	3.954.465,88	21.420.737,98	
C.G. - COÛTS DE GESTION GLOBALISÉS	1.	Personnel	435.794,96	473.981,86	482.708,87	461.979,43	471.059,02	2.325.524,13
	2.	Evaluation & Audit	7.823,57	7.823,57	95.618,18	7.823,57	183.192,26	302.281,15
	3.	Autres coûts	123.805,05	123.805,05	126.738,89	123.805,05	123.805,05	621.959,08
		TOTAL	567.423,57	605.610,47	705.065,94	593.608,05	778.056,33	3.249.764,36
	C.D. - TOTAL COÛTS DIRECTS (C.D. = C.O. + C.G.)	4.991.584,40	5.193.225,34	5.054.307,54	4.698.862,85	4.732.522,20	24.670.502,34	

Les coûts opérationnels de 21.420.737,98 euros se répartissent par thématique, par objectif spécifique et par pays de la manière suivante :



3.2. Suivi du programme

En termes d'opérationnalisation du programme au niveau international et de son suivi, les chargé-e-s de suivi des partenariats chez Solsoc ont principalement concentré leurs efforts sur l'accompagnement et le suivi des partenaires dans la mise en œuvre des stratégies de la troisième année du programme. Les outils de suivi pour le monitoring des stratégies et des changements, ainsi que ceux mis en place pour optimiser la gestion des budgets et le suivi des dépenses, sont désormais maîtrisés par tous les acteur-ric-e-s concerné-e-s. De plus, les recommandations et réponses managériales issues des évaluations et audits réalisés à la fin du programme 2017-2021 ont été prises en compte dans le suivi continu. En Belgique, l'équipe de Solsoc a aussi poursuivi ses stratégies de relais des positions des organisations partenaires internationales, d'une part, auprès des mandataires et décideur-euse-s socialistes et/ou des plateformes de plaidoyer - voir annexe 1 : les mandats Solsoc 2024 dans les 27 réseaux ou plateformes et leurs 60 espaces de travail, d'autre part, à travers des actions de sensibilisation ciblant les organisations francophones de l'action commune socialiste : FGTB, Solidaris,

Soralia, PAC, MJS, CEPAG. Le comité d'accompagnement du programme CODAC (voir ci-dessous) a poursuivi ses travaux et réalisé l'évaluation intermédiaire du programme.

VISITES DE TERRAIN ET ATELIERS D'ÉCHANGES ET DE FORMATION INTERNATIONAUX

Entre janvier et décembre 2024, hormis au Sénégal, 1 à 4 missions ont été réalisées dans chacun des pays d'intervention pour suivre l'état d'avancement des activités prévues durant cette troisième année de programme ou participer et/ou organiser des rencontres internationales et régionales en lien avec les stratégies du programme.

Au total, **14 missions** ont été réalisées en 2024, capitalisant **167 jours de présence sur le terrain auprès de nos partenaires**.

En dehors de ces moments privilégiés, les réunions en visioconférence avec les partenaires et les divers échanges ont complété les séances de travail en présentiel sur le terrain. On relèvera ci-dessous les missions réalisées dans le cadre de rencontres internationales ou régionales. Celles-ci sont organisées dans le cadre des stratégies de synergies internationales et font l'objet d'un résultat de **synergie internationale (RSI)**. Ce résultat **transversal** dans le programme est consacré aux activités liées à la gouvernance collective du programme, la participation à des réseaux internationaux, aux échanges d'expériences et au renforcement des capacités et apprentissages entre partenaires du programme commun. En 2024, **7 rencontres internationales ou régionales** entre acteur-ric-e-s et partenaires du programme ont été organisées. :

- Solsoc et des représentants des organisations partenaires du Sénégal, du Burkina, du Maroc, de la RDC et du Burundi, ont participé du 29 mai au 1^{er} juin 2024 au tout premier **Forum africain de l'économie sociale et solidaire (FORA'ESS) à Yaoundé (Cameroun)**. Il s'agissait d'un événement panafricain lancé dans la continuité du GSEF Dakar 2023 pour rassembler, tous les deux ans, des organisations de l'ESS, des gouvernements locaux et nationaux, des organisations internationales, des acteur-trice-s du secteur privé, et des universités et centres de recherche. Le FORA'ESS portait sur le thème suivant : « les modèles africains d'économie sociale et solidaire : vers la co-construction d'une économie humaine ancrée dans les territoires ». Ce forum fut une plateforme interafricaine pour la promotion de l'ESS à travers des actions concrètes et a permis de sensibiliser les Institutions publiques (États et Collectivités territoriales) à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à ses avantages pour un développement économique durable. Pour les partenaires présents, ce fut aussi une opportunité d'avoir un espace d'échanges, de partage d'idées et de systématisation des modèles africains d'ESS.
- Du 22 au 26 juillet 2024, Solsoc a coorganisé avec le Monde selon les femmes et son partenaire associé, REMTE, **la rencontre régionale « Intégration de la dimension de genre - faire progresser l'égalité réelle »** avec la participation de 36 représentant-e-s des partenaires associés et limitrophes du programme en Bolivie et Colombie. L'objectif principal de l'atelier s'est concentré sur la capitalisation et le renforcement de l'intégration du genre dans le programme quinquennal de Solsoc, en particulier via la chaîne d'accompagnement et le renforcement des partenaires en Bolivie et Colombie. Pendant cette rencontre de 5 jours, les participant-e-s ont notamment eu l'occasion de réaliser des visites de terrain et d'échanger avec producteur-ric-e-s des IESS de la municipalité de Yotala et du district 7 de la ville de Sucre ainsi que des délégué-e-s syndicaux-ales des secteurs ouvriers et de l'Horeca. Cet atelier a été suivi d'une semaine de mission d'évaluation des programmes développés dans la région de La Paz en Bolivie.
- Au cours du dernier trimestre 2024, Solsoc, accompagné d'une délégation de représentant-e-s de **la PAMAC (Plateforme des acteurs mutualistes d'Afrique centrale)** a rendu visite aux plateformes mutualistes du **Tchad, du Cameroun et de la RDC**. L'objectif de ces visites était de rencontrer les instances nationales en charge de la protection sociale, d'apporter un appui aux mutualistes dans le cadre de leur travail de plaidoyer pour la mise en place d'une couverture sanitaire universelle qui intègre les mutuelles de santé et de mieux comprendre les défis auxquels les mutualistes sont confrontés afin d'y apporter les meilleures réponses. Ces visites ont aussi permis de mieux faire

connaître la PAMAC et de la positionner comme un acteur majeur en matière de protection sociale en santé en Afrique centrale.

- Du 29 au 31 octobre 2024, s'est organisée à **Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)**, la **seconde édition du Forum des Jeunes Leaders de l'Économie Sociale et Solidaire**. Cette rencontre à laquelle des partenaires de Solsoc du Sénégal, du Burkina, de la RDC et du Burundi ont participé a porté sur le thème : « **Entrepreneuriat coopératif et innovation sociale : Quelles politiques pour une insertion durable des jeunes dans les territoires ?** ». L'objectif du Forum des Jeunes Leaders de l'ESS était de faciliter l'émergence d'une communauté dynamique et engagée de jeunes acteur·rice·s de l'ESS en Afrique, en favorisant le partage de connaissances, la collaboration et l'innovation, d'une part, et en catalysant des actions concrètes, d'autre part, afin de contribuer de manière significative au développement durable du continent. La participation effective de plus de 400 participant·e·s venu·e·s de 3 continents - Afrique, Amérique du Nord et Europe -, a contribué aux riches échanges au cours de cet événement. Le Forum a débouché sur des recommandations en matière de cadre réglementaire et législatif, des mesures incitatives au développement de l'ESS et du renforcement des capacités.
- Toujours en **Côte d'Ivoire**, le Think Tank Africa Perspectives Institute (API) et ses partenaires ont organisé les 04 et 05 novembre 2024 à Abidjan, en présence de 840 personnes dont un membre de Solsoc, **un colloque international sur le thème : « Économie sociale et solidaire et développement des pays africains : états des lieux, défis et perspectives »**. Ce colloque scientifique visait à mobiliser les chercheur·euse·s, les institutionnels et les acteur·rice·s des organisations de l'ESS afin d'explorer les perspectives pour son développement futur. Le colloque était articulé autour de plusieurs séquences : quatre panels, dont un de haut niveau ; une table ronde des praticiens de l'ESS et une rencontre fermée pour l'adoption de la déclaration relative à la création de l'Observatoire Africain de l'ESS. Par la suite, des recommandations ont été formulées, notamment sur les politiques publiques à mettre en place pour promouvoir l'économie sociale et solidaire (loi, stratégie, fiscalité adaptée) et des partenariats entre les acteur·rice·s de l'ESS et les collectivités dans leur ancrage territorial pour un développement local inclusif et durable ; ou sur le financement de l'ESS et de la fiscalité pour les entreprises de l'ESS.
- La Mutuelle de Santé des Agents de l'État (MSAE-Sénégal), Solidaris (Belgique), Solsoc et la Mutuelle de l'Enseignement Supérieur (MES-Sénégal), en partenariat avec la faculté de médecine de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et Oyofal Paj, ont organisé **une table ronde internationale le 11 décembre 2024 au Sénégal. Le thème général portait sur « la solidarité, levier de souveraineté sanitaire : place du médicament sous le prisme de regards et chemins croisés entre l'Afrique et l'Europe »**. La table ronde a réuni des décideur·euse·s politiques (État sénégalais) ou diplomatiques (Ambassade de Belgique), des représentant·e·s d'ONG, des chercheurs, des industriels pharmaceutiques et des acteur·rice·s mutualistes venus d'Europe et d'Afrique. L'objectif principal de ce symposium était d'explorer des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux médicaments essentiels, tout en renforçant la coopération entre le Nord et le Sud. La table ronde a abordé six sous-thèmes qui prennent en compte les problèmes de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des médicaments : 1) rôle de la mutualité dans le renforcement de l'approvisionnement de médicament de qualité ; 2) le remboursement et la qualité comme obstacle à l'accès au médicament ; 3) l'engagement de la mutualité pour une couverture sanitaire universelle réussie aux côtés d'autres acteur·rice·s au travers de la dynamique et de l'écosystémique ; 4) la coopération Sud-sud en matière de médicaments ; 5) les regards croisés Europe - Afrique pour les médicaments ; 6) l'industrie pharmaceutique en Afrique et en Europe (domaines d'intervention et investissements).
- Du 17 octobre 2024 au 10 novembre 2024, **Rami Massad, représentant du partenaire palestinien Popular Art Center (PAC) a voyagé en Colombie et à Bruxelles** pour partager l'expérience vécue en Palestine et témoigner des réalités des jeunes palestiniens, notamment depuis le 7 octobre 2023, jour du début de la guerre à Gaza. Lors de la première partie de la mission en Colombie, des échanges ont été réalisés, chapeautés par ATI (PA de Solsoc) et leurs partenaires syndicaux ou de l'agriculture paysanne, familiale, ethnique et communautaire. Des rencontres ont pu avoir lieu dans

2 universités (Quindío et celle du Cauca) durant lesquelles Rami a expliqué aux étudiant·e·s la réalité vécue par le peuple palestinien et les projets que PAC développe. En plus des échanges réalisés dans le cadre de la COP16 sur la Biodiversité à Cali où nos partenaires IPC et ATI ont participé à des conférences, des visites de terrain ont été réalisées dans les zones d'intervention d'ATI, notamment en lien avec les projets syndicaux, dans les champs de canne à sucre ou la maison syndicale (CACTUS) et une ferme-école agroécologique pour les travailleurs (ECAS). Des ponts sur les réalités communes comme la nécessité de se protéger des accaparements des terres ont été créés. Arrivé à Bruxelles lors de la deuxième partie de la mission, Rami a participé à plusieurs activités de sensibilisation et de plaidoyer politique où il a pu témoigner sur la réalité des jeunes en Palestine (cf. partie II.4 page 34).

ÉVALUATIONS INTERMÉDIAIRES DU PROGRAMME & MISSION DU CODAC

En tant qu'organisation subsidiée par la DGD, Solsoc a l'obligation de réaliser des évaluations de son programme (cf. Article 44 de l'Arrêté royal de 2016 sur la coopération non gouvernementale). Dans le cadre du présent programme, l'évaluation se fait en 2 temps : une évaluation intermédiaire et une évaluation finale⁴. Le Comité d'accompagnement du programme (CODAC) mis en place début 2023 est en charge du pilotage de l'évaluation intermédiaire conformément à ses TDR et à l'offre remise par le groupe d'expert·e·s externes sélectionné fin 2022. Suite à un processus de réflexion mené dans le cadre des travaux du CODAC durant l'année 2023 et un affinage des questions évaluatives (SEMPA 2023 et échanges avec les partenaires et équipe-programme de Solsoc), l'année 2024 a permis de réaliser les exercices de collecte de données avec les partenaires dans plusieurs pays d'intervention du programme : Belgique, Colombie, Bolivie, Maroc, RDC, Burundi et Burkina Faso (en ligne pour ce dernier). Le processus d'évaluation a eu, en comparaison avec les autres programmes, une dimension plus participative et réflexive, avec une implication plus marquée des membres de l'équipe de Solsoc et des partenaires.

Ces évaluations menées par le CODAC s'inscrivent principalement dans un objectif d'apprentissage autour **de trois axes de réflexion** : chaîne d'accompagnement, plaidoyer et genre.

En termes de leçons, ces évaluations, qui seront finalisées en 2025, font déjà ressortir quelques constats. À titre de recommandations en vue d'un futur programme 2027-2031, les expert·e·s du CODAC enjoignent notamment Solsoc et ses partenaires à « *initier une réflexion de fond sur l'intervention de Solsoc en recontextualisant les enjeux du travail décent, de l'économie sociale et solidaire, de la protection sociale et de l'égalité de genre. Dans ce sens, actualiser la cartographie des acteur·rice·s sociaux·ales concernés par les thématiques du travail décent et en sélectionner certains pour alimenter l'analyse des enjeux qu'elles posent* ». Plus largement, les constats font état de possibilités de fluidifier la chaîne d'accompagnement (jusqu'aux bénéficiaires finaux de nos programmes) afin de maximiser l'impact potentiel de cette dernière. Dans cette optique, les recommandations préconisent également de veiller à renouveler les logiques sous-tendant les relations partenariales pour éviter les inerties dans les programmes, voire des effets de dépendance avec les partenaires associés et limitrophes (voir partie 3.1).

3.3. Scores de performance et taux d'exécution du programme en 2024

Le taux d'exécution global des dépenses 2024 par rapport au budget de 2024 est de 113 % soit **5.709.699,20 euros**. Les chiffres sont détaillés par type de dépenses (coûts de gestion et coûts opérationnels) et par pays dans les tableaux en annexe 2. Le taux d'exécution de 2024, variable d'un pays à l'autre et d'un partenaire à l'autre, reflète le rythme de mise en œuvre des activités dans les différents pays. Le volet Belgique atteint un taux d'exécution de 98 %, et celui du Volet international 117 %.

⁴ Cette distinction a été revue dans le cadre de la réforme de l'arrêté royal de 2016 sur la coopération au développement qui prévoit un seul « plan d'évaluation » par programme. L'évaluation finale sera donc remplacée par un plan global.

Le taux d'exécution cumulé 2022-2024 - cf. annexe 2 - est **de 93%**. Il est, contrairement à l'année 2023, suffisant en termes de seuil d'exécution minimum à atteindre pour satisfaire à la réglementation en la matière (75% de la dernière tranche de financement). Le taux d'exécution est monté en puissance en fin d'année 2024 sur l'ensemble du programme, ce qui a permis de rattraper le retard identifié l'année dernière essentiellement dû au faible taux d'exécution en 2022 au démarrage du programme.

L'analyse des scores de performance - cf. annexe 3 - permet de voir, sur base d'un exercice d'autoévaluation, si les résultats et les objectifs attendus pourront vraisemblablement être atteints endéans 3 et 5 ans⁵ conjointement avec FOS et IFSI. En troisième année du programme, les scores nous indiquent que la majorité des résultats prévus en 2024 ont été atteints globalement en tenant compte de petites rectifications qui s'imposent dans des contextes particulièrement tendus et caractérisés par un rétrécissement toujours plus marqué de l'espace civique (cf. édito).

Le taux d'exécution budgétaire de 2024 ainsi que **la synthèse des scores de performance** analysés pour chacun des **5 objectifs spécifiques et pays** du programme Solsoc sont repris dans 2 tableaux qui se trouvent en annexes 2 et 3.

Le chapitre suivant « actions de Solsoc et de ses partenaires » parcourt, ci-après, chacune des thématiques du programme en mettant en évidence les enjeux et les principales avancées dans ce domaine. Pour chacune des thématiques, il se penche sur la situation dans deux pays concernés. Il relève aussi comment l'action menée en Belgique s'articule avec les stratégies mises en œuvre dans ces pays. Enfin, il illustre l'engagement et le professionnalisme des partenaires associés et limitrophes, ainsi que des partenaires belges, qui ont contribué aux résultats obtenus en 2024.

⁵ Les indicateurs du programme sont formulés avec des cibles à atteindre au bout de 3 ans et de 5 ans.
Solsoc – Rapport d'activités 2024

4. LES ACTIONS DE SOLSOC ET DE SES PARTENAIRES

4.1. Favoriser la création d'emplois décents à travers l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble des organisations et des entreprises de l'économie formelle ou informelle, qui ont comme finalité des objectifs sociaux et environnementaux et développent leurs activités sur des principes et des pratiques de solidarité, de démocratie interne, d'équité et de collaboration.

On note ces dernières années une tendance internationale en faveur de la promotion de l'ESS et qui s'est concrétisée par l'adoption de différents textes par plusieurs organisations internationales. Suite à l'adoption d'une première résolution en 2023⁶ par l'Assemblée Générale de l'ONU, celle-ci réitère en 2024 son rôle essentiel et sa contribution au service du développement durable en adoptant la résolution : « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable »⁷. L'OIT, l'OCDE, l'UE ont aussi adopté des textes en faveur de l'ESS, qui se positionne de plus en plus comme une réelle alternative à l'économie capitaliste.

En 2024, **301 initiatives d'économie sociale et solidaire** (IESS : coopératives, groupements d'intérêt économique ou de jeunes, organisations communautaires) **et 23 réseaux** ont été appuyés de différentes manières **par 18 partenaires associés** dans les 8 pays d'intervention de Solsoc : formations, mise à disposition de matériel ou de moyens financiers, appui à l'amélioration de leur mode de fonctionnement, dans leurs techniques de production et dans leur structuration en réseau. Ces réseaux améliorent les conditions de vie de **plus de 82.603 citoyen-ne-s, dont 63% de femmes**.

Dans la majorité des pays d'intervention de Solsoc, les coopératives agricoles portent une attention particulière à l'intégration de pratiques agroécologiques plus respectueuses de l'environnement et à la revalorisation des pratiques et savoirs ancestraux pour favoriser la souveraineté alimentaire et contribuer à la défense des territoires. Les initiatives d'économie sociale et solidaire sont aussi un vecteur d'émancipation et d'autonomie pour les femmes, jouant un rôle, non seulement pour augmenter leurs revenus et améliorer les conditions de vie de leurs familles, mais aussi pour lutter contre les stéréotypes de genre et valoriser la position de la femme dans des sociétés encore trop souvent patriarcales.

Même si l'ESS est de plus en plus reconnue à l'international comme vecteur de transformation sociale, que les acteur-ric-e-s accompagn-e-s par le programme maîtrisent de mieux en mieux les principes et les outils de l'ESS et que nous constatons un renforcement des dynamiques au niveau national dans plusieurs pays, les spécificités des contextes de chaque pays limitent son développement.

En effet, l'accès au financement reste un enjeu majeur pour les IESS (que ce soient aux fonds publics, privés ou encore provenant de l'aide internationale). L'absence fréquente de personnalité juridique spécifique, les barrières administratives et conditions d'accès trop exigeantes, dans la frilosité des banques face à l'économie informelle limite la capacité des certaines IESS de passer à l'échelle supérieure. Souvent encore, les revenus générés par leurs activités ne permettent de payer qu'un complément de revenu à leurs membres et non un vrai salaire. L'action du programme reste ici essentielle afin de développer une législation davantage adaptée à l'économie sociale et solidaire et prenant en compte la fragilité des coopératives et leurs spécificités.

L'axe de l'**économie sociale et solidaire** reçoit un soutien financier et opérationnel de la **DGD** (Direction générale de la coopération au développement) de **Wallonie-Bruxelles International et de Brussels**

⁶ <https://docs.un.org/fr/A/RES/77/281>

⁷ <https://docs.un.org/fr/A/C.2/79/L.22/Rev.1>

international (Région de Bruxelles). Il bénéficie de l'appui de P&V, de Solidaris, de la FGTB (Centrale Générale), ainsi que de l'accompagnement du CODAC. Ce dernier implique des expert·e·s indépendant·e·s et des représentant·e·s du CETRI et du Monde selon les femmes.

BURUNDI

En 2024, la situation au Burundi ne s'est guère améliorée. Au contraire, les difficultés récurrentes notamment sur le plan économique se sont fortement accentuées au cours de cette année. Le pays est traversé par une forte inflation généralisée (36,3% selon la [Banque de la République du Burundi](#)) et une hausse importante des prix des produits de première nécessité (sucre, boissons, farine, produits agricoles, etc.). À cela s'ajoute une pénurie de carburant, aux conséquences importantes sur la mobilité, des coupures intempestives d'eau et d'électricité et une crise des devises qui affectent les conditions de vie des populations déjà confrontées à une pauvreté persistante et à une diminution du pouvoir d'achat. La libéralisation du marché des changes n'a pour l'instant pas permis de redresser les écarts importants entre les taux officiels des devises et leurs équivalents sur le marché parallèle. Enfin, l'annulation d'une convention de financement avec le FMI (200 millions de dollars) en fin d'année vient compliquer la donne et oblige le Burundi à trouver des solutions endogènes à la crise. Le pays reste classé comme État fragile par l'OCDE et parmi l'un des plus pauvres au monde.



©Fabrice Mbonankira-Solsoc

Dans le secteur agricole, la pénurie des engrais persiste, ce qui n'est pas sans conséquence sur la productivité ; l'entreprise qui détient le monopole de l'approvisionnement en engrais n'arrive pas à satisfaire la demande. On note aussi une désaffection progressive des producteur·rice·s pour les cultures de rente comme le thé ou le café au profit des cultures vivrières.

Malgré ces évolutions, l'intervention de Solsoc au Burundi est toujours alignée sur les priorités des bénéficiaires. En effet, il reste crucial de promouvoir l'accès à des emplois durables productifs en particulier pour les femmes et les jeunes, d'œuvrer à l'extension de la protection sociale et l'amélioration de l'accès à des soins de santé de qualité et abordables, de garantir les droits au travail grâce à l'action des syndicats et de constituer des contre-pouvoirs efficaces vis-à-vis des pouvoirs publics et économiques dans le cadre d'un dialogue social structuré.

Le programme sur le volet ESS se focalise sur l'accompagnement des coopératives paysannes en vue de l'amélioration des revenus de leurs membres, le développement des services offerts par les coopératives, la défense et la préservation des intérêts des paysans, à travers un plaidoyer, dans un contexte de réengagement de l'État dans les cultures d'exportation comme le café.

Par ailleurs, le programme contribue aux progrès réalisés par les entreprises d'ESS (coopératives) en matière de respect du travail décent dans les emplois qu'elles génèrent. Ces coopératives sont sous Solsoc – Rapport d'activités 2024

l'accompagnement d'ADISCO via l'UHACOM et de la FEBUTRA. Les efforts visent à offrir des contrats aux employés et à leur garantir l'accès à une protection sociale en santé à travers le réseau des mutuelles de santé.

En matière d'économie sociale et solidaire, les partenaires, et en particulier UHACOM et UPH, restent très actifs dans le plaidoyer sur plusieurs aspects : la fiscalité adaptée aux besoins des coopératives, les crédits d'investissement des coopératives ou le respect des principes coopératifs universels. Des textes ont été proposés aux autorités publiques et en fin 2024, sous l'impulsion de nos partenaires, une Plateforme nationale des acteur-ric-e-s de l'ESS regroupant 107 organisations a vu le jour.

BOLIVIE

La vision de la Constitution Politique de l'État élaborée en 2009, était axée sur le passage d'un modèle d'État républicain avec une économie néolibérale à un État plurinational avec une économie plurielle. Ce défi historique de construction collective d'un État social intégrant des éléments tels que l'interculturalité et l'économie plurielle, avait pour but de générer de nouvelles formes d'organisation sociale, économique, juridique et politique. Ce modèle économique pluriel reconnaît quatre formes d'organisation économique : communautaire, étatique, privée et coopérative sociale. Les promoteur-ric-e-s de ce modèle espéraient que celui-ci permettrait une répartition équitable des richesses, réduise la pauvreté et les inégalités sociales et offre de meilleures opportunités aux secteurs les plus vulnérables de la population⁸.



© Solsoc 2025

Cependant, après 16 ans, ce modèle a révélé des faiblesses, plaçant l'économie du pays à la croisée des chemins. La crise du système politique (fragmentation du parti au pouvoir, le Movimiento Al Socialismo - MAS), la crise institutionnelle, les conflits sociaux permanents, les pénuries de carburant, le manque de devises (USD) ou la spéculation ont entraîné un scénario bien éloigné du modèle imaginé. Malgré les propositions du gouvernement, notamment en matière de relance économique, d'industrialisation avec substitution des importations, de souveraineté alimentaire, de lutte contre la corruption, entre autres, leur mise en œuvre effective ne progresse pas. Les revenus publics sont de

⁸ Marcelo Céspedes Cuéllar, <https://la-razon.com/voces/2025/03/19/fracaso-del-modelo-economico-plural/>
Solsoc – Rapport d'activités 2024

plus en plus limités, les exportations diminuent (épuisement des réserves de gaz) et les activités de contrebande et le trafic de drogue, prennent de plus en plus d'importance.

Dans ce contexte complexe, l'économie sociale et solidaire (ESS) bolivienne prend plutôt la forme d'une auto-organisation des petits producteur-riche-s bénéficiant de certains appuis extérieurs tels que des gouvernements autonomes municipaux ou de la coopération internationale. La solidarité entre membres de ces organisations est ainsi pensée sur un mode essentiellement horizontal, faisant appel aux principes de réciprocité, de complémentarité et d'entraide. Dans la pratique, la politique de soutien et les budgets annuels des entités infranationales ont fortement diminué (30%) au cours des trois dernières années en raison de la réduction de l'allocation des ressources fiscales. Les initiatives économiques rurales s'en voient particulièrement affectées.

Nos trois partenaires, l'association civile AYNÍ, FUNDAA.SUR et la fondation PASOS, accompagnent 29 initiatives d'ESS des régions de La Paz et Chuquisaca, qui s'associent à des réseaux tels que le COMEP⁹ Achocalla, le FIAP¹⁰ Calamarca et le COMEP Yotala qui promeuvent l'ESS, élaborent des politiques publiques en leur faveur, garantissent une contrepartie financière, la mise en place et le fonctionnement de systèmes de garantie participatifs (SGP) ainsi que de canaux de commercialisation de leurs produits agricoles, fruitiers, floricoles, laitiers et artisanaux.

Témoignage



Je m'appelle Katiane Parada Ortiz, j'ai 42 ans et je fais partie de l'association APLECCA de Cañuma, une localité située dans la municipalité de Calamarca (département de La Paz) à 3957 mètres d'altitude. Nous avons reçu des formations pour améliorer la gestion de notre bétail et augmenter les revenus de nos familles. L'association dispose d'un fonds de solidarité qui permet à ses membres d'obtenir tous les trois mois un prêt à faible taux d'intérêt, ce qui nous aide notamment à acheter des aliments pour notre bétail. Notre association APLECCA est composée de 26 membres, dont 20 femmes et 6 hommes.

Nous pratiquons le travail associatif, ce qui nous a permis de construire ensemble notre atelier de transformation du lait afin de produire du yoghourt et du fromage, que nous commercialisons ensuite sur les marchés locaux. Les membres de l'association vendent aussi du fromage à leur compte et certains livrent du lait frais à l'usine APLLAC, une autre association de Cañuma. Nous vendons le litre de lait à 2,7 bolivianos (0,27 centime d'euros).

Avec le soutien de l'association civile AYNÍ et du programme Solsoc, chaque année, les comités de projet des associations de productrices et producteurs reçoivent une formation pour élaborer des projets. De plus, annuellement, les membres apportent leur contribution financière à l'association qui gère les fonds

⁹ COMEP : Conseils Municipaux Productifs

1. ¹⁰ FIAP: Fédération Intégrale d'Associations Productrices agricoles

de contrepartie attribués par la municipalité de Calamarca. Lorsque j'étais présidente de mon association, nous avons élaboré notre projet de construction et d'amélioration des étables, ce qui est important pour notre bétail. Chaque année, grâce à l'accompagnement du technicien d'AYNI, Willy Cori, APLECCA se renforce au niveau de son organisation interne, réalise différents projets d'infrastructure tels que des étables, des granges, l'achat de motopompes, de semences de luzerne et autres.

LA DYNAMIQUE EN MARCHÉ DE L'ESS EN AFRIQUE

En 2024, la dynamique africaine de l'ESS se développe. L'Union Africaine a adopté sa stratégie décennale de l'ESS (2023-2032) qui vise à établir un environnement propice et favorable à l'ESS pour contribuer à une voie de développement plus équitable, plus inclusive et plus durable pour le continent africain.

Le continent a également accueilli plusieurs espaces d'échanges pour faire progresser les agendas en matière d'ESS et dialoguer avec les pouvoirs publics. Ainsi, après le GSEF organisé à Dakar en 2023, Solsoc et ses partenaires ont participé à plusieurs événements en vue de consolider une vision régionale africaine sur l'ESS et de contribuer à la construction d'un véritable mouvement régional d'ESS capable de travailler ensemble en réseau, de partager les expériences et les bonnes pratiques.

Premièrement, le Forum Africain de l'ESS (FORA'ESS)¹¹ qui s'est tenu à Yaoundé (Cameroun), du 28 mai au 30 mai 2024 a été l'occasion de susciter une réflexion continentale multiacteur-riche-s, soutenir et accompagner les différents modèles africains d'ESS. Deuxièmement, la seconde édition du Forum des Jeunes Leaders de l'Économie Sociale et Solidaire, s'est déroulée du 29 au 31 octobre 2024, à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire). L'objectif du Forum des Jeunes Leaders de l'ESS était de faciliter l'émergence d'une communauté dynamique et engagée de jeunes acteurs de l'ESS en Afrique, en favorisant la collaboration et l'innovation, d'une part, et en catalysant des actions concrètes, d'autre part, afin de contribuer de manière significative au développement durable du continent. Enfin, le Colloque scientifique international sur l'ESS d'Abidjan, qui s'est tenu en novembre 2024, a permis de mobiliser les chercheur-euse-s, les institutionnels et les acteur-riche-s des organisations de l'ESS autour de la thématique afin d'explorer les perspectives pour son développement futur.

Témoignage



“ Ma participation au GSEF à Dakar en 2023, ainsi qu'aux forums ESS de Yaoundé et Yamoussoukro en 2024, a été une expérience véritablement marquante. Ces événements m'ont offert l'occasion unique de découvrir la richesse et la diversité des initiatives de l'économie sociale en Afrique. Ce fut aussi un moment précieux d'échange avec des acteurs venus de toute la région, de partage d'idées novatrices et de solutions

¹¹ Détail chiffré voir pt 3.2

concrètes face à des défis communs. Ces forums ont également été un tremplin pour établir des liens avec d'autres acteur-ric-e-s engagé-e-s, et surtout pour intégrer un réseau ESS africain dynamique. Grâce à ces forums, nous avons pu nous inspirer des autres pays et mettre en place un réseau national d'économie sociale et solidaire. Aujourd'hui, je fais partie du pôle Jeun'ESS Afrique, un réseau de points focaux ESS à travers le continent, où nous unissons nos forces pour bâtir une économie plus solidaire et inclusive. De plus, ADISCO est actuellement en démarche pour rejoindre un réseau d'incubateurs ESS en Afrique, ce qui nous permettra d'amplifier l'impact de nos actions et de renforcer notre contribution au développement local. Je me sens aujourd'hui pleinement acteur du mouvement de l'économie sociale et solidaire en Afrique, un mouvement qui place l'humain et la solidarité au cœur du développement local."

Enock NIYOMWUNGERE, Coordonnateur du Programme Travail Décemment (volet ESS) chez Adisco – partenaire de Solsoc au Burundi - revient sur ces différents événements

PARTENAIRES « ESS » CONCERNÉS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS 2024

PAYS	Partenaires associés	Principales avancées
Bolivie	AYNI PASOS	<ul style="list-style-type: none"> Le revenu mensuel moyen des familles qui ont achevé le cycle de production a augmenté entre 9% et 50%. Des producteur-ric-e-s de 29 initiatives de l'économie sociale et solidaire (IESS) de la région de La Paz, de Yotala, et de Sucre, mettent en pratique de nouveaux modes de production agricole respectueux de l'environnement et résilients au changement climatique.
Burkina Faso	ASMADE	<ul style="list-style-type: none"> Création de 3 réseaux dans les régions du plateau central, centre ouest et centre sud. 20 membres d'associations ont été accompagné-e-s pour l'immatriculation et l'obtention de la carte d'artisan. Les activités économiques des femmes des IESS membres du CARTPL ont généré 109.154.150 FCFA (environ 166 404 €) de revenus pour les femmes, soit 296 équivalents temps plein. C'est 98 emplois depuis 2021.
Burundi	ADISCO	<ul style="list-style-type: none"> Les partenaires du PGM ont été à l'initiative de la mise en place de la Plateforme nationale des acteurs de l'ESS qui regroupe 107 organisations.
	CNAC-B	<ul style="list-style-type: none"> 415 emplois créés (28 permanents) dont 328 emplois formalisés dans les 8 coopératives accompagnées dans la Région Kirimiro en fin 2024 ;
	FEBUTRA	<ul style="list-style-type: none"> 508 leaders, membres des mutuelles, coopératives et des équipes des partenaires du programme ont été formés par l'UPH (Université Populaire Haguruka) en 2024, dont 189 femmes.
Colombie	IPC	<ul style="list-style-type: none"> Participation des différents réseaux de partenaires à des activités de plaidoyer : plaidoyer en matière d'agroécologie auprès du gouvernement d'Antioquia et des municipalités, délimitation et constitution de la zone de réserve paysanne de San José de Apartadó, plaidoyer via la Table ronde d'Agriculture Paysanne, Familiale, Ethnique et Communautaires
	ATI	<ul style="list-style-type: none"> 60 producteur-ric-e-s et 32 organisations du Réseau Sembrando Paz (RSP) ont participé à 11 marchés communautaires et paysans.
Maroc	AJR	<ul style="list-style-type: none"> 11 IESS ont été renforcées sur les principes de la boussole et se sont structurées en coopératives.

	IFAAP	<ul style="list-style-type: none"> 6 IESS de femmes travaillant dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes ont été soutenues dans les domaines suivants : menuiserie, boucherie, poissonnerie, peinture et carrelage ou dans l'accompagnement comptable.
	AFAQ	
Palestine	MA'AN	<ul style="list-style-type: none"> En réponse à la situation économique catastrophique tant en Cisjordanie qu'à Gaza, la plupart des initiatives ont alloué des paniers alimentaires provenant de leur production pour soutenir les familles déplacées ou les familles les plus affectées par le conflit. 27 coopératives ont été accompagnées pour renforcer leurs capacités de gestion et de marketing et/ou ont reçu des soutiens matériels pour développer leurs activités économiques (la majorité dans le secteur de l'agriculture durable).
	PAC	
RD du Congo	DIOBASS	<ul style="list-style-type: none"> 7/14 coopératives s'inscrivent dans la durée même si leur rentabilité reste faible. Leur bilan est positif sans subside externe. L'importance de formaliser le travail est mieux comprise. Toutefois, sa concrétisation reste difficile du fait de la faible rentabilité économique des entreprises et de la nécessité de mieux adapter certains concepts du travail décent au contexte. 50% des gérants ont signé un contrat. À l'initiative des partenaires, un projet de loi pour les entreprises d'économie sociale et solidaire a été déposé en novembre 2024 à l'Assemblée Nationale avec l'aide d'une députée « alliée » et devrait être examiné en mars 2025.
	CENADEP	
	CONAPAC	
	CRAFOP	
	PRODDDES	
Sénégal	GREEN SÉNÉGAL	<ul style="list-style-type: none"> En 2024, les IESS ont fait preuve de résilience et ont exécuté leurs activités avec succès, en s'appuyant sur des outils de gestion, une maîtrise de plus en plus affirmée de leurs outils de production et une gestion plus assurée de la dynamique organisationnelle. Les IESS appuyées par GREEN ont généré 120.948.628 FCFA (environ 184.385 €) de revenus pour leurs membres, soit l'équivalent de 171 emplois à temps plein.
Organisations locales accompagnées : 301 associations de producteur·rice·s, autoentrepreneur·euse·s, coopératives, organisations communautaires et 23 réseaux, pour 82.603 bénéficiaires		

4.2. Défendre les travailleur·euse·s via l'action syndicale

Au cours de l'année 2024, les réalisations du programme de Solsoc et de ses partenaires sur ce volet ont porté sur le renforcement des droits des travailleur·euse·s, la promotion de politiques sur le genre dans les organisations syndicales, le renforcement de la structuration et de la gouvernance, mais également le développement des compétences de leurs membres à travers des formations adaptées aux différents publics. Ces formations améliorent les capacités des membres pour valoriser leur métier et la professionnalisation de leur secteur d'activités. La sensibilisation des travailleur·euse·s ainsi que des employé·e·s à leurs droits, aux normes du travail a également constitué un volet clé de l'intervention. Fin 2024, on compte au total, 80.229 travailleur·euse·s affilié·e·s dans les syndicats accompagnés par Solsoc et ses 9 partenaires, dont 16.979 qui bénéficient de soutien dans le cadre du programme.

Au niveau contextuel, dans les pays d'intervention de Solsoc, la situation des travailleurs et des travailleuses reste toujours délicate et leurs droits ne sont pas toujours respectés. Le monde du travail

est confronté à plusieurs défis et les perspectives restent sombres face aux crises multiples qui nuisent à la justice sociale. Les actions promues par l'intervention du programme se sont déroulées dans des environnements politiques, économiques et sécuritaires difficiles voire sous haute tension. Ceci se manifeste notamment à travers des crises économiques sans précédent qui entraînent des pénuries sur des produits de première nécessité et une inflation non maîtrisée, notamment au Burundi et en Bolivie. Au plan politique, les restrictions de l'espace civique et des libertés publiques sont toujours à l'œuvre (Colombie, Burundi). Au Burkina Faso, mais aussi en Colombie, la menace sécuritaire continue de planer et pourrait affecter le bon déroulement des activités et le suivi des budgets alloués. Malgré cela, les organisations soutenues ont poursuivi leurs opérations, en ajustant ou en recentrant quand c'est nécessaire leurs interventions.

L'intervention de Solsoc est centrée autour de la promotion du travail décent tel que défini par l'OIT, qui implique des possibilités d'emploi productif et offrant un revenu équitable, la sécurité et des droits sur le lieu de travail et une protection sociale pour tous et toutes, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie ainsi que l'égalité des chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes.

En 2024, Solsoc a soutenu les interventions au Burkina Faso, au Burundi, en Bolivie, en Colombie et en Palestine avec l'appui de la FGTB HORVAL et de la FGTB Centrale Générale, du CODAC dont des expert·e·s indépendant·e·s et issus du CETRI et du Monde selon les femmes.

BURKINA FASO

L'un des volets syndicaux soutenus au Burkina Faso par Solsoc et la FGTB Horval est dédié à la lutte contre la traite des enfants. Ce projet est mis en œuvre par deux partenaires locaux : l'Association Tind Yalgré (ATY) et l'Union des Chauffeurs Routiers du Burkina (UCRB). Ensemble, ils agissent pour identifier et prendre en charge des enfants burkinabè victimes de traite à destination des plantations de cacao en Côte d'Ivoire ou, de plus en plus fréquemment, des sites d'orpaillage au Burkina Faso et dans les pays voisins.

Les enfants interceptés sont réorientés en fonction de leur situation : retour en famille, prise en charge par les services sociaux ou intégration dans un parcours de formation professionnelle proposé par ATY. Cette formation, d'une durée moyenne de deux ans, se clôture par la remise d'un kit d'installation leur permettant de démarrer une activité génératrice de revenus.

L'année 2024 a été marquée par une forte augmentation du nombre d'enfants interceptés. Cette hausse s'explique par un meilleur travail de communication et de sensibilisation mené par les acteurs et actrices locaux·ales, mais aussi par la dégradation du contexte socio-économique et sécuritaire du pays. L'insécurité, les déplacements de populations, la perte d'activités agricoles et le manque de formation ont contribué à une vulnérabilité accrue des familles et des enfants face aux réseaux de traite.

Dans ce contexte difficile, les chauffeurs routiers continuent d'assurer l'approvisionnement du pays au péril de leur vie. Plusieurs ont été tués lors de convois, laissant derrière eux des familles démunies. En réponse, 13 enfants orphelins de chauffeurs victimes d'actes terroristes ont été intégrés au programme de formation.

En octobre 2024, cinq jeunes formés à la fabrication de grillage ont achevé leur parcours. En plus de leur kit, ils ont suivi des modules en entrepreneuriat, gestion financière et protection sociale, leur offrant ainsi les bases nécessaires pour se lancer durablement dans leur activité.

Pour garantir le respect du budget et du calendrier, aucun nouvel enfant n'intégrera le programme de formation après le 31 décembre 2024. Des ajustements budgétaires seront en outre nécessaires pour permettre la distribution des kits d'installation à tou·te·s les bénéficiaires actuel·le·s à la fin de leur formation.

COLOMBIE

L'année 2024 a été marquée par une recrudescence marquée des conflits au sein du pays, en particulier en fin d'année à la frontière avec le Venezuela (Catatumbo dans l'est du pays), mais également dans les zones d'intervention du programme, notamment la Vallée du Cauca. D'un point de vue politique, le gouvernement n'est pas parvenu à construire des alliances au niveau parlementaire et faire passer les réformes qui garantiront un meilleur accès à des conditions dignes de travail. Dans ce cadre, malgré des concessions des partis alliés au gouvernement en termes de libertés associatives¹², la réforme du travail (hormis dans son volet pension) n'a toujours pas été votée et fait toujours l'objet de discussions houleuses au parlement (Sénat et chambre de représentant-e-s).

Malgré ce contexte peu réjouissant, au niveau du programme, des acquis importants ont pu être obtenus par les partenaires syndicaux de Solsoc soutenus par ATI et la FGTB HORVAL. D'un point de vue global, les actions du programme dans les domaines de la santé, de l'articulation entre milieux ouvriers et paysans ou en termes de synergies syndicales renforcent travailleur-euse-s, leurs familles et la communauté, ce qui confère aux organisations syndicales un pouvoir additionnel de négociation au sein des entreprises.

À titre d'exemple, Sintracatorce et Sinaltrainal ont pu concourir à l'organisation de marchés ouvriers-paysans (23 en 2024 dans les villes de Palmira et Dos Quebradas), la mise en route d'une ferme agroécologique syndicale près de Guacarí, la poursuite des actions favorisant l'égalité de genre (d'un point de vue organisationnel, mais aussi en termes de plaidoyer) ou l'identification de cas emblématiques de maladies professionnelles non diagnostiquées comme telles. De son côté, Fensuagro a participé au plaidoyer auprès du gouvernement dans le cadre de la table de négociation sur l'agriculture paysanne, familiale, ethnique et communautaire ; et avancé dans la mise en place de labels de garantie pour ses associations de producteur-riche-s membres.

Témoignage



« Je m'appelle José Andrés Banguero, j'étais ouvrier dans la plantation de canne à sucre de Providencia (Valle del Cauca, Colombie) jusqu'en 2014, date à laquelle ils m'ont licencié avec quatre autres collègues sans motif valable, alors que nous avons été élus dirigeants syndicaux de SINTRACATORCE lors d'une assemblée quelques jours plus tôt. À l'époque, de nombreux syndicats avaient déjà été créés à la plantation, mais la plupart d'entre nous préféraient SINTRACATORCE, et au fil du temps, lors d'une réunion de l'assemblée, je suis devenu membre de la direction du syndicat. Ce jour-là, nous nous sommes rendu

¹² <https://elpais.com/america-colombia/2024-06-14/la-reforma-laboral-de-petro-avanza-en-el-congreso-pero-deja-por-fuera-los-derechos-sindicales.html#?rel=mas>

compte que des travailleurs affiliés au syndicat des employeurs arrivaient et prenaient des photos de notre réunion. Photos qui ont ensuite été données à l'entreprise. Quelques jours plus tard, l'entreprise a appelé les cinq travailleurs de l'usine qui étaient restés au conseil d'administration de SINTRACATORCE et nous a fait croire qu'il y avait une session de formation pour nous. Toutefois, lorsque nous sommes arrivés, ils nous ont convoqués dans une salle et nous ont dit que l'usine avait décidé de mettre fin à notre contrat de travail. À la question des motifs invoqués, la réponse était que nous n'appartenions plus à l'entreprise et que nous devons signer un papier, sans même nous laisser le temps de lire ce que nous signions. Nous avons signé parce que nous n'y comprenions rien et que nous étions sous pression, cette salle étant entourée par l'armée. Lorsque nous sommes sortis, ils nous ont emmenés chez nous menottés comme si nous avions tué quelqu'un.... Depuis ce jour, ils ont gelé nos salaires, ma famille a souffert de la faim depuis le premier jour, ne mangeant rien et ne buvant que de l'eau. Ces dix années ont été très douloureuses pour moi et ma famille, je n'ai pas pu trouver de travail parce que partout où j'allais, on me rejetait, on a retiré mes enfants de l'école parce qu'il n'y avait pas d'argent pour payer les frais de scolarité, nous avons perdu la maison et à la fin, nous avons uniquement assez d'argent pour payer une chambre pour nous tous. Ma fille est tombée malade et je n'avais pas d'argent pour les médicaments ou pour l'emmener chez le médecin. Jusqu'à ce qu'elle meure.

Aujourd'hui, nous sommes toujours dans une mauvaise situation. Nous n'avons pas réussi à nous remettre sur pied. La seule chose que nous avons, c'est le syndicat, qui ne nous a jamais abandonnés au cours de ces dix années, et qui continue à prendre notre dossier et à nous soutenir pour qu'un jour un juge local nous donne raison. »

Le cas de José Andrés Banguero est l'un des cas de licenciements collectifs de dirigeants syndicaux que SINTRACATORCE traite encore aujourd'hui et qui montrent la profonde injustice, l'utilisation de la force publique à des fins privées et la coercition des organes de régulation judiciaire régionaux et nationaux par le pouvoir économique et politique des patrons de l'industrie de la canne à sucre. Avec l'appui des ressources du programme TD en Colombie et d'un grand nombre d'allié-e-s qui ont donné de leur temps et de leurs efforts pour collaborer à la systématisation, à la visibilité et à la reconstruction juridique de l'affaire, la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) étudie aujourd'hui la possibilité de l'examiner en tant qu'affaire internationale.

PARTICIPATION À LA COP 16 SUR LA BIODIVERSITÉ À CALI (COLOMBIE)

2024 a été l'occasion pour la Colombie d'accueillir un événement d'envergure internationale : la COP16 sur la Biodiversité organisée dans la ville de Cali en octobre. Cette dernière intervint à un moment charnière où l'effondrement de la biodiversité, couplé au changement climatique, est de plus en plus marqué. Le gouvernement colombien, très actif sur ces questions, a souhaité jouer un rôle moteur dans les discussions. Dans ce contexte, de nombreuses délégations étrangères se sont rendu au sein de la Zone Bleue (négociations officielles), tout comme des représentant-e-s de la société civile colombienne au sein de la Zone Verte, y compris des partenaires du programme – organisations syndicales et d'agriculteur-riche-s accompagnées par ATI et IPC.

Cette COP fut également une belle occasion pour montrer des alternatives au modèle économique dominant – polluant, monopolistique et source d'inégalités sociales – proposé par l'agro-industrie. Dans ce cadre et en présence de Solsoc, des initiatives promues par le programme ont notamment été présentées à la maison CACTUS de Palmira, en particulier l'articulation des questions environnementales (agroécologie) et des droits au travail (lutttes syndicales). Parmi les moments forts de ces échanges, ATI a aussi invité Rami Massad, coordinateur du Popular Art Centre (PAC) en Palestine, à partager son expérience avec des partenaires syndicaux colombiens actifs dans l'agro-industrie, des réseaux promouvant l'agriculture familiale, paysanne, ethnique et communautaire.



Malgré ces échanges riches, les lendemains de la COP16 ne laissent malheureusement pas entrevoir des jours meilleurs pour les organisations qui luttent tous les jours pour les droits à l'alimentation, la préservation de la nature ou l'exercice de conditions dignes de travail¹³.

PARTENAIRES « VOLET SYNDICAT » CONCERNES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS 2024

PAYS	Partenaires associés	Principales avancées
Bolivie	AYNI	<ul style="list-style-type: none"> Les actions de plaidoyer des travailleuses de la CGTFB et de la FSTGB ont contribué à la mise en vigueur de 2 réglementations en faveur des femmes (article 31 loi 006 et promulgation de la loi 1582 modifiant la loi sur les pensions).
	FUNDAA. SUR	<ul style="list-style-type: none"> Après les trois premières années du programme, 726 travailleur-euses (557 H et 169F) des 9 fédérations d'entreprises de Bolivie ont suivi avec succès la formation syndicale politique et obtenu leur certification délivrée par la CGTFB, le ministère du Travail et l'université Siglo XX.
	REMTE	<ul style="list-style-type: none"> À travers ses ateliers départementaux, REMTE a formé 211 travailleuses de la CGTFB et 44 travailleuses de la FSTGB sur les questions de genre et leur lien avec les droits au travail.
Burkina Faso	POSAA	<ul style="list-style-type: none"> Au 31/12/24, 234 enfants et jeunes (pré-adultes) ont été interceptés par l'UCRB, principalement dans les gares de Ouagadougou Parmi eux-elles, 49 ont été placé-e-s par ATY dans des centres de formation à Ouagadougou, Boussé, Zorgho, Fada N'Gourma et Koudougou.
	UCRB + ATY	

¹³Cf. <https://www.lesoir.be/633863/article/2024-11-05/colombie-les-lendemain-heurtes-de-la-cop16>

		<ul style="list-style-type: none"> • Sur le total de jeunes en insertion professionnelle, il y a 9 filles, dont 2 qui se sont inscrites dans des métiers dits masculins (la soudure et la confection du grillage). • Les 5 premiers enfants ont finalisé leur formation et ont reçu leur kit d'installation en octobre 2024.
Burundi	FEBUTRA	<ul style="list-style-type: none"> • 91 délégué-e-s et membres ont bénéficié de formations en 2024. • 65 emplois créés dans les 16 coopératives sous l'appui de la FEBUTRA. • La mutuelle de santé de la FEBUTRA (MUSATRA) a officiellement démarré ses activités.
Colombie	ATI	<ul style="list-style-type: none"> • 18 marchés ouvriers-paysans ont pu être organisés en 2024 dans la ville de Palmira. Sur base de ce modèle, cinq <i>tianguis</i> ouvriers-paysans ont été organisés dans la ville de Dos Quebradas. • Plusieurs processus de négociation ont été ouverts auprès de 4 entreprises (Sodexo, Nestlé, Compass Group, Meals).
Palestine	PGFTU	<ul style="list-style-type: none"> • En 2024, 22 comités de travailleur-euse-s sont actifs dans 4 gouvernorats distincts. • 16 représentant-e-s de la PGFTU ont été formé-e-s.
<p>Organisations locales appuyées : 38 syndicats/comités de travailleur-euse-s et 5 fédérations, confédérations ou plateforme de syndicats, pour 16.979 bénéficiaires directs dont 11.856 ♀ et 4835 ♂ Partenaires en Belgique : FGTB HORVAL et Centrale Générale FGTB</p>		

4.3. Étendre l'accès à la protection sociale grâce aux mutuelles de santé

Élargir l'accès à la protection sociale pour toutes et tous est un pilier fondamental de l'intervention de Solsoc, car elle permet de faire face efficacement aux divers aléas de la vie : vieillesse, perte d'emploi, accident, invalidité, maladie, etc. La protection sociale est un ensemble de politiques et de programmes destinés à prévenir et réduire l'impact des risques sur la sécurité des revenus des travailleuses et des travailleurs tout au long de leur vie.

Par exemple, pouvoir se soigner à des coûts abordables reste un droit universel pour tout être humain. Pourtant, il subsiste encore de trop nombreuses disparités en matière de couverture en protection sociale.

Le rapport de l'OIT sur la protection sociale en 2024 fait ressortir une augmentation globale de la couverture de la protection sociale, qui est passée de moins de 43 % de la population mondiale en 2015 à 52,4 % en 2023. Cependant, il révèle aussi la dure réalité derrière ces pourcentages : 3,8 milliards de personnes sont toujours dépourvues de toute forme de protection. Cette carence est fortement liée à l'insuffisance des financements, tant au niveau national qu'international¹⁴.

De grandes inégalités persistent dans l'accès à la protection sociale, en particulier entre les femmes et les hommes, entre les travailleur-euse-s de l'économie formelle et informelle, et entre les pays à faible revenu et les pays à revenu élevé. Le rapport révèle que la couverture de la protection sociale pour les pays à faible revenu n'a pas augmenté depuis 2017, stagnant à un taux faible de 9,7 %.

Ce constat rappelle clairement que les dirigeant-e-s de notre monde doivent concentrer leurs efforts sur le renforcement de la coopération et de la solidarité internationales. Il souligne également l'urgence de faire évoluer les systèmes de protection sociale afin de tenir compte des risques liés au cycle de vie, de

¹⁴ Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026 Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste.

l'escalade de la crise climatique et des transformations majeures du marché dans le contexte de la transition "verte".

Pour garantir l'accès à la santé - l'un des socles de la protection sociale - avec une vision solidaire et inclusive, Solsoc promeut le modèle mutualiste. Concrètement, au Burundi, au Burkina Faso, en République démocratique du Congo et au Sénégal, Solsoc, avec le soutien de Solidaris, appuie 7 organisations qui renforcent le développement des mutuelles de santé communautaires. Celles-ci permettent à des familles en milieu rural en tirant leur revenu de l'économie informelle d'accéder à des soins médicaux. Ces mutuelles s'organisent en Unions et en Fédérations et sont ainsi plus fortes pour défendre les politiques de santé publique et la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle. En 2024, dans les pays du programme, 289.550 personnes ont bénéficié d'une couverture d'assurance maladie via les mutuelles de santé appuyées par Solsoc et ses 7 partenaires associés.

SÉNÉGAL

Le réseau **Oyofal Paj** regroupe 43 mutuelles de santé communautaires, dont 10 sont accompagnées par notre programme dans la région de Kaolack. En complément, nous soutenons également trois Unions Départementales de Mutuelles (UDMS) et une Union Régionale (URMS).

En 2024, Oyofal Paj a poursuivi ses efforts de promotion et de développement des mutuelles communautaires à travers diverses actions : diffusion de spots radio, séances de sensibilisation auprès de groupes de femmes (tontines) et caravanes de proximité. L'objectif est d'encourager l'adhésion et la régularité dans le paiement des cotisations. Ces efforts ont porté leurs fruits : le taux de fidélisation des 10 mutuelles soutenues a atteint **89 %**, dépassant largement l'objectif fixé à 75 % en fin de programme.



© Solsoc 2024

Par ailleurs, depuis 2023, Oyofal Paj a initié le développement d'une **base de données sous Access** pour enregistrer chaque bénéficiaire et générer une carte d'affiliation individuelle dotée d'un QR code sécurisé. Ce système renforce la confidentialité des données et facilite la **portabilité des soins**, permettant aux bénéficiaires d'accéder aux prestations au-delà de leur commune d'affiliation. En 2024, cet outil devient pleinement opérationnel. Il a été mis en place avec des moyens modestes, grâce à l'expertise interne de l'équipe.

Malgré des défis persistants – notamment l'accès inégal à Internet et le manque d'équipements informatiques dans certaines mutuelles – cet outil améliore déjà significativement le suivi administratif et financier des affilié·e·s et des prestations de santé.



© Solsoc 2024

Un point de vigilance majeur demeure : **la dette de l'État sénégalais** envers les mutuelles. Ce dernier s'était engagé à verser une subvention de 3 500 FCFA par adhésion, un engagement respecté de manière partielle depuis 2021. Pour faire pression, Oyofal Paj a mené en 2024, en partenariat avec l'UNAMUSC (Union nationale des mutuelles de santé communautaires), une action de **rétenion des données** visant à inciter l'État à honorer ses obligations.

Cette démarche met en lumière le rôle central que jouent les mutuelles communautaires dans l'accès aux soins au Sénégal. Le réseau Oyofal Paj reste vigilant et mobilisé, notamment en lien avec les discussions en cours entre l'État et Enabel, qui prévoit de soutenir des projets mutualistes dans la région de Kaolack.

DYNAMIQUE MUTUALISTE RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE (PAMAC)

Tenant compte de l'accélération des agendas internationaux en matière de protection sociale, notamment autour de la Couverture Santé Universelle et de l'agenda 2063 de l'Union africaine en particulier qui met l'accent sur une croissance inclusive et un développement durable, Solsoc continue d'appuyer le développement du mouvement mutualiste en Afrique centrale.

La Plateforme des Acteurs Mutualistes d'Afrique Centrale « PAMAC », est une organisation sans but lucratif constituée sous la forme d'une Association internationale avec comme but de consolider le travail en synergie et de contribuer par un plaidoyer positif à la promotion de la protection sociale en santé plus équitable, inclusive et cohérente dans les pays de l'Afrique Centrale. La mission de la Plateforme est centrée sur la conduite d'actions concertées et l'échange de bonnes pratiques entre les Plateformes ou Acteurs membres (Burundi, RDC, Tchad, Cameroun et Gabon).



La zone d'action ciblée par la PAMAC est celle couverte par la Communauté économique des États d'Afrique Centrale « CEEAC ». Cette instance régionale travaille en étroite collaboration avec la PAMAC par l'intermédiaire du Département des Droits de l'Homme et Genre qui a dans ses attributions le volet Protection Sociale.

Constatant que l'Afrique centrale est marquée par un faible taux de couverture en matière de protection sociale en santé, les membres de la PAMAC sont plus que jamais déterminé-e-s à renforcer leur ossature institutionnelle pour plus d'actions et plus d'impact. C'est ainsi que quatre Commissions thématiques sont devenues opérationnelles : 1) Gouvernance et Outils de Gestion ; 2) Planification et Conduite de plaidoyer ; 3) Formation et 4) Finances. Par ailleurs, des espaces d'échanges continus et de renforcement mutuel de capacités ont aussi été mis en place. À leur manière, les membres de la PAMAC contribuent à l'intégration régionale et projettent d'harmoniser les outils de gestion pour se projeter vers l'intermutualité régionale, voire africaine.

La PAMAC a organisé des REMAC (Rencontres des acteur-ric-e-s mutualistes d'Afrique centrale) au Gabon en 2021 et au Cameroun en 2023. La prochaine REMAC se déroulera en 2025 à Kinshasa. Ces actions ont permis d'affiner les différentes stratégies de plaidoyer. Suite à l'atelier régional organisé à Yaoundé où des rencontres de haut niveau ont pu avoir lieu avec les autorités camerounaises, dont le ministre en charge de la Protection sociale, le processus de légifération d'un texte régissant les mutuelles de santé au Cameroun a repris grâce au plaidoyer de la PAMAC. Au Burundi, une proposition de loi régissant les mutuelles de santé est disponible et au Tchad, une proposition de loi régissant les mutuelles de santé est en cours de rédaction. Des visites aux plateformes membres ont aussi été réalisées en 2024 afin d'accroître la visibilité et la notoriété de l'instance régionale et de faire avancer les dossiers de plaidoyer.

Témoignage



Je suis Madame ELDJIMA KADER OUAIDOU, Secrétaire Générale de la Fédération Interprovinciale des Mutuelles de Santé au Tchad (FEIMUSAT) et mutualiste engagée, notamment dans la province du Mayo-Kebbi Est, un mouvement qui a vu le jour au Tchad avec le soutien de la Coopération suisse et s'est progressivement structuré grâce à cet accompagnement technique.

C'est à ce titre que je participe aussi aux activités de la Plateforme des Acteurs Mutualistes en Afrique Centrale (PAMAC). Je suis membre de la Commission thématique "Gouvernance et Outils de gestion", mise en place dans le cadre des groupes thématiques issus de l'Assemblée Générale de la Plateforme des Acteurs Mutualistes en Afrique Centrale (PAMAC) en septembre 2023.

Ma participation aux travaux de la PAMAC a renforcé mon engagement et mes capacités en matière de gouvernance mutualiste. Dans une région où la représentativité des femmes dans les instances de gouvernance reste faible, y compris pour les mutuelles à raison de 32 % contre 68 % d'hommes chez nous au Tchad, l'intégration des aspects genre dans le choix des membres des commissions de la PAMAC offre un cadre pour les femmes de démontrer nos capacités et cela nous reconforte dans notre engagement de voir les femmes s'impliquer davantage dans les mécanismes d'accès aux soins de santé.

EN BELGIQUE

En 2024, la Belgique présidait le Conseil de l'Union Européenne, et avait identifié parmi ses priorités l'accès à la protection sociale. Dans ce cadre, elle a organisé une conférence de haut niveau lors de laquelle Espérance Kaneza, secrétaire exécutive de la PAMUSAB, plateforme des mutuelles de santé du Burundi et partenaire de Solsoc, a pu intervenir pour parler de l'accès financier à la santé des travailleur-euse-s de l'économie informelle via les mutuelles de santé communautaires. Par la suite, les acteur-ric-e-s de MASMUT et du CSC TD, dont Solsoc, ont saisi l'opportunité de cette rencontre pour organiser une journée de séminaire sur la thématique pour le secteur de la coopération au développement et l'administration (DGD).

L'actualité politique du premier semestre 2024 étant aussi largement dominée par les campagnes électorales, nous nous sommes impliqué-e-s auprès du secteur pour interpellier les candidat-e-s sur la place qu'ils et elles accordaient au travail décent et à la protection sociale dans leur vision de la solidarité internationale. Cela s'est fait via un mémorandum qui leur était adressé ainsi que lors d'apéros politiques coordonnés par le CNCD-11.11.11, organisés dans différentes villes Belges francophones.

Solsoc est très active au sein de différents groupes de travail sur le travail décent et la protection sociale. Avec ceux-ci, nous avons pu intervenir pour défendre notre vision de la protection sociale lors d'une réunion du CODEV-Pi au niveau du Conseil de l'UE, organiser une matinée de réflexion sur le travail décent le 7 octobre, ou encore intervenir lors de la formation de candidat-e-s diplomates sur le travail décent.

PARTENAIRES « VOLET PROTECTION SOCIALE » CONCERNES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS 2024

PAYS	Partenaires associés	Principales avancées
Burkina Faso	ASMADE	<ul style="list-style-type: none"> L'insécurité et la fermeture de mutuelles ont entraîné une perte de 12.841 bénéficiaires depuis 2021. Toutefois, on constate une augmentation par rapport en 2024 où 66.051 sont désormais affilié-e-s aux mutuelles soutenues par le programme de Solsoc (contre 55.655 en 2023). En termes d'accompagnement technique, Asmade mène des actions de plaidoyer afin de maintenir un climat de bonne collaboration entre les mutuelles et les prestataires de soins. Elle identifie les besoins en renforcement des capacités des partenaires des mutuelles et les met à exécution.
Burundi	ADISCO	<ul style="list-style-type: none"> 35 mutuelles de santé communautaires sont appuyées, comptant 9 205 ménages assurés contre 5.977 en 2021, soit une croissance de 54% et + 50.000 bénéficiaires (dont 52 % de femmes). Le taux de fidélisation moyen dans les 35 MS est de 74%. 7/14 centres de gestion utilisent le logiciel de gestion (volet informatisation).
	PAMUSAB	
Rd Congo	CENADEP	<ul style="list-style-type: none"> Les deux mutuelles, MUSQUAP à Kinshasa et la LONALO à l'Équateur, ont renforcé leurs techniques de mobilisation communautaire et de sensibilisation des populations afin d'augmenter les adhésions => MUSQUAP: 714 bénéficiaires (621 en 2023), soit un taux de croissance 15%. LONALO: 9.730 bénéficiaires (6.593 en 2023), soit un taux de croissance de 48%. Un paquet de base sur la santé sexuelle et reproductive est accessible dans les centres d'accueil de PASCO. 23.180 « client-e-s », tous sexes confondus, ont été sensibilisé-e-s à la prévention des IST/VIH Sida et à la planification familiale (une progression de plus de 210% en un an).
	PRODDDES	
	PASCO	
	CRAFOP	
Sénégal	OYOFAL PAJ	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation et déploiement de la base de données ACCESS. Formation des 10 gestionnaires de mutuelles appuyées. 144.337 bénéficiaires. Taux de fidélisation en 2024 = 89 %, dépassant largement l'objectif fixé à 75 % en fin de programme.
<p>Organisations locales soutenues : 116 mutuelles, 2 centres de santé et 21 unions, fédérations et plateformes de mutuelles soutenues, pour un total de 289.550 bénéficiaires dont 164.875 ♀ ayant ainsi accès aux soins de santé.</p> <p>Partenaire en Belgique : Solidaris</p>		

4.4. Faire progresser la démocratie et les droits humains par la participation citoyenne

L'année 2024 a marqué un tournant pour la démocratie et les droits humains à l'échelle mondiale. Qualifiée de plus grande année électorale de l'histoire, elle a vu plus de 60 pays organiser des scrutins,

impliquant près de la moitié de la population mondiale. Pourtant, malgré cette dynamique électorale, la démocratie a poursuivi son déclin. Selon l'Indice démocratique mondial 2024 publié par The Economist Intelligence Unit, seulement 6,6 % de la population mondiale vit aujourd'hui sous un régime démocratique – deux fois moins qu'en 2014.

Les régimes démocratiques, quels qu'ils soient, n'ont pas été épargnés par le durcissement des clivages politiques. On y observe désormais la confrontation croissante entre un « camp libéral », défenseur de l'État de droit et de l'ordre international, et un « camp illibéral », qui adopte des pratiques politiques autoritaires que l'on croyait révolues.

Dans ce contexte de polarisation, les rapports d'Oxfam et d'Amnesty International ont mis en évidence une montée alarmante des inégalités sociales et une intensification des attaques contre les voix dissidentes. Parallèlement, un rapport de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) a révélé une hausse de 9,4 % des dépenses militaires mondiales par rapport à 2023. L'année 2024 s'est ainsi inscrite dans une double dynamique inquiétante : celle d'un monde plus divisé politiquement et plus militarisé, où les atteintes aux droits humains se multiplient et où le droit international ainsi que les mécanismes de protection s'effritent à mesure que les crises s'aggravent.

La République Démocratique du Congo, à peine sortie de l'élection présidentielle de décembre 2023, a illustré de façon saisissante cette conjonction de dérives. Le tissu social a continué de se déliter, les dépenses militaires ont explosé, et la répression à l'encontre des défenseur·euse·s des droits humains s'est accrue. À l'Est, la guerre s'est intensifiée sous l'effet du soutien du Rwanda au M23 et de l'implication de groupes armés étrangers. Le coût humain de ce conflit est immense et la situation sécuritaire et humanitaire est critique.

Au-delà de la RDC, notre engagement s'est naturellement porté sur le **génocide en cours contre le peuple palestinien**. Face à l'ampleur de l'anéantissement systématique mené par l'État d'Israël, nous avons refusé de détourner le regard. Nous avons fait du droit international la boussole de notre action. Mais dans un monde en crise, la voie de la justice semble aussi compromise que la voix du droit. C'est à travers les réseaux de la société civile, en relayant les souffrances vécues par nos partenaires, en mettant en lumière leur résilience, et en mobilisant les citoyen·ne·s, que nous avons tenté, pas à pas, de pousser pour une posture plus volontariste de la Belgique sur la scène internationale.

En Belgique, ces enjeux ont provoqué des débats intenses dans l'espace public, où les dénonciations de doubles discours et des incohérences politiques sont devenues récurrentes. La critique des deux poids, deux mesures s'est imposée comme un langage commun parmi celles et ceux qui défendent l'universalité des droits humains.

Malgré ce contexte mondial particulièrement sombre, la mobilisation ne faiblit pas. En 2024, **52 associations** actives dans les domaines de la citoyenneté, des droits des femmes et de la jeunesse, ainsi que **27 réseaux partenaires de Solsoc**, ont intensifié leurs efforts. Ces acteurs et actrices de la société civile ont œuvré pour défendre les principes démocratiques et renforcer la résilience des communautés, en favorisant une participation citoyenne active et des stratégies de plaidoyer inclusives, ancrées dans les réalités locales.

Dans ce monde incertain, **l'éducation populaire** et la résilience des sociétés civiles demeurent pour nous des outils essentiels pour retisser le lien social, mis à mal par les crises politiques, humanitaires et climatiques. Ces efforts contribuent à raviver la solidarité internationale et à rappeler que les droits humains, la démocratie et l'État de droit sont indissociables et que leur défense est aujourd'hui plus urgente que jamais.



© Isabel Corthier

La dégradation des conditions sociales, sécuritaires et des libertés individuelles, déjà prégnantes les années précédentes, a été crescendo en 2024, exacerbée par la guerre et l'insécurité (Nord-Kivu, Ituri, Kwango, Kwilu et périphérie de Kinshasa) et par un gouvernement de plus en plus répressif, incapable d'apporter des solutions politiques. Dans le cadre des actions soutenues, une des réponses à cette situation, a été la mise en place des groupes de travail par le réseau PRODDDES et la participation du CENADEP, du CRAFOP de DIOBASS et du PRODDDES à des concertations de la Société Civile pour favoriser les analyses du contexte sur des informations fiables et fouillées et, à partir de là, construire des prises de position argumentées que cela soit sur les thématiques du projet (ESS et PS), l'actualité ou la situation politique du pays.

Ainsi, la résurgence des tensions ethniques et les annonces faites de changement de constitution ont accéléré la mutation de la campagne de veille sur la démocratie mise en place au cours du processus électoral en 2023 en campagne de veille citoyenne dont l'objectif central est la cohésion nationale. Dans ce cadre, le PRODDDES et ses PL, le CERDYSOC et la MLK ont été co-organisateurs d'ateliers de sensibilisation et de mobilisation des OSC au cours desquels des communiqués (au moins 3) et des interpellations ont été rédigées. Il s'agit, entre autres, de celles adressées au ministère des Droits humains et du genre à propos des recommandations du ministre de la Justice et des mesures prises par le procureur de la Cour de cassation pour traquer les membres de la communauté LGBT ou celle à propos de la décision du ministre de la Justice de révoquer le récépissé de dépôt de la requête en obtention de la personnalité juridique pour les ASBL.

Face à l'expulsion de plusieurs de ses membres de leurs parcelles maraîchères, le ROPAFKI (le Réseau des organisations de producteurs agricoles de la Ville de Kinshasa) a mené avec l'aide du CENADEP des actions de plaidoyer sur la spoliation des terres. Suite au sit-in qui a réuni une centaine de maraîcher·ère·s devant le ministère de la Justice et garde des Sceaux, le ministre est descendu sur les lieux et a ordonné l'arrestation des spoliateurs et des autorités coutumières complices. La voix de ROPAFKI et de ses membres, les maraîcher·ère·s, inaudible avant dans les « hauts pouvoirs » a été entendue. Son plaidoyer, de local est passé au niveau national. La notion d'être « intouchable » parce qu'on a des moyens et/ou une position sociale a été remise en question et donne espoir aux populations.

Au Lualaba, ATRAM, Alternative pour la Transformation de l'Artisanat Minier, a dénoncé les cas de maladies constatés au sein de la communauté Mano-Mapia située à proximité de la société minière Tenke Fungurume Mining (TFM), une filiale du groupe chinois CMOC, qui a installé une usine de traitement de cuivre et de cobalt dans les environs. Le lien entre ces problèmes sanitaires et les rejets dans l'environnement et l'eau de l'usine de TFM a vite été fait. Suite aux plaidoyers, l'entreprise, qui continue à rejeter catégoriquement les accusations de pollution, a quand même accepté de déplacer et d'indemniser plus de mille familles vivant à proximité de la mine. ATRAM a aussi effectué du plaidoyer au niveau de l'Assemblée provinciale pour réclamer l'opérationnalisation du centre de négoce de Musompo, de l'entreprise générale du Cobalt, et la traçabilité au sein de la chaîne d'approvisionnement des minerais provenant des sites miniers artisanaux.



© Ley Uwera / Solsoc

PALESTINE

Depuis l'escalade des violences le 7 octobre 2023, la situation en Palestine s'est fortement détériorée, entraînant une crise humanitaire, économique et sociale majeure, tant à Gaza qu'en Cisjordanie.

Les bombardements israéliens ont causé la mort de plus de 60.000 personnes, principalement des femmes et des enfants, et laissé plus de 111.000 blessés (données 2025). La destruction massive des infrastructures essentielles, telles que maisons, écoles et hôpitaux, a aggravé la crise, surtout à Gaza où 90 % de la population (1,9 million de personnes) est déplacée, avec un accès limité à l'eau et aux soins, favorisant la propagation de maladies. Sur le plan économique, Gaza connaît une récession historique, avec un taux de chômage supérieur à 80 % et une inflation de plus de 300 %.

En Cisjordanie, les violations des droits humains se multiplient : près de 900 Palestiniens ont été tués, des milliers blessés, et de nombreuses structures démolies à la suite d'attaques de colons et d'opérations militaires, provoquant des déplacements, notamment dans les camps de réfugiés du nord. La situation des Palestiniens incarcérés est alarmante, avec plus de 9.600 personnes détenues par Israël, souvent en détention administrative sans procès, dans des conditions dégradantes.

Par ailleurs, le travail des organisations de la société civile est limité par un rétrécissement aggravé de l'espace civique, qui se traduit par des pressions politiques, des campagnes de dénigrement et des restrictions financières, entravant leur action.

Sur la scène internationale, de nombreux efforts ont été déployés pour appeler à un cessez-le-feu et à la protection des droits des Palestiniens. La Cour internationale de justice a souligné l'illégalité de

la présence israélienne dans les territoires occupés, et l'ONU a adopté des résolutions en ce sens, mais leur mise en œuvre reste difficile, et l'aide humanitaire rencontre de nombreux obstacles.

Face à cette crise, les projets soutenus par Solsoc, notamment en Cisjordanie, restent essentiels. Nos partenaires MA'AN et PAC accompagnent les jeunes, membres des organisations communautaires, pour renforcer leur participation citoyenne, pour réclamer leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux et porter leurs revendications.

Jouant un rôle en tant qu'acteur·rice·s de changement dans leurs communautés, les membres des organisations de base soutenues ont participé notamment à campagne « Boycottez votre occupation » organisée dans le but de promouvoir et d'encourager les concepts de boycott, comme signe de lutte pacifique contre l'occupation. La campagne comprenait de nombreuses activités, notamment des événements artistiques destinés aux enfants, des dialogues pour les adolescent·e·s, l'impression d'affiches avec des slogans de boycott, la production de vidéos de sensibilisation via les réseaux sociaux et la réalisation de fresques murales. Citons aussi l'initiative pour la promotion des jardins domestiques sous le slogan « Nous plantons notre nourriture, nous récoltons notre liberté » pour soutenir des modèles économiques domestiques résilients. Symbole politique de la résilience palestinienne et de leurs liens avec la terre, la campagne de cueillette des olives a ciblé des sites dans des zones entourées de colonies et exposées aux attaques continues de l'occupation et de ses colons, dans le but de renforcer la détermination des agriculteur·rice·s et des propriétaires fonciers et de les aider à préserver leurs terres face aux attaques organisées des colons et à l'occupation auxquelles de nombreux sites sont exposés.

Plusieurs actions de volontariat ont été menées avec le soutien des partenaires pour répondre aux besoins urgents émergeant du conflit, comme à Nour El Shams Camp et à Tulkarem, où les communautés ont contribué au nettoyage et à la réparation des dégâts causés par les attaques dans les camps de réfugié·e·s. Des initiatives solidaires ont aussi été organisées, telles que la distribution de paniers alimentaires ou de citernes d'eau. Enfin, des visites de sites historiques, des activités culturelles et des camps pour les jeunes offrent des espaces d'expression et de partage, permettant aux jeunes de s'exprimer librement, d'échanger leurs craintes et revendications. La mise en place d'espaces sûrs et d'outils d'expression par les arts constitue un soutien psychologique crucial pour les jeunes dans ce contexte difficile.

Finalement, les communautés ont été encouragées à mener des actions dans les domaines social, politique et économique au nom des femmes et de leur autonomie, notamment via une campagne de soutien aux femmes ayant subi des impacts psychologiques suite aux attaques armées, à la perte de leur habitation, ou à la perte de leur enfant, a été réalisée à Tulkarem. À titre d'exemple, une séance de sensibilisation aux questions de genre et de violences faites aux femmes a été organisée dans le village d'Asira al-Qibliya.

Pour répondre à la crise, Solsoc et ses donateur·rice·s en collaboration avec le groupe PJPO (Paix Juste au Proche-Orient) se sont mobilisés pour soutenir des projets humanitaires à Gaza (voir ci-dessous). Notre partenaire MA'AN Development Center a fourni des aides financières visant tant des familles, que plus spécifiquement des orphelins, afin qu'ils·elles puissent subvenir à leurs besoins urgents, notamment en nourriture, produits sanitaires, vêtements ou médicaments.

Témoignage



Hamza Osama Al-Bakri avec son oud accompagne les jeunes membres du groupe d'Al-Mada du village de Farkha et les encourage à écrire et chanter des mélodies folkloriques palestiniennes (2024).

L'autonomisation des jeunes étant au cœur du projet de nos partenaires MA'AN development center et PAC, des initiatives créatives ont été mises en place pour renforcer leur rôle face aux restrictions croissantes liées à l'occupation. Parmi celles-ci, le groupe Masarrat Al-Mada for Social Development Through Arts, créé en 2009, utilise la musique, la poésie et l'art pour que les jeunes puissent exprimer leurs revendications tout en promouvant la culture palestinienne. En 2023, le groupe a connu une transformation structurelle importante en supprimant les hiérarchies et en favorisant la collaboration, incarnant des valeurs de résilience, d'espoir et de dignité humaine.

En 2024, ils-elles ont élaboré une initiative d'autonomisation sociale en partenariat avec le Centre Handala, visant à renforcer les capacités culturelles et sociales de 15 enfants de Farkha, un village du gouvernorat de Salfit souvent confronté aux attaques des colons israélien·nes. Les enfants ont créé une chanson folklorique, « Lumière du village », illustrant leur lien profond avec leur territoire, leur culture et leur identité palestinienne. Hamza Osama Al-Bakri, membre d'Al-Mada, souligne que « *l'équipe d'Al-Mada est ce qui permet d'avoir un impact sur les enfants par le biais des arts. La méthode de travail de l'équipe, sans structure hiérarchique, avec une nature collaborative entre tous les membres en respectant réellement le rôle de chacun, est ce qui nous permet de travailler si bien ensemble et de le transférer aux enfants que nous ciblons* ».

Ayant travaillé avec près de 400 enfants en 2024, le groupe Masarrat Al-Mada vise à renforcer son action en 2025. Hamza insiste sur la nécessité de renforcer les collaborations entre acteurs locaux, afin de renforcer la durabilité des initiatives communautaires, et exprime sa conviction que la richesse culturelle palestinienne est une force inextinguible pour l'autonomisation et la résilience du peuple palestinien.

EN BELGIQUE

La Palestine, au cœur de notre action en Belgique

En 2024, la Palestine a été au centre des préoccupations de Solsoc et des organisations citoyennes et politiques avec lesquelles l'ONG collabore en Belgique. Le travail d'incidence politique réalisé auprès du groupe socialiste à la Chambre a permis d'orienter les débats au sein du Parlement. Solsoc a renseigné

sans relâche sur le contexte violent auquel nos partenaires et la population palestinienne sont confrontés, à Gaza comme en Cisjordanie.

Le travail collectif de mobilisation et de plaidoyer, effectué par Solsoc avec les organisations de la société civile belge, telles que l'ABP, le CNCD ou la FGTB a permis d'organiser plusieurs manifestations nationales qui ont mobilisé à plusieurs reprises des milliers de personnes dans les rues de Bruxelles pour exiger un cessez-le-feu et étendre notre influence politique. Ce plaidoyer commun avait comme objectif de rappeler encore et toujours la primauté du droit international et le devoir des États de s'y conformer et de le défendre. Nos demandes visent à exiger un cessez-le-feu immédiat, à exiger le passage de l'aide humanitaire d'urgence, à maintenir le soutien à l'UNRWA, à demander des sanctions à l'encontre d'Israël et des colons violent-e-s, et à demander la suspension des accords économiques européens signés avec Israël. Elles n'ont certes pas toutes été rencontrées, mais la position de la Belgique a progressé depuis le 7 octobre 2023. De plus, en 2024, les organisations belges actives en Palestine se sont attelées avec des consultants externes à la réalisation d'une étude détaillant la manière dont l'espace opérationnel des organisations de la société civile palestinienne s'est drastiquement réduit ces dernières années, en raison des politiques d'occupation israéliennes, de la répression administrative et militaire, des conditions restrictives imposées par les bailleurs internationaux, mais aussi de pressions par l'autorité palestinienne.

Pour répondre aux besoins humanitaires urgents auxquels fait face la population gazaouie, Solsoc a lancé une grande opération de récolte de fonds en Belgique. Lancée le 8 mars à l'occasion de la publication d'une carte blanche commune avec les associations de l'action commune socialiste ayant pour titre "L'impossible quotidien des femmes à Gaza", cette récolte de fonds visait prioritairement les besoins des femmes et des enfants. Divers moments clés ont permis de mobiliser le public sur cette action dont le congrès du Parti socialiste, un lunch hot dog solidaire avec les travailleur-euse-s de chez SMART et la constitution d'une équipe Run4Gaza aux 20km de Bruxelles. Au total 20.000€ ont pu être collectés et envoyés à notre partenaire Ma'an actif à Gaza.

La Palestine était également au cœur de nos actions de sensibilisation en 2024. Comme chaque année, nous étions présent-e-s lors de deux moments forts de l'été : le Mandela Day, organisé par la fédération bruxelloise du PS, et le festival Les Solidarités. Nous y avons construit un stand dédié à la solidarité avec la Palestine, en revenant sur l'histoire, et sur les actions qu'il est possible de faire en tant que citoyen-ne en Belgique. De plus, nous avons finalisé et animé un module de formation sur la Palestine.

En novembre 2024, nous avons invité Rami Massad, coordinateur de notre organisation partenaire Popular Art Center (PAC) en Palestine à Bruxelles. Durant une semaine, il a été la rencontre des publics du CEPAG, de la FGTB Centrale Générale, de Soralia, et du Parti socialiste. Son témoignage, à la fois factuel et bouleversant, a suscité des échanges riches et a réaffirmé l'importance de faire entendre les voix palestiniennes et de poursuivre la mobilisation pour la justice, le respect du droit international, la fin du génocide, de la colonisation, de l'occupation et de l'apartheid.

Une vigilance constante sur la situation congolaise

Face à l'aggravation de la crise dans les Grands Lacs, Solsoc a également mené un plaidoyer actif aux côtés du réseau EURAC et de la plateforme Afrique centrale (CNCD-11.11.11 et 11.11.11). L'organisation a interpellé l'Union européenne (UE) et la Belgique sur plusieurs priorités : l'abrogation du protocole UE-Rwanda sur l'exploitation des minerais, la suspension de la coopération militaire avec le Rwanda via la Facilité européenne pour la paix (FEP), et la mise à jour des sanctions contre les auteur-ric-e-s de violations graves des droits humains.

La réponse incohérente de l'UE, marquée par des intérêts économiques et politiques, a renforcé les doutes sur son engagement réel pour la paix en RDC. Solsoc a plaidé pour une aide humanitaire renforcée, des financements accrus pour la région, et un appui structurel à la société civile locale. L'organisation a aussi défendu une diplomatie européenne cohérente pour protéger journalistes,

syndicalistes et défenseur·euse·s des droits humains, et a favorisé le dialogue entre citoyen·ne·s belges et responsables politiques.

Dans un contexte de crise humanitaire et sanitaire aiguë, Solsoc a alerté sur la propagation du **mpox**, une épidémie largement ignorée, qui a touché les populations les plus vulnérables dans l'est de la RDC. L'organisation a souligné la nécessité d'une réponse sanitaire équitable et coordonnée, tout en rappelant que ces crises aggravent aussi les **violences sexuelles**, utilisées comme arme de guerre dans les zones de conflit, et qui doivent être reconnues comme telles dans les priorités humanitaires.

Deux moments forts ont marqué ce travail : la publication du **Mémoire de la Plateforme Afrique centrale 2024-2029**, destiné à **alimenter les réflexions des mandataires politiques belges et faire part de nos revendications** en matière de coopération au développement, de droits humains, de justice climatique et de protection de l'espace civique ; et le **Mémoire d'EURAC**, adressé aux institutions européennes, appelant à une politique extérieure fondée sur la paix, la justice et l'égalité.

PARTENAIRES « VOLET DÉMOCRATIE ET DROITS HUMAINS » CONCERNÉS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS 2024

PAYS	Partenaires associés	Principales avancées
Colombie	IPC	<ul style="list-style-type: none"> Réclamant-e-s de terre du réseau "Sembrando Paz" : restitution de sa terre à la présidente de Tierra y Paz, à la suite d'années de luttes en faveur de ce droit. Constitution de la zone de réserve paysanne de San José de Apartadó suite aux actions de la communauté Plaidoyer favorable pour la délimitation du district agro-minier et de pêche du Bajo Cauca suite à la documentation par l'IPC des cas de violation des droits humains liés à l'environnement par les entreprises.
	ATI	<ul style="list-style-type: none"> Les syndicats SINALTRAINAL et SINTRACATORCE ont obtenu la signature de 2 conventions collectives avec les entreprises sous-traitantes de deux sucreries, 1 dialogue ouvert au sein de la sucrerie Manuelita, 1 processus international ouvert auprès de la CIDH pour la sucrerie Providencia, 1 inspection du travail en cours chez Seatech International, 4 processus de dialogue social ouverts (Sodexo, Nestlé, Compass Group, Meals).
Maroc	AJR	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un memorandum avec la participation de 21 organisations de quartier, pour la réforme de la « Moudawana » (code de la famille), une réforme portant des enjeux d'égalité entre hommes et femmes. Réalisation d'actions d'interpellation politiques sur des thématiques variées (réhabilitations d'espaces publics - parcs, centres de jeunesse, accès aux soins de santé publics, économie sociale et solidaire, protection sociale ...)
	IFAAP	
	AFAQ	
Palestine	MA'AN	<ul style="list-style-type: none"> En 2024, Les groupes soutenus ont fait part de leur résilience en réagissant face aux besoins émergents depuis le début du conflit, en mobilisant la communauté dans des actions de volontariat. Par exemple, des jeunes se sont mobilisés pour fournir des paniers de nourriture aux populations déplacées, notamment dans le nord de la Cisjordanie. À Gaza, ils-elles se sont mobilisé-e-s pour fournir des lieux sûrs, pour poursuivre leur éducation et fournir un soutien psychosocial aux enfants affecté-e-s par la situation sécuritaire et le vécu dans les camps de réfugié-e-s.
	PAC	
<ul style="list-style-type: none"> RD du Congo 	PRODDDES CENADEP DIOBASS	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la campagne de veille citoyenne sur la démocratie et les droits sociaux qui a interpellé le ministre de la Justice et la ministre des Droits humains pour qu'il revienne sur ses décisions à propos de la régularisation du dossier des ASBL et pour dénoncer les mesures prises par le procureur de la Cour de cassation pour traquer les membres de la communauté LGBT. À Kinshasa, nombreuses actions de plaidoyer pour dénoncer la spoliation des terres des producteurs agricoles de la Ville qui ont abouti à l'arrestation des spoliateurs et des autorités coutumières impliquées. À Bukavu, dans le cadre du « protocole sur le système alimentaire » signé par des ONG et la ville de Bukavu, la FCMU a pris le lead de la composante commercialisation /

		<p>réglementation normative sur la qualité des produits locaux au sein de la plateforme multi acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer (en cours) pour que l'EVRAS fasse partie des activités extrascolaires des écoles publiques. • Démarches pour relancer le Cadre de Concertation National de la Société Civile, acteur de la concertation tripartite Gouvernement – Partenaires au Développement – Société Civile.
<ul style="list-style-type: none"> • Organisations locales soutenues : 52 associations de citoyenneté, de femmes, de jeunes et 27 réseaux, pour un total de 82.603 bénéficiaires 		

4.5. Promouvoir l'émancipation des femmes et des jeunes

Dans l'ensemble de nos actions, Solsoc et ses organisations partenaires cherchent à contribuer à l'émancipation des femmes et des jeunes dans la perspective de rééquilibrer les rapports de genre et de domination en général. En effet, ces deux publics, à qui on ne laisse pas suffisamment la parole, sont souvent exclus des lieux de pouvoir et de prise de décision. Par ailleurs, ces deux catégories de citoyen·ne·s font face à de nombreux obstacles similaires en termes de participation politique, économique et sociale. Les jeunes adultes, et davantage les jeunes filles font face à des difficultés croissantes pour accéder à l'autonomie. Ils et elles sont plus touché·e·s que leurs aînés par le chômage et des revenus faibles et irréguliers. Enfin, fait particulièrement grave, les femmes, partout dans le monde, sont exposées à des risques très élevés de violence physique, sexuelle, psychologique, économique, et, dans les contextes d'insécurité, de violence basée sur le genre¹⁵. C'est pourquoi, dans tous les pays du programme, les organisations partenaires de Solsoc incluent, à des degrés divers, des accompagnements d'organisations locales pour favoriser la prise de conscience des relations de domination et les changer structurellement. Pour cela, l'éducation populaire est un outil pertinent et mobilisé par ces dernières pour favoriser notamment l'émergence d'un leadership féminin et des jeunes, favorisant une meilleure représentation de ces publics, ainsi que pour permettre une prise de conscience par les hommes et les femmes des relations inégales qui nuisent à toutes et tous.

Un résultat spécifique sur la thématique du genre a été défini par les organisations partenaires, et est accompagné d'un budget dédié. Il permet l'organisation de formations et d'actions de sensibilisation sur des thèmes spécifiques, le développement d'initiatives économiques portées par des femmes ou des jeunes, l'organisation d'événements, voire le développement de plans d'action "genre" plus holistiques.

En 2024 également, nous avons saisi l'opportunité du screening pour mobiliser l'ensemble de l'équipe de Solsoc autour de la rédaction d'une politique de genre pour notre organisation. Pour cela, nous avons fait appel à l'expertise du Monde selon les Femmes pour nous accompagner dans une formation sur le genre destinée à l'ensemble de notre personnel. Cela nous a permis de réfléchir à nos pratiques organisationnelles, de valoriser ce qui se faisait déjà afin de le pérenniser, et de nous fixer des objectifs pour les années à venir.

Enfin, les experts du CODAC ont mené une série d'évaluations à mi-parcours dans la plupart des pays du programme. Lors de toutes ces évaluations, une attention spécifique sur les questions de genre a été portée. L'une d'entre elles se concentrait sur la question du genre en Bolivie. Un atelier régional a été mené avec des représentant·e·s des partenaires associés et limitrophes de Bolivie et Colombie et avec la facilitation conjointe d'une experte du Monde selon les Femmes et de notre partenaire bolivien, la REMTE. Cela a permis de mettre en lumière quelques recommandations pour inscrire la perspective de genre dans nos programmes. Notamment, l'importance de créer des synergies avec des

¹⁵ Selon ONU Femmes, les contextes humanitaires ont un impact grave sur la sécurité des femmes : 70 pour cent d'entre elles subissent des violences basées sur le genre (VBG) dans ces contextes, contre 35 pour cent au niveau mondial.

organisations spécialisées sur cette thématique et connaisseuses des contextes et outils pédagogiques adéquats. Mais aussi, promouvoir la création et/ou la consolidation de départements de femmes au sein des organisations syndicales et issues de l'économie sociale et solidaire.

BURUNDI

Pendant plus d'une décennie, le Burundi a connu une crise sociale et politico-militaire avec des conséquences désastreuses sur la population, en particulier sur les couches vulnérables (femmes, enfants, personnes porteuses de handicap, minorités ethniques). Les impacts de cette situation sur les rapports entre hommes et femmes ont entraîné le développement de la violence basée sur le genre, l'augmentation du nombre de femmes cheffes de ménage, la pauvreté, les déplacements massifs et forcés de communautés vers des camps de réfugiés. Les disparités de genre, exacerbées par la crise, ont eu un effet disproportionné sur les femmes et les filles, soumises à la précarité économique, aux pesanteurs socioculturelles et aux violences basées sur le genre¹⁶.



© Fabrice Mbonankira-Solsoc

Bien que la Constitution du Burundi prône l'égalité des sexes, la discrimination fondée sur le genre persiste dans les pratiques sociales, mais aussi au niveau de certains textes législatifs et réglementaires qui restent encore régis par la coutume.

Dans le cadre du programme de Solsoc au Burundi, une attention particulière a été portée à l'intégration de l'approche genre au sein des interventions de nos partenaires. Certains résultats pour le programme au Burundi ont été formulés de manière à se focaliser de manière ciblée sur le genre. De plus, avec la méthodologie de la cartographie des incidences, tous les partenaires ont décliné des marqueurs pour intégrer le critère genre dans leur dispositif de suivi. Malgré tout, le programme fait face à de fortes pesanteurs sociales et culturelles qu'il faudra combattre sur le long terme pour encourager la confiance et le leadership féminins. Bien qu'il ne soit pas toujours évident d'accompagner des initiatives émancipatrices pour les femmes, notamment en milieu rural, plusieurs initiatives mises en œuvre par les partenaires de Solsoc au Burundi permettent de trouver des alternatives pertinentes.

À titre d'exemple, l'UPH a réussi à organiser le premier débat sur le genre dans le cadre de la campagne mondiale des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre. Elle a aussi initié la mise en

¹⁶ Profil Genre Burundi, BAD, 2011.
Solsoc – Rapport d'activités 2024

place d'un réseau des hommes positifs (favorables à l'égalité de genre) autour des mutuelles de santé et des coopératives bénéficiaires du programme.

À l'UHACOM, le programme a continué à prendre comme base les stratégies de structuration des femmes et l'organisation d'espaces spécifiques pour les encourager à entreprendre les initiatives économiques. L'UHACOM a aussi poursuivi la structuration de mouvements HAGURUKA de femmes qui a été amorcée dans les coopératives, ce qui à terme devrait favoriser le leadership féminin dans toute la zone d'intervention.

Témoignage



Adhérer à la coopérative et au mouvement Haguruka des femmes a été une chose très bénéfique pour moi. Avant, je vivais beaucoup de difficultés et je n'avais pas la possibilité de gérer l'argent dans notre famille, encore moins d'assumer seule les responsabilités de la famille. On vivait aussi dans une grande pauvreté, ce qui a fait qu'aucun de mes six enfants n'est scolarisé, car mon mari fréquentait souvent les bars et gaspillait beaucoup d'argent. Tout ceci a créé pas mal de tensions dans notre ménage. Mais aujourd'hui notre situation a beaucoup changé.

C'est en partie, grâce à différentes formations et activités organisées par le mouvement Haguruka des femmes, à travers la coopérative TERUJIMBERE dont je suis membre. Ces formations portaient sur le mieux vivre et sur les droits des femmes. Mon mari et moi y avons participé et après cela, mon mari a commencé à changer de comportement. Il a fini par prendre conscience de beaucoup de choses.

Maintenant, il y a de l'harmonie dans le voisinage et dans la famille. Nous nous partageons les responsabilités au sein de la maison et, récemment, nous avons pu renouveler la toiture de notre maison grâce à l'argent de la tontine et d'autres projets familiaux. J'ai aussi bénéficié d'un porc à travers ma coopérative appuyée par ADISCO et Solsoc.

Marie SINDAYIGAYA, membre du mouvement Haguruka des femmes de la coopérative TEUJIMBERE de Giheta

MAROC

Malgré certaines évolutions sur le plan juridique, le Maroc reste un État avec une vision patriarcale et discriminatoire envers les femmes, à la fois au niveau législatif, politique et culturel. L'avortement reste

illégal, la loi sur l'héritage n'est pas égalitaire entre hommes et femmes, les rapports extraconjugaux sont criminalisés, la polygamie persiste (même si avec beaucoup de limitations), l'interdiction des mariages des filles mineures est souvent « dérogé » par des juges, il existe une différence salariale entre hommes et femmes, les femmes doivent faire face à une précarité et un analphabétisme plus marqué, leur présence dans les fonctions politiques demeure insuffisante (mais en amélioration), etc. Si sur le plan juridique et politique, les femmes sont défavorisées, il n'en est pas moins au niveau économique, où des inégalités importantes existent, que ce soit au niveau de l'accès à des opportunités économiques (différences salariales, emploi informel), ou encore de l'accès à la protection sociale.

Au Maroc, les jeunes âgé-e-s de 15 à 24 ans constituent un groupe important, représentant environ 39% de la population âgée de moins de 25 ans (14,5 millions). Ce potentiel démographique recèle un dynamisme et une créativité précieux pour le développement du pays. Cependant, l'accès à l'emploi et à l'inclusion sociale reste un défi majeur pour cette jeunesse. L'échec scolaire, le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale figurent parmi les obstacles auxquels elle fait face. Parmi les jeunes les plus vulnérables, les NEET (sans emploi, éducation ou formation) requièrent une attention particulière. Ce groupe, qui constitue 25,2% des jeunes âgés de 15 à 24 ans, présente une forte corrélation avec le chômage de longue durée.

Par ailleurs, une analyse différenciée selon le genre met en lumière des disparités significatives. Les jeunes femmes sont disproportionnellement touchées par la " NEETitude", avec un taux atteignant 37,3% chez cette population, comparativement à 13,5% chez les hommes. Cette disparité de genre dans l'accès à l'éducation et au marché du travail soulève des questions essentielles sur l'égalité des chances et l'accès aux opportunités socio-économiques pour les jeunes femmes au Maroc. ¹⁷

Dans ce contexte, l'accompagnement des partenaires marocains AFAQ (visant spécifiquement les femmes), AJR (visant spécifiquement les jeunes) et IFAAP (travaillant plus spécifiquement avec des réseaux), est essentiel afin de donner aux associations, IESS et réseaux les capacités pour porter leurs revendications auprès des pouvoirs publics, des élus et d'influencer les politiques publiques liées à la jeunesse, au genre, à l'économie sociale et solidaire, à la protection sociale et à la citoyenneté en faveur des jeunes et des femmes dans les quartiers populaires de Casablanca.

AFAQ a pu identifier et accompagner 6 IESS travaillant dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes (dans des domaines variés tels que la boucherie, la poissonnerie, la peinture/carrelage, ou encore l'accompagnement comptable). En plus de renforcer la situation économique des femmes, ces IESS sont des exemples positifs permettant de réduire les stéréotypes de genre au sein de la société marocaine.

AJR a pu accompagner 4 associations de quartier et leurs membres dans leurs actions de plaidoyer portant sur les besoins identifiés par les communautés, et qui bénéficient essentiellement aux femmes et aux jeunes. À Had Swalem par exemple, un plaidoyer a été réalisé pour la réhabilitation de 7 espaces sociaux et culturels actuellement fermés. À Sidi Moumen et à Mohammedia, des interpellations ont été faites pour la réhabilitation de parcs publics. Finalement, à Sidi Bernoussi, un plaidoyer sur la détérioration de la situation et des services de l'hôpital public ALMANSOUR a été mené par les habitant-e-s.

¹⁷ [Les Brefs du Plan N° 29 - 15 Mai 2024](#)

Témoignage



Mariem Cherki, née en 1987 dans le quartier Hay Mohammadi à Casablanca, a connu dès son jeune âge les défis de la précarité et des stéréotypes qui pèsent souvent sur les femmes issues des quartiers populaires. Après avoir quitté l'école en deuxième année du baccalauréat et s'être mariée très jeune, elle a rapidement dû assumer seule la responsabilité de son foyer lorsque son mari a perdu son emploi. La seule compétence qu'elle pouvait mobiliser était celle qu'elle avait apprise après l'école : la coiffure.

Travaillant dans des salons de beauté destinés aux habitant-e-s du quartier avec des salaires faibles et dans des conditions difficiles, Mariem n'a jamais perdu de vue son rêve d'un avenir meilleur. Sa vie a commencé à changer lorsqu'elle a assisté à une campagne de sensibilisation organisée par notre partenaire, l'Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca – AFAQ, sur l'autonomisation économique des femmes. C'est là qu'elle a intégré le programme, bénéficiant d'un accompagnement précieux.

Grâce à cette initiative, Mariem a fondé en 2023 la coopérative **Miri Beauty**, qui est rapidement devenue bien plus qu'un simple salon de coiffure. « Au-delà de nos services commerciaux, nous avons transformé notre salon en un espace de formation continue à la coiffure et à l'esthétique, au profit des femmes en situation de précarité. Nous avons organisé des campagnes de sensibilisation sur les violences faites aux femmes, et contribué à équiper dix d'entre elles en matériel de base pour lancer leur propre activité, grâce à notre caisse d'épargne solidaire, le « Daret ». »

Ce projet collectif a permis à Mariem de retrouver confiance en elle, de renforcer ces liens familiaux, et de reprendre ses études universitaires en sciences politiques et juridiques, pour mieux défendre ses droits et ceux des autres. Elle témoigne avec fierté :

« En seulement trois ans, je suis passée de la marge de la société à un rôle de leadership et d'initiative. Je suis devenue une mère que l'on consulte, une femme dont on cite l'exemple dans le quartier. »

Son parcours est une véritable source d'inspiration. Grâce aux formations en gouvernance coopérative, marketing social, gestion financière, leadership féminin et compétences de vie, Mariem a appris à organiser son projet, à répartir équitablement les tâches, et à faire de son salon un lieu d'émancipation. Elle a également établi des partenariats locaux avec des institutions communautaires, faisant de son espace un lieu de rencontre quotidien pour des femmes en quête d'un travail digne et sécurisé.

Son message est clair et porteur d'espoir :

« L'espoir ne meurt jamais. Il a parfois seulement besoin d'une opportunité... ou d'une main tendue. Et cette main, pour moi, a été celle du mouvement AFAQ, qui m'a soutenue pour me relever – non pas seule – mais avec tant d'autres femmes, qui portent aujourd'hui un nouveau miroir sur leur existence.»

EN BELGIQUE

En Belgique, Solsoc collabore étroitement avec Soralia, l'organisation féministe du réseau Solidaris. Cette collaboration nous a permis de mettre sur pied un projet d'échange entre AFAQ, organisation partenaire de Solsoc au Maroc et organisation de femmes dont l'objectif est l'émancipation des femmes des quartiers populaires de Casablanca, et des animatrices régionales de Soralia. Cet échange dont nous vous avons fait part en 2023 a été concrétisé par la création d'une exposition "À la rencontre de la sororité au Maroc" à destination des animatrices régionales de Soralia. Celle-ci a été diffusée durant l'année 2024. En outre, notre intégration systématique dans leur magazine "Femmes Plurielles" nous permet de mettre à l'honneur le travail des organisations partenaires de Solsoc sous le prisme du genre. À titre d'exemple, nous avons rédigé ces articles en 2024 : "Bolivie : Un féminisme en lutte" ou encore "Burundi : les mutuelles alliées des femmes".

Le 8 mars 2024 a aussi été l'occasion de mettre en lumière la réalité vécue par les femmes à Gaza. Nous avons donc publié, ensemble avec l'associatif socialiste, une carte blanche, "L'impossible quotidien des femmes à Gaza", consacrée à la thématique. Notre grande récolte de fonds de 2024 était largement consacrée à soutenir spécifiquement les besoins des femmes et des enfants dans ce contexte de génocide.

Plus largement, Solsoc a une politique de communication sensible au genre : utilisation de l'écriture inclusive, mise en valeur des actions mise en place dans le programme sur les questions de genre par les organisations partenaires, utilisation de photos de femmes en action, invitation de femmes expertes, etc.

PARTENAIRES « VOILET GENRE ET JEUNESSE » CONCERNÉS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS 2024

PAYS	Partenaires associés	Principales avancées
Colombie	ATI	<ul style="list-style-type: none"> Le secrétariat des femmes et communautés diverses de Sinaltrainal prend une place de plus en plus active dans les décisions internes (représentativité de ces membres, contribution à l'augmentation du nombre d'affiliées, mise en place d'initiatives telles que la <i>batucada</i> qui accompagne les manifestations, etc.). Il est devenu un point de convergence et d'union organisationnelle et a permis de renforcer la mise à l'agenda de spécificités de genre dans les points de négociation pour les conventions collectives. En tout, 518 femmes sont actives au sein du Secrétariat, réparties dans 13 sections. Une table ronde des femmes a été mise en place à Antioquia en synergie avec le RENAF (Réseau national d'agriculture familiale). Une première rencontre des femmes du Réseau pluriethnique du Bajo Cauca a eu lieu. L'IPC a publié un article dans la revue <i>Relecturas</i> sur l'impact de l'extractivisme sur le corps et le territoire des femmes dans le Bajo Cauca Antioqueño.
	IPC	
Bolivie	AYNI, FUNDAA.SUR, PASOS, REMTE	<ul style="list-style-type: none"> Les formations politico-syndicales des travailleuses affiliées à la CGTFB et FSTGB ont renforcé leurs actions de plaidoyer et d'alliance avec la Centrale Ouvrière Bolivienne –COB. Ces actions ont permis, entre autres, l'élaboration, la présentation et la

		<p>diffusion de la politique de genre de la CGTFB, un accord avec la COB pour la construction de 3 centres technologiques, des protocoles d'application de la loi sur la restitution des droits du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 4 partenaires associés de Solsoc ont formulé ou reformulé leurs plans institutionnels de genre. Un atelier régional en Bolivie sur l'intégration des perspectives de genre dans le programme a réuni les partenaires de Bolivie et de Colombie leur permettant de renforcer leurs stratégies. • En moyenne 47 % de femmes occupent des postes de direction au sein des IESS des régions de Sucre et La Paz. Elles participent activement aux réunions locales, nationales et internationales pour défendre les intérêts de leurs organisations.
Maroc	AJR	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une campagne de sensibilisation sur les violences et le harcèlement sexuel lié au genre (AJR). • Participation aux consultations de la société civile pour la réforme de la « Moudawana » (code de la famille), une réforme portant des enjeux d'égalité entre hommes et femmes. • 6 initiatives accompagnant des femmes dans des métiers traditionnellement masculins et 4 associations de quartier en lien avec des jeunes accompagnées dans le cadre du programme.
	IFAAP	
	AFAQ	
Palestine	MA'AN	<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes soutenus ont fait part de leur résilience en réagissant face aux besoins émergents depuis le début du conflit. Par exemple, des jeunes se sont formé·e·s aux techniques de premiers secours et des femmes se sont mobilisées pour fournir un soutien psychosocial aux enfants affecté·e·s par la situation sécuritaire et le vécu dans les camps de réfugié·e·s.
	PAC	
Burundi	PAMUSAB, ADISCO, FEBUTRA	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau du partenaire syndical FEBUTRA, la représentativité de la commission Femmes a été étendue jusqu'aux provinces et les commissions des femmes ont été mises en place. Le comité national des commissions femmes a aussi été élu. La politique genre a été validée par les instances. Des activités spécifiques de renforcement de capacités des femmes ont été menées : formation en stratégies de propagande et de recrutement des membres, formation en création et gestion des AGRs, sensibilisation des femmes sur la ratification de la convention contre le harcèlement en milieu du travail (C190). • À la FEMUSCABU, les avancées en matière de participation des femmes dans la gouvernance du mouvement mutualiste sont importantes. Une femme vient d'occuper le poste de vice-présidente de la FEMUSCABU. 11 sur 35 mutuelles sont présidées par des femmes et elles ont voté lors des élections organisées dans 32 mutuelles de santé avec un taux de participation de 42%. De plus, la FEMUSCABU influence les formations sanitaires partenaires en matière de l'égalité de genre et organise des séances de sensibilisation sur l'hygiène menstruelle et sur le rôle de la femme dans la promotion des mutuelles.
RD du Congo	CRAFOP	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'Équateur, CRAFOP a mis en place un processus participatif et inclusif d'analyse des pesanteurs sociales, leur

		<p>persistance et leurs impacts négatifs et des violences liées au genre. Il a initié des rencontres d'échanges "intercouples" sur la masculinité positive et les approches de changements dans les relations hommes-femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suite aux séances d'information sur la planification familiale et la sexualité responsable organisées par les mutuelles et PASCO, on constate que le nombre de femmes qui consultent pour la planification familiale augmente.
<p>Organisations locales soutenues : parmi les 52 associations citoyennes ou IESS soutenues, 23 sont des organisations promues par et pour les femmes, et 20 par et pour les jeunes.</p>		

4.6. Mobiliser les citoyen·ne·s et les politicien·ne·s belges

Parmi les actions réalisées en Belgique, on peut distinguer ce qui relève du programme DGD, à savoir la sensibilisation des citoyen·ne·s et le plaidoyer politique à partir du vécu et des expériences de nos partenaires internationaux, et ce qui vient en appui de ces actions et du reste des projets, afin de les rendre visibles et compréhensibles et de susciter le soutien du public pour notamment les financer, c'est-à-dire la communication et la récolte de fonds. Les deux ensembles sont regroupés au sein du service « Mobilisation citoyenne et politique », qui considère que le tout doit former un ensemble cohérent.

MOBILISATION ET PLAIDOYER

Le volet « Belgique » du programme commun, mené en étroite collaboration avec FOS et IFSI, s'inscrit dans le Cadre Stratégique Commun (CSC) Belgique ainsi que dans le CSC Travail décent. Ce cadre de travail permet d'assurer de nombreuses synergies avec les différents membres de ces espaces afin de garantir le plus de complémentarité et d'efficacité possible avec les organisations belges de la société civile qui ont un volet d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS), à savoir des volets de sensibilisation et de plaidoyer politique sur les enjeux du travail décent et de la solidarité internationale.

Comme déjà illustré dans les parties thématiques ci-dessus, en Belgique, nos trois organisations cherchent, d'une part, à influencer les acteur·rice·s politiques progressistes nationaux, européens et internationaux et, d'autre part, à sensibiliser le public des organisations de la mouvance socialiste afin qu'ils-elles se mobilisent davantage en faveur du travail décent, de la solidarité internationale, de l'égalité de genres et des relations mondiales justes et équilibrées.

Afin d'atteindre cet ambitieux objectif, l'IFSI cible la mouvance syndicale liée à la FGTB au niveau fédéral, FOS la mouvance socialiste néerlandophone et Solsoc cible la mouvance socialiste francophone. Plus spécifiquement, Solsoc met en œuvre trois types de stratégies : un travail de mobilisation des acteur·rice·s francophones de la FGTB et l'associatif de la mouvance socialiste (CEPAG, PAC, Soralia, MJS, etc.), un travail de plaidoyer vers les mandataires et responsables politiques socialistes au niveau européen, fédéral, régional et communautaire, et un travail de participation active dans les réseaux, plateformes, alliances et coalitions de la société civile afin de voir maximisé notre travail de plaidoyer et de mobilisation. Pour toutes ces stratégies, l'équipe de Solsoc relaie les préoccupations et revendications des organisations partenaires dans les différents pays d'intervention et travaille de facto en étroite collaboration avec elles.

Sans exhaustivité, nous avons mis en lumière plus haut, au regard des thématiques abordées, quelques activités concrètes menées par Solsoc en collaboration avec les partenaires. En parallèle, avec FOS et IFSI, nous avons travaillé sur l'élaboration d'une campagne commune sur la thématique de la transition juste, qui sera diffusée à partir de 2025. L'implication de nos partenaires internationaux était primordiale pour nos 3 structures. Après un appel auprès des organisations partenaires qui souhaitaient participer à une campagne commune, nous avons organisé plusieurs sessions en ligne avec nos partenaires d'Afrique et d'Amérique du Sud pour développer une vision commune et des revendications politiques qui s'inscrivent dans le prolongement du travail de plaidoyer déjà mené par nos organisations (sur la

promotion des normes de l'OIT, la protection sociale, le devoir de vigilance, l'économie sociale et solidaire, etc.). Ces échanges ont été riches et ont permis de créer des notes thématiques sur l'agroécologie, les minéraux de transition, la protection sociale et le dialogue social.

Par la suite, en concertation avec nos partenaires, un certain nombre de cas emblématiques ont été sélectionnés parmi les différentes expériences proposées par ces derniers. Ces cas ont servi à créer des supports pour la campagne (photos de qualité, interviews, etc.) qui seront également utilisés par les organisations partenaires pour mieux faire connaître leurs actions respectives.

Sur le plan politique, 2024 a été une année électorale en Belgique (cf. Édito). Nous avons donc rédigé, avec les différents acteur·rice·s impliqué·e·s dans le CSC Travail décent, un chapitre dédié aux revendications politiques sur le travail décent qui a été intégré au mémorandum coordonné par le CNCD-11.11.11. et 11.11.11. et diffusé vers les différents candidats. Les acteur·rice·s du CSC Travail décent, dont Solsoc, ont ensuite été présents aux différents apéros politiques organisés pour permettre l'interpellation citoyenne des candidat·e·s sur les questions internationales.

RÉCOLTE DE FONDS

La campagne de récolte de fonds « Urgence à Gaza »



En 2024, face à l'aggravation dramatique de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, Solsoc a lancé une campagne de récolte de fonds exceptionnelle, en lien avec la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars. Celle-ci alertait sur les conditions extrêmement précaires dans lesquelles vivent les habitant·e·s de Gaza : accès limité à l'eau potable, à la nourriture et aux soins de santé, infrastructures détruites, et flux d'aide humanitaire fortement entravé. Dans ce contexte déjà catastrophique, les femmes sont encore plus vulnérables, subissant davantage de violences, avec un accès très réduit aux services sanitaires et de secours.

Les financements publics, y compris ceux déjà mobilisés par la coopération belge, étant largement insuffisants et pour répondre à l'urgence et faire face à des besoins croissants, Solsoc a lancé une large campagne de mobilisation citoyenne. L'objectif : récolter 20.000 euros supplémentaires pour la fin mai 2024, en soutien aux actions menées par ses partenaires MA'AN et PAC à Gaza.

La campagne a été activement relayée via nos canaux digitaux, notre newsletter et lors d'événements publics. Nous avons également réalisé des supports imprimés (flyers, affiches, etc.) pour renforcer la Solsoc – Rapport d'activités 2024

visibilité de l'appel à dons, notamment lors de nos actions de terrain. Ces supports ont également été diffusés par nos sympathisant-e-s lors d'autres événements. La campagne s'est poursuivie au printemps : le 30 mai, Solsoc a organisé un lunch solidaire, mobilisant collègues et sympathisant-e-s autour d'un moment de solidarité et de convivialité chez Smart.



Reportage photo de l'événement :

<https://portfolio.solsoc.be/recolte-de-fonds-pour-gaza>

Elle a été clôturée avec les 20 km de Bruxelles, où des coureur-euse-s solidaires ont porté les couleurs de Gaza et sollicité leur réseau pour des dons. Grâce à la mobilisation collective autour des différentes actions, nous avons pu atteindre l'objectif fixé de 20.000 euros de récolte de fonds.



La campagne 11.11.11

L'édition 2024 de la campagne 11.11.11 a été particulièrement difficile. Nous avons enregistré très peu de commandes de chocolats et de biscuits pour les entreprises. Cependant, un don exceptionnel reçu par le groupe local d'Auderghem (et généreusement partagé avec Solsoc) a permis de compenser en grande partie ce manque. Au total, nous avons réalisé plus de 25.850,00 € de ventes. Avec l'abondement, ce sont 41.446,70 € qui ont pu être mobilisés pour soutenir nos programmes de coopération.

Le premier mai

Depuis plus de 10 ans, Solsoc participe à la fête du Travail organisée par la FGTB Bruxelles en tenant l'un des bars sur le site du Mont des Arts. Cette action est devenue un rendez-vous annuel incontournable pour notre récolte de fonds, permettant de soutenir nos projets de développement. En 2024, cette action a permis de dégager un bénéfice net de **3 134,49 €**.

Soupe solidaire

À l'occasion de la venue en Belgique de notre partenaire palestinien Rami, une soupe solidaire a été organisée. Les bénéfices ont été affectés à la campagne 11.11.11.



Les dons individuels

En 2024, nous avons reçu 19.023,26 € de dons sur le compte dédié, y compris le don de la fédération PS WAPI, ce qui a permis l'envoi de 270 attestations fiscales aux donateur-rices.

COMMUNICATION

En 2024, Solsoc a renforcé sa communication digitale et institutionnelle pour donner de la visibilité à ses actions, amplifier son plaidoyer et soutenir sa mobilisation citoyenne et sa collecte de fonds.

Nos réseaux sociaux

- Facebook - SolsocASBL (2023 : 3.300 abonné·e·s ; 2024 : 3.418 => +118 nouveaux/nouvelles abonné·e·s)
- Instagram - @solsocong (2023 : 528 followers – 2024 : 578 followers + 50 nouveaux followers)
- LinkedIn – Solsoc (2023 : 513 abonné·e·s, 559 + 46 nouveaux/nouvelles abonné·e·s)

Nos publications

- Nombre de Solscoop envoyés en 2024 : 4 ;
- Nombre de Newsletters et de communiqués diffusés : 12 ;
- Nombre de personnes abonnées à nos communiqués et à nos newsletters : 1185 ;
- 1 rapport institutionnel annuel ;
- 1 rapport grand public annuel.

Le Solscoop est une publication papier destinée aux donateur·rice·s et aux sympathisant·e·s de Solsoc. **Les communiqués** publiés par Solsoc sont généralement destinés à mobiliser ses sympathisants ou à les informer sur les positionnements et les actions de l'ONG. **La Newsletter** vise quant à elle à maintenir le contact avec ceux-ci en les informant des activités et actions menées. Solsoc publie également de nombreuses **notes d'analyses et de plaidoyer**, téléchargeables sur solsoc.be.

La communication digitale

Le site web de Solsoc : **www.solsoc.be**

Le site web de Solsoc constitue notre outil central de communication digitale. Il permet de présenter notre vision, nos actions, nos partenaires et nos campagnes. En 2024, 15 articles et actualités y ont été publiés.

Le portfolio de Solsoc : **portfolio.solsoc.be**

Solsoc dispose d'un portfolio en ligne accessible via un sous-domaine de son site web principal : portfolio.solsoc.be. Cet espace est dédié à la mise en valeur de contenus visuels en haute définition, tels que des reportages photo, des vidéos, ou encore des visuels de campagne. Il constitue une ressource précieuse pour nos activités de communication, de sensibilisation et de plaidoyer et offre une rétrospective pour nos productions visuelles publiées au fil des années.

5. ORGANISATION INTERNE

5.1. Une organisation adaptée à la mise en œuvre de sa mission notamment du programme 2022-2026

En 2024, l'équipe de Solsoc s'est concentrée sur :

- La mise en œuvre de la troisième année du programme commun Travail décent 2022-2026 - voir points 2, 3 et 4 ;
- Le suivi des travaux du comité de pilotage et d'évaluation du programme du programme (CODAC) avec les évaluations intermédiaires du programme- voir point 3 ;
- Le renforcement des synergies et des complémentarités entre FOS, Solsoc et IFSI et le rapprochement avec de nouveaux acteur·rice·s de la mouvance progressiste laïque (Dynamo et LHAC) ;
- La préparation et la soumission de la demande de renouvellement de l'accréditation de Solsoc (processus de screening) à la DGD ;
- La formulation du plan stratégique 2027-2036 de Solsoc ;
- La mise au vert de l'équipe.

SYNERGIE ET COMPLÉMENTARITÉS

Le programme commun Travail décent mis en œuvre par FOS, IFSI et Solsoc (voir partie 2) est un espace collégial d'apprentissage et de structuration qui se nourrit des connaissances, des expertises et expériences valorisées dans le réseau de partenaires du programme et à travers les collaborations des 3 organisations avec les plateformes, groupes de travail, alliances et coalitions de la société civile. Il génère des synergies et des complémentarités qui nécessitent de renforcer la coordination entre les 3 OSC. Les espaces de suivi et d'évaluation ci-dessous ont été renforcés en conséquence.

La cellule de coordination du programme commun (GPC), composée des directions et/ou coordinations des 3 OSC, pilote collégalement le suivi général du programme commun. Le GPC assure une bonne répartition des tâches et des responsabilités entre les 3 OSC et le respect des exigences administratives, dont les délais. Le GPC se coordonne aussi pour mieux participer aux travaux du CSC Travail décent, optimiser la participation des 3 organisations dans les plateformes et espaces de coordination de la Société civile. Les réunions du GPC en 2024 se sont focalisées sur la préparation au screening pour optimiser l'articulation entre les trois organisations, mais également pour envisager des scénarios de rapprochement institutionnel à moyen terme. En tant qu'organe de coordination, le GPC a continué à veiller à la qualité des contenus produits par les différents groupes de travail :

- Les 3 groupes de suivi des « outcomes régionaux communs » ou groupes de travail régionaux (GTR) qui sont composés des membres des équipes chargées du suivi des partenariats et des interventions internationales avec la participation possible des partenaires locaux, belges, le cas échéant, de collaborateur·rice·s et des expert·e·s externes. Ces 3 GT se sont réunis au minimum 2 fois en 2024 et assurent :
 - Le monitoring et les exercices de rapportage de ces programmes sur base de la Théorie du changement (ToC), des cadres logiques communs, etc. ;
 - Le suivi des synergies en interne et avec le CSC Travail décent (groupes régionaux) ;
 - Le suivi des processus de renforcement des capacités des acteur·rice·s et de capitalisation des analyses ;
 - Le suivi des évaluations externes communes.

- Les Groupes de travail « outcome Belgique » (groupe opérationnel et groupe M&E) sont composés des membres des équipes, chargé-e-s des stratégies de plaidoyer et de mobilisation en Belgique avec la participation ponctuelle des partenaires locaux, belges, le cas échéant, de collaborateur-riche-s et des expert-e-s externes. Ces groupes élaborent, formulent et mettent en œuvre les stratégies communes (campagne de mobilisation et de plaidoyer, renforcement des plateformes, répartition des rôles et responsabilités, etc.). Ils assurent également pour le programme « Belgique » :
 - L'articulation des stratégies avec le CSC Belgique et le CSC Travail décent ;
 - Le suivi et les évaluations des stratégies sur base de la ToC, du cadre logique commun, dont le suivi particulier du résultat commun « plaidoyer » articulé au cadre du CSC travail décent et à l'autre programme commun de WSM, ACV/CSCi et BIS/MSI ;
 - Le partage et la capitalisation des analyses.

Le Groupe de travail « MEAL » composé des chargé-e-s d'appui méthodologique des 3 organisations harmonise les outils de suivi-évaluation, de renforcement des capacités et de capitalisation. Il coordonne le processus des évaluations communes du programme. Le GT MEAL a commencé à préparer une proposition de plan d'évaluation pour la DGD dans le cadre de sa phase test sur l'évaluation des programmes qu'elle a proposée aux ACNG via les fédérations.

Une dynamique de rapprochement de Solsoc avec d'autres OSC progressistes et laïques francophones est en cours. Ce groupe d'acteurs progressistes laïques de la solidarité internationale composé de LHAC, Dynamo, IFSI, Solsoc et Solidaris partagent une vision commune de la solidarité internationale fondée sur les droits humains. Depuis trois ans, cette communauté de vues s'est traduite par des actions concrètes, ainsi que par l'élaboration de textes communs, tels que l'Appel de Kinshasa et la première Convention laïque en RDC. Ces textes rédigés avec les partenaires en RDC sont un élément essentiel de la construction de ce groupe d'acteur-riche-s. Au-delà de ses stratégies en RDC, le groupe d'acteur-riche-s a poursuivi sa réflexion de rapprochement en vue d'amplifier sa caisse de résonance. Les équipes des différentes structures se sont réunies et envisagent la formulation d'un prochain programme commun 2027-2031. En attendant, les organisations ont partagé des outils et échangé sur leurs approches dans les domaines de gestion qui seront examinés par la DGD dans le cadre du prochain screening.

Enfin, l'Agenda pour le Travail décent continue d'être le fil conducteur des collaborations des 9 organisations de la société civile concernées (ONG, syndicats et mutuelles belges) avec les organisations partenaires sur les 3 continents engagées dans la plateforme de coordination (PCTD/CPWW) du **Cadre Stratégique Commun Travail décent 2022-2026** et de ses groupes de travail thématiques et géographiques - voir annexe 1 « Plateformes et mandats de Solsoc en 2022 au sein du CSC TD ».

L'espace du CSC Travail décent permet de renforcer les collaborations dans le domaine du plaidoyer et du partage des connaissances autour des enjeux communs. Les savoir-faire des membres sont valorisés au sein des nombreux réseaux auxquels ils-elles participent avec leurs partenaires. Les 3 nouveaux espaces mis en place en 2023, le GT transition juste, le GT genre et l'espace MEAL ont poursuivi leurs travaux.

Le temps consacré par l'équipe pour participer à ces dynamiques et synergies, s'il est jugé nécessaire, est considérable. Ce paramètre est intégré dans la gestion et l'organisation de Solsoc.

LA CHARTE INTÉGRITÉ ET LE CODE ÉTHIQUE

Solsoc considère que l'intégrité est une valeur fondamentale dans la mise en œuvre de ses actions. Elle a adhéré à la charte intégrité comme toutes les autres organisations financées par la coopération belge et a élaboré son propre code éthique, disponible sur son site en cliquant sur l'onglet « intégrité » à [Intégrité \(solsoc.be\)](https://solsoc.be). L'onglet permet aussi de signaler un abus et de déposer une plainte, le cas échéant via plaintes@solsoc.be (cette adresse est déclinée dans les 3 langues usuelles de Solsoc).

Tous les contrats, les conventions de partenariat et de collaboration font référence au code éthique de Solsoc. Les partenaires internationaux et en Belgique ainsi que les consultant-e-s s'engagent à avoir pris connaissance du code et à le respecter.

En 2024, la conseillère en intégrité a suivi plusieurs formations sur l'intégrité et ses différents volets :

- Coaching individuel intégrité pour le screening ;
- Moment d'échange intégrité et partenaires ;
- Formation sur l'intégrité ;
- Conseillère en intégrité ;
- Gestion des plaintes.

La conseillère en intégrité participe au GT intégrité organisé par Enabel, Ngo et Acodev, il y en a eu 2 en 2024.

En 2024, le mécanisme de signalement et de gestion des plaintes a été finalisé avec l'aide de Monsieur Paul Jammart, administrateur de Solsoc et ancien collaborateur « intégrité » de Solidaris.

Un chapitre dédié à l'intégrité, au mécanisme de signalement et de gestion des plaintes, a été inséré dans le manuel de procédures.

Une politique d'intégrité (cf. annexe 5) a été élaborée et est mise en œuvre, elle répond aux dix points de la charte d'intégrité sur lesquels les OSC signataires se sont engagés à respecter.

Aucun signalement d'abus n'a été enregistré en 2024.

ORGANISATION INTERNE - PRÉPARATION AU SCREENING 2025

Dossier de demande d'accréditation : quoi et pourquoi ?

Dossier de demande d'accréditation

L'accréditation en tant qu'Organisation de la société civile (OSC) est une condition préalable pour prétendre aux lignes de financement destinées aux Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale (ACNG) sur le budget fédéral de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire.

Une fois obtenue, l'accréditation en tant qu'OSC est valable pour 10 ans.

*La **première étape** à franchir est le dépôt d'un dossier de demande d'accréditation auprès du ou de la ministre de la Coopération au développement, avec copie à l'administration (DGEO).*

*La **deuxième étape** sera l'examen par l'administration de ce dossier, pour évaluer si l'organisation demandeuse répond bien à l'ensemble des conditions d'accréditation. Un examen plus poussé, plus communément dénommé « **screening** », concernera la condition spécifique relative au « système performant de maîtrise de l'organisation ». Cette étape est prévue au premier semestre 2025.*

*Les documents pour le screening doivent être introduits en même temps que le dossier de demande d'accréditation, **pour le 31/12/2024 au plus tard.***

Solsoc a introduit sa demande de reconduction d'accréditation, le 16 décembre 2024, pour une durée de 10 ans. Une lettre adressée au ministre a été accompagnée de 66 annexes déposées sur un portail DGD. Les annexes documentent notre capacité dans les domaines de gestion en vue du screening (voir pt 5.1 organisation interne).

Les conditions d'accréditation

Elles sont inscrites dans la [loi 2013](#) (art. 26 et 27) et précisées, pour certaines d'entre elles, dans l'[AR 2016](#) (art. 2 et 3). Un nouvel AR qui précise les conditions d'accréditation / screening a été publié le 10 mars 2024. Pour recevoir l'accréditation, une organisation doit remplir toutes les conditions ci-dessous :

	Loi 2013	AR 2016
Conditions générales	1° Exp. pertinente dans la coopération (au – 5 ans)	
	2° Compta en partie double	
	3° Compta analytique	
	4° Commissaire aux comptes	
	5° Système performant maîtrise org. SCREENING	=> Adéquation entre: - Capacité de gestion - Niveau de complexité
6° Charte intégrité		
Conditions spécifiques	1° ASBL	
	2° Object social = objectif(s) de la coopération belge	
	3° Chiffre d'affaire annuel	Au moins 50.000 euros/an
	4° RH suffisantes	Au moins 2 ETP
	5° Assise sociétale démontrable en Belgique	Indicateurs
	6° Autonomie	Composition CA/Organe de décision
	7° Charte intégrité	

L'organisation demandeuse de l'accréditation doit préparer un dossier de demande d'accréditation en y fournissant tous les documents et les informations qui démontrent qu'elle remplit bien l'ensemble des conditions d'accréditation. Le cœur du dossier d'accréditation est notamment constitué par le plan stratégique de l'organisation même s'il n'est pas évalué de manière substantielle par la DGEO. L'organisation doit également démontrer (avec 28 annexes) qu'elle est performante dans les domaines de gestion suivants : la gestion financière, la gestion stratégique, l'intégrité, la gestion axée résultats, la politique des thématiques transversales, la gestion des risques et la transparence.

Screening

Pour le screening à proprement parler (en 2025), la DGEO fera appel à des consultant·e·s externes pour les domaines de gestion pour lesquels elle ne dispose pas de l'expertise nécessaire (gestion financière et gestion des risques). Pour d'autres domaines, elle se chargera elle-même de les examiner ;

Organisation interne pour la préparation au screening

Un Groupe de Pilotage Screening¹⁸ (GPS) a coordonné la préparation et l'élaboration du dossier de screening par étapes avec :

- Un premier atelier de brainstorming « plan stratégique » avec toute l'équipe, le 18 mars 2024 en guise de lancement du chantier « préparation au screening ».
- Un atelier « genre » avec toute l'équipe, le 21/05
- Un travail par services, en binômes ou en solo durant l'été pour avancer sur les cibles stratégiques et les notes de politique des domaines de gestion.
- La mise au vert de l'équipe du 30/09 au 2/10 à Oostduinker (Westhoek) (cf. point mise au vert)
- Des réunions avec IFSI, Dynamo et LHAC pour mieux comprendre nos missions et stratégies respectives, identifier les convergences et complémentarités et échanger sur les outils et notes de politique (share point APL)

¹⁸ GPS: Directrice, responsable MOB&POL, chargée de plaidoyer et responsable MEAL
Solsoc – Rapport d'activités 2024

- Des réunions du GPC (groupe de pilotage du PGM commun - FOS-IFSI-Solsoc) avec à l'agenda le screening, mais aussi les perspectives post-26.

Le plan stratégique 2027-2036

Une des pièces maîtresses à communiquer à la DGEO pour le screening est le plan stratégique à 10 ans de l'organisation

Une première réunion de brainstorming sur le plan stratégique s'est déroulée avec toute l'équipe le 18 mars 2024. Elle a permis de réfléchir au contexte et de revisiter la vision, de formuler les orientations générales des cibles stratégiques. Les cibles stratégiques ont été approfondies par services ou en binômes durant l'été. La mise au vert au domaine de Westhoek à Oostduinkerke, fin septembre, a permis une mise à niveau de l'équipe avec la présentation des travaux en leur état, de compléter certaines parties. Par la suite le GPS a repris la main pour finaliser le document qui a été présenté une première fois au CA du 18 octobre 2024 et qui a ensuite été validé dans sa version définitive par l'AG du 13 décembre 2024.

Le plan stratégique 2027-2036 tient en 20 pages et se décline de la manière suivante :

- Description de la structure
- Vision & mission
- Objectifs à moyen (5 ans) et long termes (10 ans)
- Stratégie de mise en œuvre
- Plan financier à 5 et 10 ans
- Sources de financements publics
- Pays
- Partenaires et groupes cibles

Quelques éléments saillants ont été retenus pour la formulation du plan stratégique :

- L'analyse du contexte est complexe et incertaine (polycrises, effet boule de neige), beaucoup d'éléments importants et intéressants (avancées féministes, prise en compte des enjeux climatiques), mais difficile, vu l'instabilité croissante, de les traduire en défis et opportunités porteuses. Et comment sera l'environnement de la coopération au développement en 2026 et les opportunités de mobiliser des moyens pour mettre notre mission en œuvre ?
- L'équipe est globalement en phase avec la vision et la mission telle que déclinée dans le plan stratégique 2017-2026 évalué en 2019. Elles ont toutefois été légèrement adaptées pour mieux coller aux nouveaux enjeux.
- La nécessité de renforcer (d'ouvrir plus profondément) un axe : celui de la démocratie participative et des droits de l'humain et de la lutte contre le rétrécissement de l'espace civique.
- Le re-questionnement de l'efficacité de nos stratégies actuelles de mise en place des mutuelles de santé dans des contextes comme celui de la RDC et la nécessité d'avoir plus d'intégration entre les piliers du travail décent. L'axe « Économie sociale et solidaire » devient la porte d'entrée pour la mise en œuvre des stratégies de travail décent.
- Des questions sur les pays d'intervention : ouverture vers un ou deux nouveaux pays ? vérifier la pertinence et les opportunités de levier, mais aussi les moyens à mobiliser pour assurer l'identification et le suivi de nouveaux pays ? ne pas retomber dans le travers de la dispersion qui reste une préoccupation majeure de nos interventions comme le montrent les évaluations, etc.

- Le renouvellement des partenaires associés => certains partenaires sont avec nous depuis plus de 20 ans. Comment donner un nouveau souffle à la politique partenariale guidée par la volonté de collaborer avec des OSC bien ancrées, autonomes qui rendent des services et en réseaux, influencent les politiques? Cette question sera approfondie pour entamer le processus d'identification du prochain programme.
- Confirmation de la nécessité de renforcer les synergies avec FOS et IFSI, voire d'élargir à d'autres acteurs (LHAC, Dynamo, CSC Travail Décent, etc.) en vue d'être une force de frappe adaptée aux nouveaux défis. Toutes ces synergies étaient (quasi) absentes dans le plan stratégique précédent. Cela démontre une évolution positive en termes de cohérence et de mise en commun, mais des questions demeurent sur l'efficacité du travail dans les synergies et l'impact sur notre organisation interne notamment le côté chronophage de la coordination.

Le [Plan Stratégique 2027-2036 de Solsoc](#) est accessible sur le site de Solsoc

La politique « genre »

Un atelier « genre » animé par l'OSC "Monde selon les femmes" s'est tenu avec toute l'équipe le 25 mai 2024. Il a permis d'actualiser la politique en matière de genre de Solsoc pour les prochaines années. La note de politique « genre » transmise à la DGEO pour le screening a également été soumise pour approbation au CA du 18 octobre.

La gestion des risques

La gestion des risques a retenu une attention particulière, d'autant plus qu'il s'agissait du seul point faible du screening précédent. En 2023 et 2024, une analyse approfondie a révélé que ce domaine nécessitait une meilleure formalisation et des outils actualisés. Bien que la gestion des risques soit déjà pratiquée par Solsoc et ses partenaires, elle devait être renforcée dans les outils et les pratiques quotidiennes de l'organisation.

La mise au vert de l'équipe a accordé une place importante à cette question, partagée avec IFSI. Une note de politique de gestion des risques présente les résultats de cette mise à jour, complétée par un tableau de bord (matrice des risques) pour le pilotage. Cette politique est pilotée par les instances et l'équipe de Solsoc, et prend en compte d'autres parties prenantes comme les partenaires de programmes, bénévoles et fournisseurs de services.

Des réunions par département et un coaching par Acoddev ont permis d'affiner la note et la matrice, qui ont pour vocation d'être à la fois stables et dynamiques. La matrice des risques et le tableau des incidents sont systématiquement passés en revue lors des réunions d'équipe.

La gestion de l'intégrité cf. point ci-dessus « LA CHARTE INTÉGRITÉ ET CODE ÉTHIQUE »

Le manuel de procédures

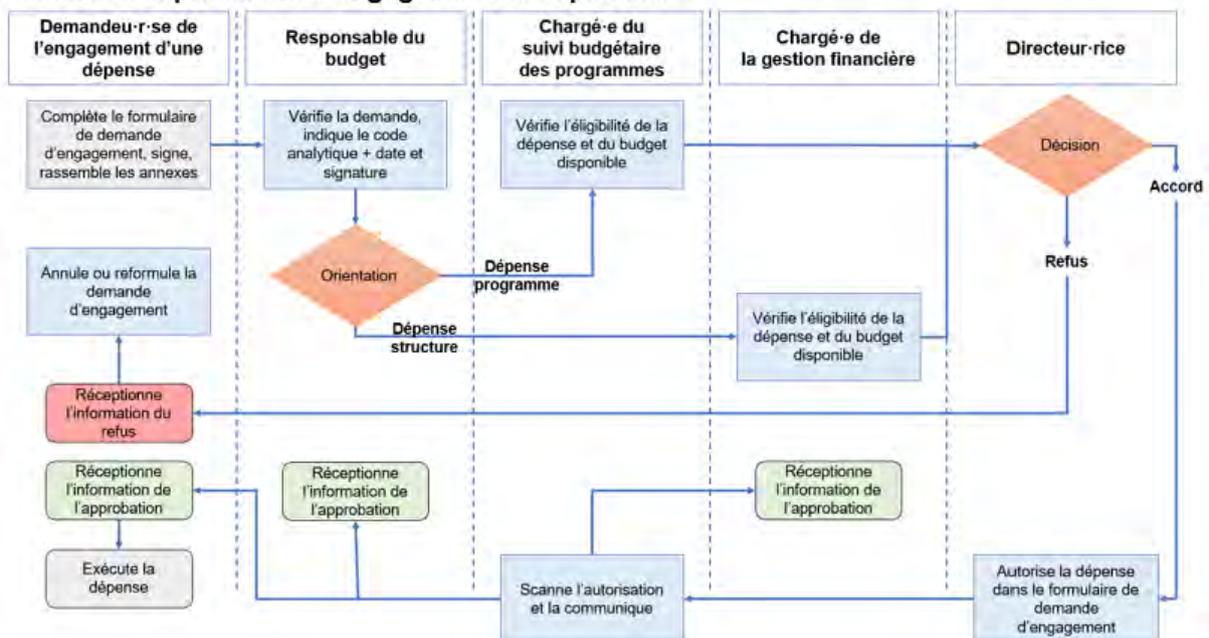
Solsoc s'est dotée d'un manuel de procédures en 2006. Ce manuel est mis à jour, le cas échéant pour répondre aux nouvelles obligations légales institutionnelles ou venant des bailleurs de fonds ou encore lorsque de nouvelles modalités d'organisation interne le demande. C'est ainsi qu'il est remanié régulièrement et au minimum au moment de démarrer un nouveau programme cofinancé par la DGD ou lors du processus de renouvellement de l'accréditation. Le manuel de procédures est un référent commun à l'équipe de Solsoc. Il regroupe, décrit et formalise les procédures de manière à améliorer les pratiques et la qualité du travail et de la gestion interne à Solsoc. Le processus de mise à jour ou d'adaptation se fait sur base d'une évaluation et est le fruit d'un travail collectif et d'une validation interne qui a pour but de faciliter l'appropriation des procédures par les collaborateurs de Solsoc.

Un chantier entamé en 2023 est monté en puissance en 2024 et a permis d’achever le manuel de procédures 2024-2027 qui a été communiqué à la DGD avec les autres documents pour la préparation au screening. C’est un document de 75 pages structuré de la manière ci-dessous et qui fait référence à 34 annexes :

1. Préambule
2. Fonctionnement interne
3. Gestion des ressources humaines
4. Politique intégrité
5. Gestion financière
6. Procédures de suivi et évaluation
7. Procédures Economat / Accueil / Téléphone / Logistique
8. Communication externe

Certaines procédures ont été décrites avec des « flowchart ». À titre d’exemple :

Schéma de la procédure d’engagement de dépenses



MISE AU VERT DE L’ÉQUIPE

L’ensemble de l’équipe s’est réunie à Oostduinkerke, au domaine du Westhoek, du 30 septembre au 2 octobre 2024. Seize membres étaient présents physiquement, tandis qu’un collaborateur participait en ligne.

Le mardi, nous avons eu la participation de l’IFSI, représenté par Laurent Atsou et Stefan Degrote, tandis que FOS était excusé.

Les discussions se sont concentrées sur plusieurs axes majeurs liés au processus de renouvellement de l’accréditation :

- Le plan stratégique 2027-2036 et les documents de suivi
- La gestion des risques internes
- La gestion de l’intégrité
- La communication de crise et la politique de transparence

Sur le plan de la méthodologie, nous avons adopté une approche combinant travail en sous-groupes et échanges en plénière :

- La dernière séance collective a été dédiée au processus de screening.
- Les moments de plénière ont été privilégiés pour optimiser les échanges et l'appropriation collective des informations.
- Les travaux en sous-groupes ont permis d'approfondir les réflexions et les contributions.
- Une prise de notes rigoureuse a été effectuée pour ne rien perdre et faciliter la rédaction du plan stratégique ainsi que la construction de la matrice de gestion des risques.

Cette méthodologie a permis de garantir une participation active et une appropriation collective des enjeux stratégiques.

Ce séminaire de réflexion et de construction collective, organisé sous forme de mise au vert, a été très bien accueilli. Quelques points faibles ont été relevés comme la taille réduite de la salle de réunion ainsi que le manque de moments de détente pour profiter pleinement des dunes et de la proximité de la côte.



BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Vu l'année 2024 très chargée avec la préparation du screening, nous n'avons eu que très peu de temps pour organiser des activités de bien-être à l'exception du rituel du gâteau d'anniversaire apporté en IS par le ou la collègue qui fête son anniversaire et du midi raclette organisé en fin d'année. Le midi raclette est tombé le 19 décembre 2024 et a été un moment de retrouvailles festives bien mérité après une année chargée, juste avant les congés d'hiver.

Des activités ont permis de joindre l'utile à l'agréable : le midi du 30 mai 2024 : « pain saucisse et menthe à l'eau pour Gaza » dans la cour de chez Smart, événement de récolte de fonds qui nous a tous et toutes mobilisé·e·s dans un cadre différent.

- la mise au vert de toute l'équipe, du 30 septembre au 2 octobre 2024, à Oostduinkerke, moment de travail intense a aussi permis en peu de détente (promenade, natation et soirées conviviales autour d'un verre)

- le témoignage poignant de Rami Massad, représentant de notre partenaire palestinien PAC, le 7 novembre 2024 sur l'heure de midi, dans l'espace polyvalent de Smart, suivi du partage chaleureux d'une collation, soupes et lentilles cuisinées par les employé-e-s de Solsoc et vendues au profit des projets de PAC en Palestine.

ENVIRONNEMENT AU TRAVAIL

Le télétravail devenu structurel au sein de l'ONG depuis le Covid-19, est largement pratiqué par les collaborateur-trice-s de Solsoc. Chaque employé-e peut s'il-elle le désire bénéficier d'un jour de télétravail par semaine. Un deuxième jour est possible pour ceux-celles de l'équipe programme, à condition qu'il soit motivé. Le télétravail se pratique généralement le mercredi et/ou le vendredi. Pour chacun-e des collaborateur-trice-s, les modalités sont précisées dans un avenant au contrat de travail.

Des travaux de mise en conformité et d'amélioration de l'ensemble de la copropriété dont fait partie Solsoc ont débuté en 2022 et sont étalés sur plusieurs années. Ci-dessous ceux qui ont été réalisés en 2024 :

- Alarme intrusion collective (2023 / 2024)
- Caméra collective (2023 / 2024)
- Alarme incendie collective (2023 / 2024)
- Mise en conformité électrique (toujours en cours)
- Installation de w.c. et différents accès PMR (2024)
- Placement ferme porte automatique (2023 / 2024)
- Remplacement du système d'accès badges individuel (par bâtiment) par un système d'accès badges collectif (2023 / 2024)
- Placement de portes à ouvertures automatiques. (2024)

LA COORDINATION INTERNE ET LES PROCESSUS DE DÉCISION

En 2024, l'association est organisée en plusieurs services placés sous la responsabilité de la directrice (cf. organigramme, point « 6.2 Personnel »).

Les groupes de travail internes, nécessaires pour la concertation, le suivi des stratégies ou l'élaboration de positions de manière collégiale, et qui facilitent la prise de décision (voir manuel de procédures), ont continué à fonctionner en adéquation avec leurs mandats respectifs.

Les dates des réunions sont fixées collégialement par les membres du groupe, de préférence en début d'année et au minimum une fois par semestre en suivant cette procédure :

- Les dates sont inscrites dans le planning « Outlook » par la personne responsable du pilotage de la réunion ;
- Un ordre du jour et un lien « teams » (si nécessaire) sont communiqués aux membres du groupe une semaine minimum avant la réunion pour adaptation et à l'ensemble du personnel au minimum trois jours avant la réunion ;
- Un procès-verbal reprend les conclusions et décisions pour chaque point agendé. Il est communiqué au plus tard une semaine après la réunion à l'ensemble du personnel après avoir été validé par les participant-e-s à la réunion. Il est accessible à tou-te-s et est enregistré dans le couloir (réseau) par la personne responsable du pilotage de la réunion.

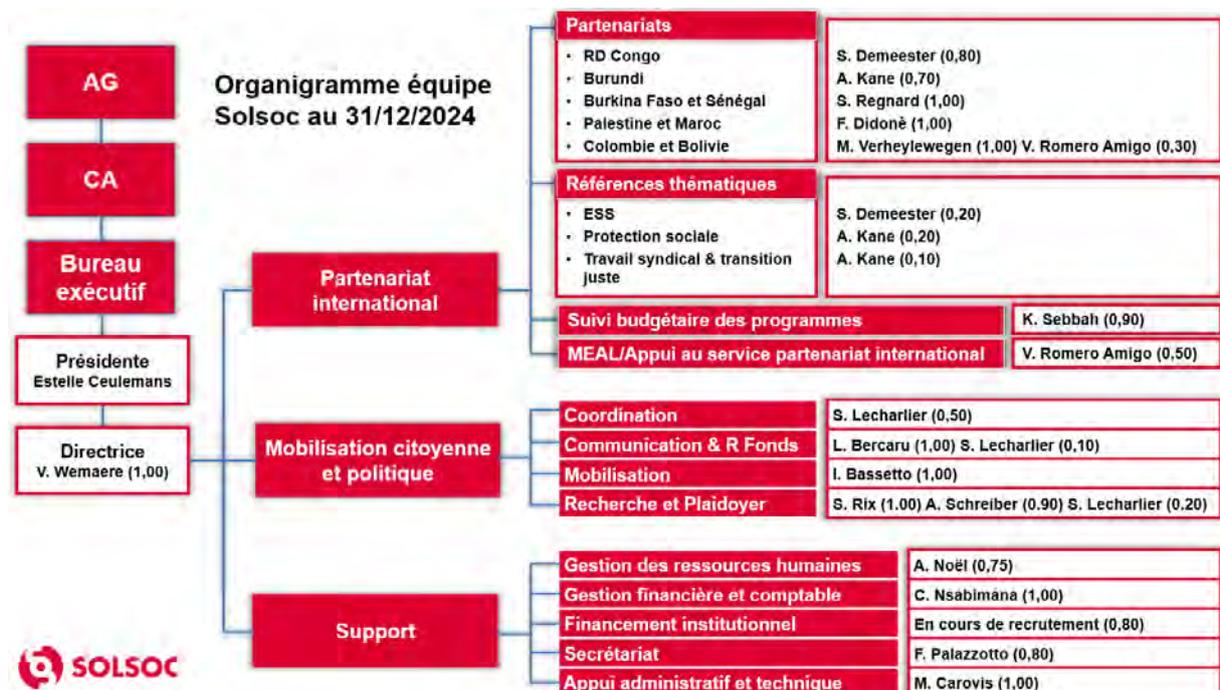
TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES 66 RÉUNIONS D'ÉQUIPE INTERNES TENUES EN 2024

Groupes de travail opérationnels en 2024	Réunions en 2024
Stratégies et organisation de Solsoc (Interservices - IS)	13 réunions
Stratégies et organisation de Solsoc (Mise au vert)	1
Stratégies et suivi opérationnel du programme	
Le groupe « stratégies programme » (GS PGM)	5 réunions
Le CODAC (Comité d'accompagnement du programme)	3 réunions plénières
RTPI (Suivi opérationnel partenariat international)	18 réunions
RTP Mob & Pol (Suivi opérationnel Volet Belgique + Communication)	21 réunions
Groupe de suivi informatique (GTI)	1 réunion
Groupe de pilotage de la préparation du screening (GPS)	5 réunions

5.2. Le personnel

RÉPARTITION

Au 31 décembre 2024, l'équipe de Solsoc était composée de 17 personnes représentant 15,95 équivalents temps plein (ETP) actif-ves au siège. Les 17 collaborateur-ric-e-s occupent leur poste (cf organigramme) et remplissent leur fonction, mais un poste reste à pourvoir, celui de chargé-e des financements institutionnels.



EMPLOYÉ·E·S

Tableau relevé du personnel 2024 - voir annexe 6 : relevé du Personnel au 31/12/2024.

GESTION

Départs et nouvelles affectations de collaborateur·rice·s

Il n'y a pas eu d'engagement de nouveau·elle collaborateur·rice en 2024 et ce malgré, les tentatives de recrutement d'un·e chargé·e de financement institutionnel qui ont échouées laissant le poste inoccupé. En revanche, il y a eu des aménagements de temps de travail pour certain·es collaborateur·rice·s en postes.

Département « Support » :

- Une procédure de recrutement pour le poste de chargé·e de financements institutionnels a été relancée en février 2024, nous avons reçu 10 candidatures, dont 2 profils potentiellement intéressants. Malheureusement un des candidats est parti lors du test écrit pour raison personnelle et l'autre candidat·e présentait trop de lacunes pour être opérationnel·le immédiatement. Le poste est à pourvoir depuis le 1/10/2023.

Département « Partenariat international » :

- Victor Romero, chargé de l'appui au service partenariat international (MEAL), a bénéficié d'un congé de paternité et d'un congé parental en 2024.
- Le suivi de la thématique « Masmut » a été affecté au chargé de partenariat Burundi.

La stabilité de l'équipe et la recherche de solutions pour diminuer la surcharge de travail qui persiste demeurent un défi majeur. Cette situation découle de la nécessité de participer voire de piloter des réunions de coordination avec nos partenaires du programme commun, du CSC Travail décent, des plateformes et réseaux, des fédérations et coupoles, etc. De plus, le contexte instable et l'insécurité généralisée dans les zones d'intervention du programme et en Belgique nous obligent à répondre constamment à des imprévus, ce qui alourdit les tâches et démotive à long terme.

Pour mieux équilibrer la charge de travail entre les collaborateur·rice·s du département « partenariat international », la veille « protection sociale » assurée par le chargé de partenariat « Burkina Faso et Sénégal » a été reprise par le chargé de partenariat « Burundi ».

Stagiaires :



Solsoc a accueilli deux stagiaires en 2024. Un étudiant en sciences politiques à orientation relations internationales a effectué son stage au sein de l'équipe MobPol ainsi qu'une étudiante de l'institut Notre-Dame de joie (enseignement professionnel individualisé pour élèves avec autisme) qui a donné un appui à l'équipe administrative.

ACS / MARIBEL

ACS

Solsoc bénéficie de 12 postes ACS correspondants à 11 ETP. Chaque poste correspond à une qualification (voir le tableau du personnel en annexe 6).

La situation de 3 postes ACS reste problématique, car les barèmes ACS pour ces postes ne correspondent plus aux barèmes nécessaires pour assurer la fonction de ces postes. Ce problème devra être traité au moment opportun. Pour les récents engagements, poste d'appui au partenariat international (MEAL et partenariats Amérique latine) et pour le poste de chargé-e du secrétariat, nous avons obtenu une dérogation pour engager des niveaux supérieurs à ceux prévus pour le poste ACS, mais le différentiel salarial entre le barème réel correspondant à la fonction du poste et celui du poste ACS doit être pris en charge par Solsoc.

Maribel

Solsoc a obtenu, un mi-temps complémentaire de statut Maribel. Ce mi-temps permet de compléter le poste de chargé-e du suivi des partenaires au Burundi dans sa fonction de référent-e thématique « travail syndical ». Il est occupé depuis février 2021 par Amadou Kane.

Indexation

En 2024, nous avons eu une indexation des salaires en juin. Actiris a suivi l'indexation et a donc ajusté les primes.

Pour compenser les effets de l'indexation, la DGD a octroyé un subside complémentaire pour le programme à ventiler sur le budget 2023 et 2024 et que l'on a pu affecter en partie aux salaires pris en charge par le programme.

FORMATIONS

Solsoc attache beaucoup d'importance à la formation de son personnel. Chaque nouveau-elle travailleur-euse, les membres de l'équipe et la direction suivent des formations spécifiques. Celles-ci favorisent le développement des compétences et aptitudes individuelles ainsi que la professionnalisation de l'ONG. Certaines formations (si elles sont jugées nécessaires pour plusieurs collaborateur-ric-e-s) sont organisées et suivies en groupe.

En 2024, la chargée des ressources humaines a suivi plusieurs Webinaires portant sur les modalités et obligations légales liées à la prise en compte des formations par les employeurs. Ces apprentissages lui ont permis de la rédiger une charte intitulée « Politique Concertée de Formation » cf. annexe 7.

Cette charte s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale et concertée sur la politique interne de formation et de développement des compétences à Solsoc.

Elle a pour but d'observer, structurer et formaliser certains grands principes et règles encadrant l'organisation des formations destinées aux collaborateur-ric-e-s, en vue d'assurer des services de qualité, professionnels et fondés sur l'expertise.

La loi du 3 octobre 2022 portant des dispositions diverses en matière de travail a introduit de nouvelles obligations pour les employeurs, et notamment la mise en œuvre du droit individuel à la formation. Ce droit correspond à un nombre de jours de formation auquel chaque travailleur-euse a droit annuellement.

À partir de 2024, l'objectif est fixé à 5 jours de formation par an pour chaque travailleur-euse à temps plein. Toutefois des dérogations existent :

- Moins de 10 travailleurs : aucune obligation légale de formation.
- Entre 10 et 19 travailleurs : minimum 1 jour de formation par an.
- 20 travailleurs et plus : minimum 5 jours de formation par an.

Ce droit est **proratisé** en fonction du régime de travail et du temps de travail du-de la travailleur-euse.

Les formations peuvent être de deux types :

- Formelles : cours ou stages structurés, dispensés par un-e formateur-ric-e, dans un cadre distinct du lieu de travail.
- Informelles : activités de formation directement liées au travail quotidien.

Une convention collective de travail conclue au sein d'une commission paritaire ou sous-commission paritaire, rendue obligatoire par le Roi peut modifier le nombre de 4 ou 5 jours de formation. Aucune CCT n'a été conclue sur ce point dans le secteur socioculturel. En l'absence d'une telle convention dans le secteur socioculturel, les règles générales s'appliquent.

Solsoc comptant 17 employé-e-s actif-ve-s au 31 décembre 2024, est soumis à la règle de minimum 1 jour de formation par an.

Les membres du personnel ont bénéficié de formation en 2024 sur les thématiques suivantes :

- Formation en ligne « Linked in Learning » - Chargé de la communication et de la récolte de fonds ;
- Formation ECMS « Améliorer sa posture et sa communication, augmentant l'inclusion et la participation grâce à la gestion interculturelle » - Chargée de la mobilisation ;
- « Coaching individuel – screening intégrité » - Chargée de la gestion des ressources humaines ;
- « Coaching individuel – screening intégrité » - Chargée de la gestion des ressources humaines ;
- « Moments d'échange intégrité et partenaires » - Chargée de la gestion des ressources humaines – Chargée du suivi budgétaire des programmes ;
- « Le stress, le burn-out et ses différentes déclinaisons, comment le détecter et s'en prémunir » - Chargée de la gestion des ressources humaines ;
- « La prévention et l'accompagnement du harcèlement au travail » - Chargée de la gestion des ressources humaines ;
- « Conseiller-ère en intégrité » - Chargée de la gestion des ressources humaines ;
- « La prévention et l'accompagnement du harcèlement au travail » - Chargée de la gestion des ressources humaines ;
- « Gestion des risques » - Directrice et Chargé de l'appui au service international et MEAL ;
- « Gestionnaire de plaintes » - Chargé de partenariat Burundi et Chargée de la gestion des ressources humaines ;
- « Appui screening – genre » - Chargée de recherche et plaidoyer ;
- « Gestion financière et contrôle interne » – accompagnement screening » - Directrice et Chargé de la gestion financière et comptable ;
- Formation « Genre » - toute l'équipe ;
- « Sensibilisation à l'intégrité » - toute l'équipe ;
- « Présentation du mécanisme de signalement des plaintes et leur traitement » - toute l'équipe ;
- Réunions (3) plénières du CODAC (comité d'accompagnement du programme): équipe des 2 départements « programme »;
- Nous comptabilisons aussi dans les formations informelles, toutes les réunions au sein de l'ONG, ainsi que les réunions suivies à l'extérieur ou via teams/Zoom. Nous y comptabilisons aussi les « outils midi » proposés par plusieurs organismes ainsi que les Webinaires (formation/ atelier d'échange durant la pause de midi en visio)

Formations bénéficiant des congés d'éducation :

- « Néerlandais » - Chargée de la mobilisation, Chargée de recherche et plaidoyer.
- « Executive Master in European Public Affairs and Communication » - Chargé de recherche et plaidoyer ;
- « Guide-Nature » - Chargé de l'appui au service international et MEAL

Valorisation des formations : La plupart des formations sont restituées en interne, soit lors de réunions d'interservices (IS), soit au sein des réunions de travail stratégiques. Les formations plus spécifiques

seront restituées en tête-à-tête avec un binôme. Cette approche permet de personnaliser davantage la formation et de répondre aux besoins spécifiques de chaque individu ou de l'équipe.

Formation en Néerlandais : Solsoc encourage le personnel à apprendre le Néerlandais pour être plus à l'aise dans les réunions avec ses partenaires du Programme commun et du Cadre stratégique commun (CSC) Travail décent, ou plus généralement dans les échanges avec d'autres organisations de la coopération au développement. En 2024, 2 collaborateur-riche-s ont suivi des cours de néerlandais en soirée et un en ligne.

Financement des formations 2024 : En 2024, sur un budget de 3.000 euros alloué aux formations, seuls 98 € ont été utilisés. Nous avons reçu un soutien d'AcODEV, de NGO-Federatie, du CNCD et de la DGD dans le cadre de leur offre de formations et de coaching gratuite.

ÉVALUATION DU PERSONNEL :

Solsoc réalise un entretien de fonctionnement de son équipe, tous les deux ans : ce n'est pas une évaluation au sens strict du terme, mais bien d'un moment d'échange et de réflexion entre la direction et le-la collaborateur-riche pour améliorer le fonctionnement et les objectifs à atteindre du-de la collaborateur-riche et de l'organisation dans son ensemble.

Les derniers entretiens de fonctionnement se sont déroulés en novembre 2022. En 2024, faute de disponibilité de l'équipe absorbée entre autres par la préparation du screening, il n'y a pas eu d'entretiens de fonctionnement, ceux-ci ont été postposés en janvier 2025.

5.3. Le fonctionnement des instances

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de Solsoc s'est tenue le 8 mai, le 24 juin et le 13 décembre 2024. Elle a :

- désigné aux fonctions de commissaire-réviseur de Solsoc, pour un mandat de 3 ans à partir de 2023, Monsieur Emmanuel Collin, réviseur d'entreprises pour la société privée à responsabilité limitée, « 2C&B » ;
- validé les comptes et bilans 2023 ;
- adopté les dispositions suivantes qui remplacent l'article 14. § 1er, alinéas 1er et 2 :
« Le conseil d'administration est composé de minimum douze et maximum vingt et un membres effectifs, nommé-e-s et révoqué-e-s par l'assemblée générale.

La moitié d'entre eux-elles au moins sont issu-e-s du premier groupe de membres effectif-ve-s visée à l'article 7, § 1er, en veillant à une représentation équilibrée de chacune des trois composantes » ;

- validé le plan stratégique 2027-2031 de Solsoc, communiqué ensuite à la DGD dans le cadre du processus de renouvellement de l'accréditation ainsi que les documents demandés (28 annexes) pour les domaines de gestion.

L'Assemblée Générale a acté le départ de Noémie VAN ERPS (Soralia) et acté l'admission de Florence VIERENDEEL (Soralia) comme membre du Conseil d'administration. La démission de Farah DEHON comme membre de l'Assemblée générale a également été actée.

Membres de l'Assemblée Générale au 31/12/2024 : ARNOLDY Alex, BEN ACHOUR Malik, CARBONERO Selena, CEULEMANS Estelle, COHEUR Alain, DE BOEVÉ Edwin, DOUTRELEPONT Gilles, GALAND Anne-Sophie, GROVONIUS Gwenaëlle, HAGIEFSTRATIOU Martini, HUT Caroline, JAMMAR Paul, JAMOULLE Veronique, JOTTRAND Gabrielle, KABASELE Grégoire, LAMAS Rafael, LEPOIVRE Florence, LEVÊQUE Arnaud, MANFREDI Lara, MARLIER Francis, MORTIER Quentin, POT Julien, REHAN Patrick, RYADI Ahmed, THOMAS Frédéric, VANDEWALLE Annuschka, VIERENDEEL Florence, VIELLE Pascale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Solsoc s'est réuni le 19 janvier, le 7 juin et le 18 octobre 2024.

Membres du Conseil d'Administration au 31/12/2024 : ARNOLDY Alex, BEN ACHOUR Malik, CEULEMANS Estelle, GROVONIUS Gwenaëlle, HAGIEFSTRATIOU Martini, HUT Caroline, JAMMAR Paul, JOTTRAND Gabrielle, KABASELE Grégoire, LAMAS Rafael, LEPOIVRE Florence, LEVÊQUE Arnaud, MANFREDI Lara, MARLIER Francis, POT Julien, REHAN Patrick, RYADI Ahmed, THOMAS Frédéric, VIERENDEEL Florence, VIELLE Pascale.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau Exécutif s'est réuni le 8 janvier, le 25 mai, le 4 octobre et le 29 novembre 2024.

Membres du Bureau Exécutif au 31/12/2024 :

- Estelle CEULEMANS, Présidente ;
- Martini HAGIEFSTRATIOU, Vice-Présidente ;
- Gwenaëlle GROVONIUS, Vice-Président ;
- Gabrielle JOTTRAND, Secrétaire/ trésorière.

LA GESTION JOURNALIÈRE

Veronique WEMAERE, Directrice.

5.4. Le personnel au 31 décembre 2024

Ilaria BASSETTO (Mobilisation) ; Liviu BERCARU (Communication et Recherche de Fonds) ; Michel CAROVIS (Appui administratif et technique) ; Sylvie DEMEESTER (Partenariat RD Congo) ; Federico DIDONE (Partenariat Maroc et Palestine) ; Amadou KANE (Partenariat Burundi) ; Stéphanie LECHARLIER (Coordination service Mobilisation citoyenne et politique) ; Alexandra NOEL (Ressources humaines) ; Casimir NSABIMANA (Gestion financière et comptabilité) ; Stephan REGNARD (Partenariat Burkina Faso et Sénégal) ; Francesca PALAZZOTTO (Secrétariat) ; Simon RIX (Recherche et plaidoyer) ; Victor ROMERO AMIGO (Appui au service partenariat international / suivi-évaluation MEAL et partenariat ATI en Colombie) ; Aurore SCHREIBER (Recherche et Plaidoyer) ; Karima SEBBAH (Suivi budgétaire des programmes) ; Marie-Thérèse VERHEYLEWEGEN (Partenariat Bolivie et Colombie) ; Veronique WEMAERE (Directrice).





PARTIE 2 : RAPPORT FINANCIER

1. INTRODUCTION

Les comptes annuels 2024 seront publiés à la Banque Nationale pour le 31 juillet 2025 et accessibles en ligne <https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans/consulter/application-consult/lapplication> avec indication du N° d'entreprise de Solsoc : **0432.624.255**

2. COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les comptes ont été établis, comme chaque année, conformément à la réglementation de la comptabilité des grandes ASBL et à l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à la subvention des programmes et projets présentés par les organisations non gouvernementales, et de ses directives concernant les aspects comptables et financiers.

Les comptes présentés au 31.12.2024 ont été audités et certifiés par le cabinet 2C&B représenté par Mr Emmanuel COLLIN, réviseur d'entreprises et commissaire aux comptes. Le rapport du réviseur se trouve en annexe 8, point 4.

Le détail des comptes figure en annexe 8, point 5.

2.1. État des comptes 2024 – synthèse

BILAN 2024

ACTIF	Codes	2024	2023	Commentaires
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	221.048,66 €	241.734,24 €	
Installations	23	38.185,62 €	43.339,76 €	Toit et nouvelle sécurité (amortissements)
Mobilier de bureau	24	1.953,34 €	4.137,78 €	Matériel informatique (amortissements)
Immeuble	25	180.184,70 €	193.531,70 €	Amortissement bail emphytéotique
Participation SmartSol & New B	28	725,00 €	725,00 €	
ACTIFS CIRCULANTS		3.811.343,57 €	3.907.260,38 €	
Créances Commerciales	40/41	1.468.943,84 €	1.431.474,01 €	
Subside à recevoir	40	975.250,23 €	404.976,09 €	CNCD, WBI;... voir "balance clients"
Autres créances	41	493.693,61 €	1.026.497,92 €	Soldes terrain (transferts non encore justifiés)
Valeurs disponibles	54/58	2.274.361,25 €	2.388.989,51 €	Liquidités
Comptes de régularisation	490/1	68.038,48 €	86.796,86 €	Actiris décembre versé en janvier
TOTAL ACTIF		4.032.392,23 €	4.148.994,62 €	

PASSIF	Codes	2024	2023	Commentaires
FONDS SOCIAL	10/15	1.642.473,48 €	1.336.168,45 €	
Patrimoine	100	36.125,66 €	36.125,66 €	
Fonds affectés	13	1.606.347,82 €	1.300.042,79 €	
DETTES	17/49	2.389.918,75 €	2.812.826,17 €	
Dettes à long terme	17	166.837,70 €	180.184,70 €	Bail emphytéotique
Dettes à court terme	42/48	2.223.081,05 €	2.632.641,47 €	
Bail emphytéotique		13.347,00 €	13.347,00 €	
Dettes commerciales	440/4	77.055,17 €	520.845,93 €	Fournisseurs
Subsides non engagés	46	1.920.384,43 €	1.922.460,80 €	Subsides DGD et Projets hors PGM non encore engagés
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	192.748,31 €	147.080,69 €	Provisions et factures "sécurité sociale" payées en janvier
Autres dettes	48	19.546,14 €	28.907,05 €	VNVS non encore versé, cofinancement et opération 11.11.11
Comptes de régularisation	492/3			
TOTAL PASSIF		4.032.392,23 €	4.148.994,62 €	

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

PRODUITS	Codes	2024	2023	Commentaires
Produits d'exploitation	70/74	7.863.986,49 €	6.219.576,29 €	
Ventes et prestations	70	97.001,39 €	66.333,30 €	CNCD, activités "Récolte de Fonds" (1er mai, ..)
Dons	731	75.367,90 €	57.687,83 €	CCP, VNVS, MULTIPHARMA
Contributions	732	593.344,51 €	597.383,95 €	Solidaris, FONSOC, Syndicats, et P&V
Subsides Programme et projets	736	5.225.186,19 €	3.676.150,83 €	DGD, WBI et BXL
Subsides à l'emploi	745	499.523,63 €	487.624,13 €	Actiris+Maribel
Autres Produits d'exploitation	74	1.373.562,87 €	1.334.396,25 €	Subv & affectation salaire /PGM, FA, FS autre récupération
Produits financiers	75	0,03 €	4,87 €	
Produits exceptionnels	76	170,00 €		
Résultat affecté				
TOTAL PRODUITS		7.864.156,52 €	6.219.581,16 €	

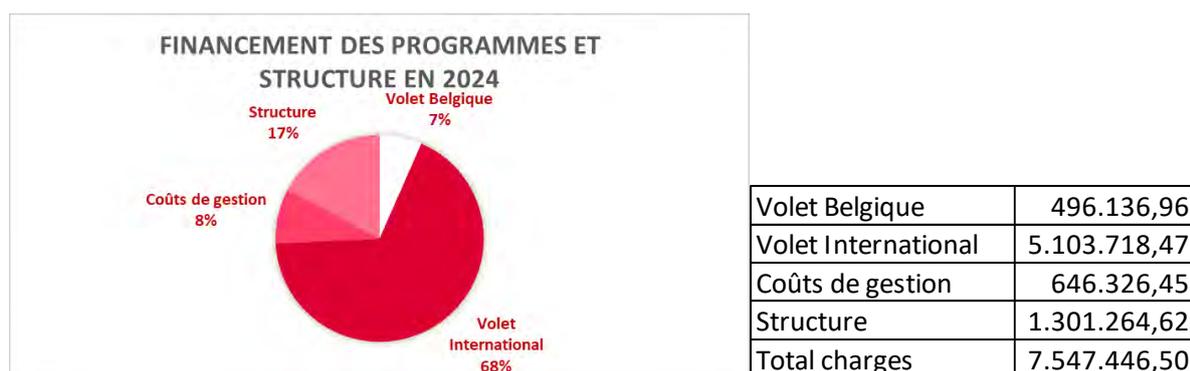
CHARGES	Codes	2024	2023	Commentaires
Charges d'exploitation	60/64	7.530.394,55 €	6.199.433,54 €	
Aprovisionnement & Marchandises	60	365,05 €	25.487,23 €	Achats pour comptes des tiers
Sevices & Biens divers	61	365.116,71 €	295.343,79 €	
Rémunérations et charges sociales	62	1.134.782,18 €	1.147.770,17 €	
Amortissements	630	21.593,08 €	24.553,56 €	matériel informatique & bail emphytéotique
Autres charges d'exploitation	640/8	6.008.537,53 €	4.706.278,79 €	Transferts terrain (dépenses terrain)
Charges financières	65	6.351,32 €	7.365,48 €	
Charges exceptionnelles	66	10.700,63 €		
Résultat affecté	9906	316.710,02 €	12.782,14 €	
TOTAL CHARGES		7.864.156,52 €	6.219.581,16 €	

2.2. Résultat positif

Les comptes sont en équilibre avec **un résultat positif de 316.710,02€** pour un total bilantaire de **4.032.392,23€**.

Les dépenses totales (charges d'exploitation + charges financières + charges exceptionnelles) s'élèvent à **7.547.446,50 €** (68% pour le volet international, 7% pour le volet Belgique, 8 % en coûts gestion du programme et 17% en frais de structure).

Le chiffre d'affaires réalisé est de 7.864.156,52 €.



Les fonds affectés ont augmenté de **306.305,03 €** en 2024. Cette augmentation provient :

A. Du solde non engagé des fonds mobilisés pour les besoins en fonds propres 2024 (+194.424,04 €) :

- **Pour le programme DGD** : Le taux d'apport propre du PGM en 2024 s'est élevé à 20 %. Nous avons pu mobiliser plus de fonds (1.190.297,64 €) que nous n'avions besoin (995.873,60€).
- **Pour les projets hors programme 2024** : nous avons prélevé **10.404,99** dans nos réserves pour le cofinancement des projets hors programme 2024.

B. Du résultat excédentaire de l'exercice 2024 de 122.285,98€ qui provient du solde positif des comptes « structure » qui s'explique par :

- **Le total des produits (1.423.550,60 euros) a augmenté de 2%** par rapport aux prévisions (cf. budget adapté du 29/05/2024), en raison du montant des subventions des salaires (ACTIRIS + Maribel) qui a augmenté de 5% et malgré la diminution du résultat de la récolte de fonds qui a diminué de 48%
- **Le total des charges totales (1.301.264,64 €)** qui a diminué de 4% par rapport aux prévisions (cf. budget adapté du 29/05/2024) parce que davantage de dépenses ont pu être prises en charges par le programme comme :
 - Frais de bureau (- 9%)
 - Frais de communication (-48%)
 - Coûts du personnel (- 3%) avec le poste de « chargé de recherche des financements resté vacant
 - Cotisation (+12%)
 - Frais de l'immeuble (+ 2%).

2.3. Affectation du résultat structure excédentaire

Conformément aux règles internes d'évaluation et d'affectation du résultat positif reprises dans les règles de comptabilisation (cf. annexes 8 points 6) :

Le résultat des **comptes « structure » (122.285,98€)** est affecté aux « **fonds affectés** » (fonds de réserve) comme suit :

- 40% (48.914,39€) au 133100 (Fonds de préfinancements) ;
- 30% (36.685,80€) au 133200 (Fonds de structure) ;
- 30% (36.685,79€) au 133300 (Fonds affectés aux projets et programmes).

Les comptes des fonds affectés (réserves) voir détail compte en annexe 8 point 5, totalisent en 2024 un montant de **1.606.347,82 €** répartis comme suit :

- 697.366,37€ en Fonds de préfinancements ;
- 254.549,62€ en Fonds de structure ;
- 654.431,84€ en Fonds de projets et programme.

2.4. Montants engagés en 2024

En 2024, Solsoc a consacré **6.246.181,88€** à ses programmes de coopération au développement soit :

- 5.103.718,47€ pour le volet International, somme entièrement transférée aux partenaires internationaux pour leurs interventions ;
- 496.136,96€ pour le volet Belgique ;
- Les frais d'évaluation et de suivi de ces programmes (coûts de gestion) se sont élevés à 646.326,45€

Les frais liés à la structure de l'ONG totalisent **1.301.264,62 €**.

Le montant global des charges de 2024 est de 7.547.446,50€ et se répartit (coûts opérationnels et coûts de gestion) géographiquement de la manière suivante :



2.5. Frais de structure

BUDGET 2024 :

Le détail des budgets de la structure, réalisés en 2024 et les sources de financement de la structure figurent en annexe 8 point. Le résultat positif a été expliqué ci-dessus au point 8.2.

BUDGET 2025 :

Le détail des budgets de la structure (prévisions 2025) figure en annexe 8 point 1

Le budget 2025 présenté à l'AG du 13 décembre 2024 reste inchangé et se présente comme suit :

- Les charges totales sont estimées à **1.337.961,12€**.
- Les produits totaux sont estimés à **1.338.622,37€**.
- Le résultat devrait être positif (**+661,26€**).

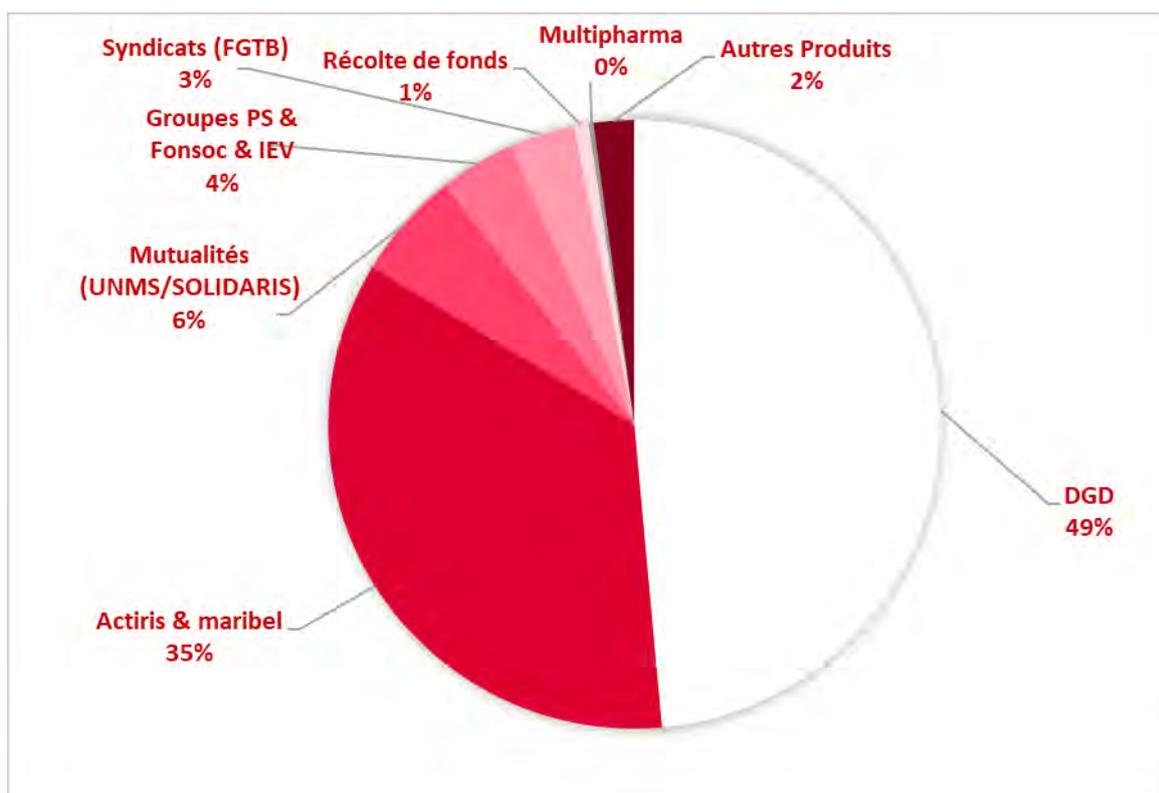
Le budget 2025 a été élaboré avec plusieurs hypothèses dont :

- Les coupes budgétaires annoncées par le gouvernement ARIZONA pour le secteur de la coopération internationale n'impactent pas le programme en 2025.
- Le PS et les groupes parlementaires renouvellent leurs engagements en faveur de Solsoc.

Le financement des programmes en cours semble sécurisé jusqu'en 2026, en revanche l'inquiétude subsiste quant aux financements en provenance du Parti et des groupes parlementaires.

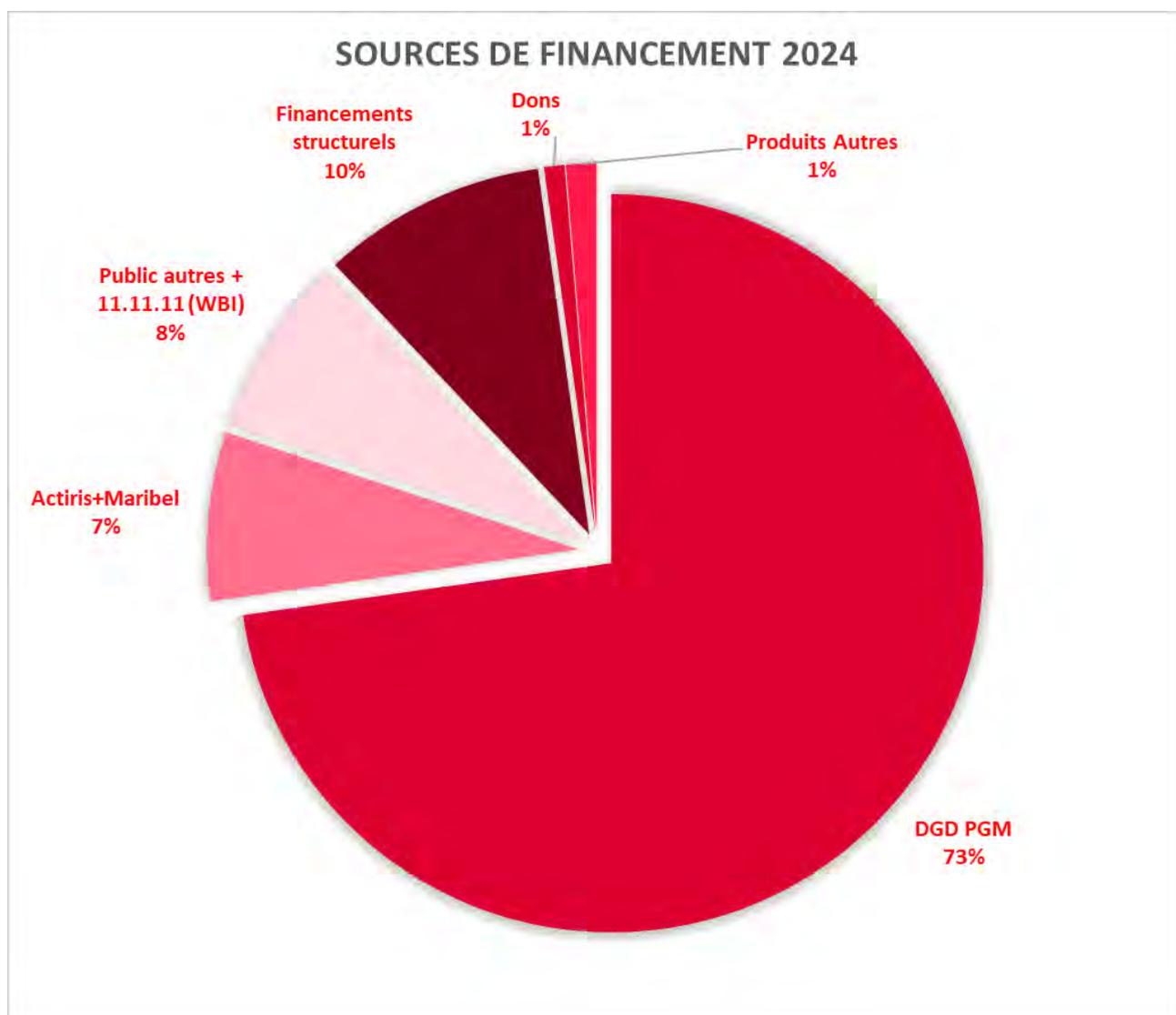
FINANCEMENT DE LA STRUCTURE en 2024

DGD	691.230,47 €
Actiris & maribel	499.523,63 €
Mutualités (SOLIDARIS)	81.369,60 €
Groupes PS & Fonsoc & IEV	57.500,00 €
Syndicats (FGTB)	48.985,88 €
Récolte de fonds	10.897,22 €
Multipharma	3.600,00 €
Autres Produits	30.443,80 €
TOTAL	1.423.550,60 €



3. SOURCES DE FINANCEMENT

Sources de financement	2020	2021	2022	2023	2024
DGD PGM	3.745.431,67	4.558.879,31	3.103.585,37	3.966.992,89	4.919.524,67
Actiris+Maribel	411.675,25	404.930,33	428.201,01	487.624,13	499.523,63
Public autres + 11.11.11 (WBI)	306.405,69	416.893,95	303.645,12	257.768,98	533.426,13
Financements structurels	580.028,74	581.193,89	598.955,57	643.439,02	660.330,39
Dons	29.095,08	36.912,82	38.898,44	38.442,83	60.047,26
Produits Autres	23.057,73	29.843,53	291.253,42	129.384,73	89.219,04
TOTAL	5.095.694,16	6.028.653,83	4.764.538,93	5.523.652,58	6.762.071,12



Le financement des dépenses 2024 provient de la DGD, des régions et provinces (Actiris, Maribel, WBI, Bruxelles-Capitale, Ville de Bruxelles), de la mouvance socialiste (Solidaris, FGTB – Centrales ACCG &

Horval, P&V, Multipharma), du CNCD (11.11.11), de la Fondation Roi Baudouin (FRB), des dons des particuliers ainsi que des autres produits ¹⁹(frais administratifs, récolte de fonds, ...).

3.1. Donateur·trice·s du mouvement socialiste

Solsoc a pu compter sur l'apport fidèle de ses membres, les organisations de l'Action Commune socialiste pour le financement de ses programmes et de certains partenaires comme Solidaris, les groupes parlementaires PS, FONSOC et l'IEV²⁰ pour le financement de sa structure.

L'apport cumulé de ces organisations a atteint **660.330,39 € en 2024**. Il représente **10 % des sources de financement de Solsoc** qui se répartissent de la manière suivante :

Financements structurels Action Commune socialiste	2022	2023	2024
GROUPES PARLEMENTAIRES	37.500,00	37.500,00	37.500,00
Chambre	15.000,00	15.000,00	15.000,00
Fédé WalBxl	7.500,00	7.500,00	7.500,00
Parl Brux	7.500,00	7.500,00	7.500,00
Parl Wallon	7.500,00	7.500,00	7.500,00
PS	20.000,00	20.000,00	20.000,00
FONSOC	10.000,00	10.000,00	10.000,00
IEV	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Multi pharma	18.000,00	18.000,00	18.000,00
P&V	30.000,00	70.000,00	70.000,00
Syndicat-FGTB	294.551,68	294.551,68	315.482,39
Centrale générale	114.000,00	114.000,00	114.000,00
Fonds social chimie Co valent	100.000,00	100.000,00	100.000,00
Namur	14.000,00	14.000,00	14.000,00
Centrale Horval	180.551,68	180.551,68	201.482,39
Fonds social alim VIA Fonds	180.551,68	180.551,68	201.482,39
Solidaris	198.903,89	203.387,34	199.348,00
FED Solidaris	73.903,89	78.387,34	74.348,00
Brabant	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Soignie Centre Charleroi	25.936,04	26.174,27	25.000,00
Wallonie Picardie	12.500,00	12.500,00	12.500,00
Liège	30.467,85	34.713,07	31.848,00
Fédéral	100.000,00	100.000,00	100.000,00
Projet	25.000,00	25.000,00	25.000,00
Structure	75.000,00	75.000,00	75.000,00
Hopital	25.000,00	25.000,00	25.000,00
CHWAPI	25.000,00	25.000,00	25.000,00
Total général	598.955,57	643.439,02	660.330,39

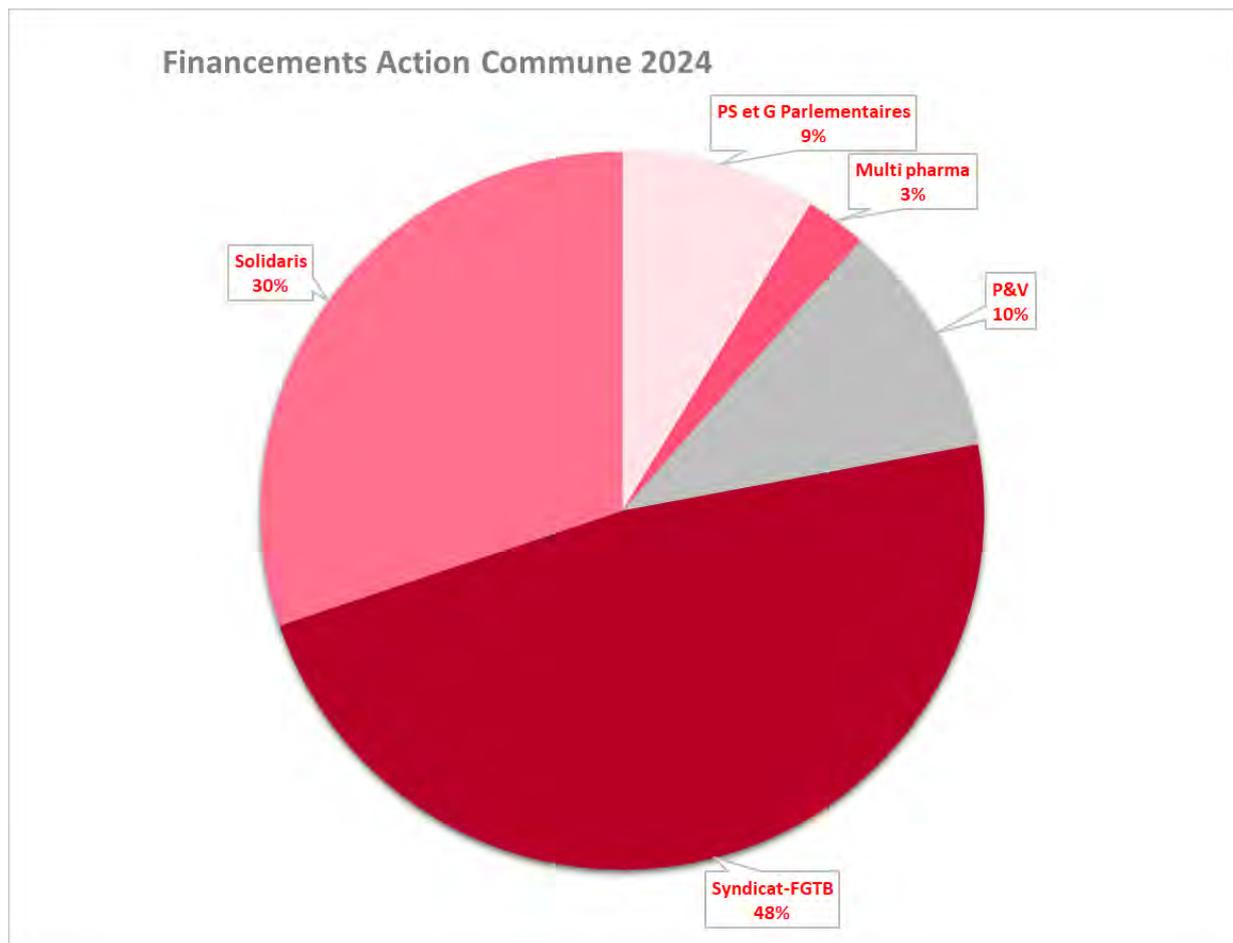
Les montants venant de la FGTB continuent à augmenter grâce au maintien de la contribution du Fonds de la Chimie (Co-valent) depuis 2017 et à la progression de celle du Fonds de l'alimentation (VIA FONDS). À ces deux contributions obtenues grâce aux Centrales de la FGTB respectivement l'ACCG et Horval, il faut également ajouter les fonds mobilisés par le CEPAG en faveur du programme lors de la

¹⁹ Les montants de valorisation des salaires du programme n'ont pas été repris, ce qui nous donne le montant de 4.764.538,93 € au lieu de 5.216.539,93 €, somme des montants engagés.

²⁰ À noter que les Groupes parlementaires socialistes, FONSOC et IEV ont signé en 2022 une convention structurelle avec Solsoc pour une durée de 3 ans.

campagne 11.11.11. Ces fonds ne sont pas comptabilisés ici, mais repris dans la partie CNCD (11.11.11).

Les contributions des Centrales FGTB, P&V, Multipharma, des fédérations de Solidaris et en partie de Solidaris sont affectées au cofinancement du programme (voir partie 4. Les actions de Solsoc et de ses partenaires). Les collaborations avec ces organisations de l'Action Commune ne se limitent pas à de l'apport financier. En effet, Solsoc bénéficie d'un appui technique (expertise) et politique dans la mise en œuvre de ses interventions ainsi que d'un appui organisationnel à travers le renforcement des compétences de l'équipe. Ci-dessous, la répartition des contributions des organisations de l'Action Commune socialiste (Financements structurels) en 2024



3.2. La récolte de fonds

La récolte de fonds est traitée au point I.4.6

La récolte de fonds est également traitée au point I.4.6. Il est cependant important de relever que les montants obtenus grâce à la campagne 11.11.11 du CNCD de 2024 sont en augmentation de 22.671,80€ pour Solsoc et CEPAG par rapport à 2023. Grâce à la contribution du fonds commun de la campagne et de l'apport de Wallonie-Bruxelles-International dans la campagne, les montants récoltés ont été multipliés par **1,69** comme pour toutes les organisations qui ont participé à la campagne. À noter que le facteur multiplicateur diminue progressivement, étant donné l'augmentation de la demande au CNCD qui n'est pas compensée par l'augmentation des montants récoltés. Ces fonds constituent une partie des fonds propres du programme en Palestine, en Bolivie et au Burundi.

NOM DE L'ORGANISATION	APPORT OPERATION	OPERATION	WBI	TOTAL	OP -8%	WBI-8%	TOTAL
CEPAG	22.514,13	23.090,92	16.146,18	39.237,09	21.243,64	14.854,48	36.098,12
SOLSOC	25.850,00	26.512,25	18.538,52	45.050,77	24.391,27	17.055,44	41.446,70
TOTAL :	48.364,13	49.603,16	34.684,69	84.287,86	45.634,91	31.909,92	77.544,83

En 2024, une opération « urgence Gaza » nous a permis de mobiliser 13.814.09€ de dons auxquels Solsoc a ajouté 6.185,91€ pour totaliser 20.000€. Ce montant a été transféré à notre partenaire Ma'an avec qui nous avons signé une convention pour mettre en œuvre des actions humanitaires d'urgences à Gaza avec les jeunes et les femmes.

Notons aussi les dons exceptionnels d'un montant total de 2.390,00€ reçus suite au départ à la retraite du secrétaire général adjoint de Solidaris, Monsieur Patrick VERERTBRUGGEN, affecté au programme de renforcement des mutuelles de santé au Sénégal.

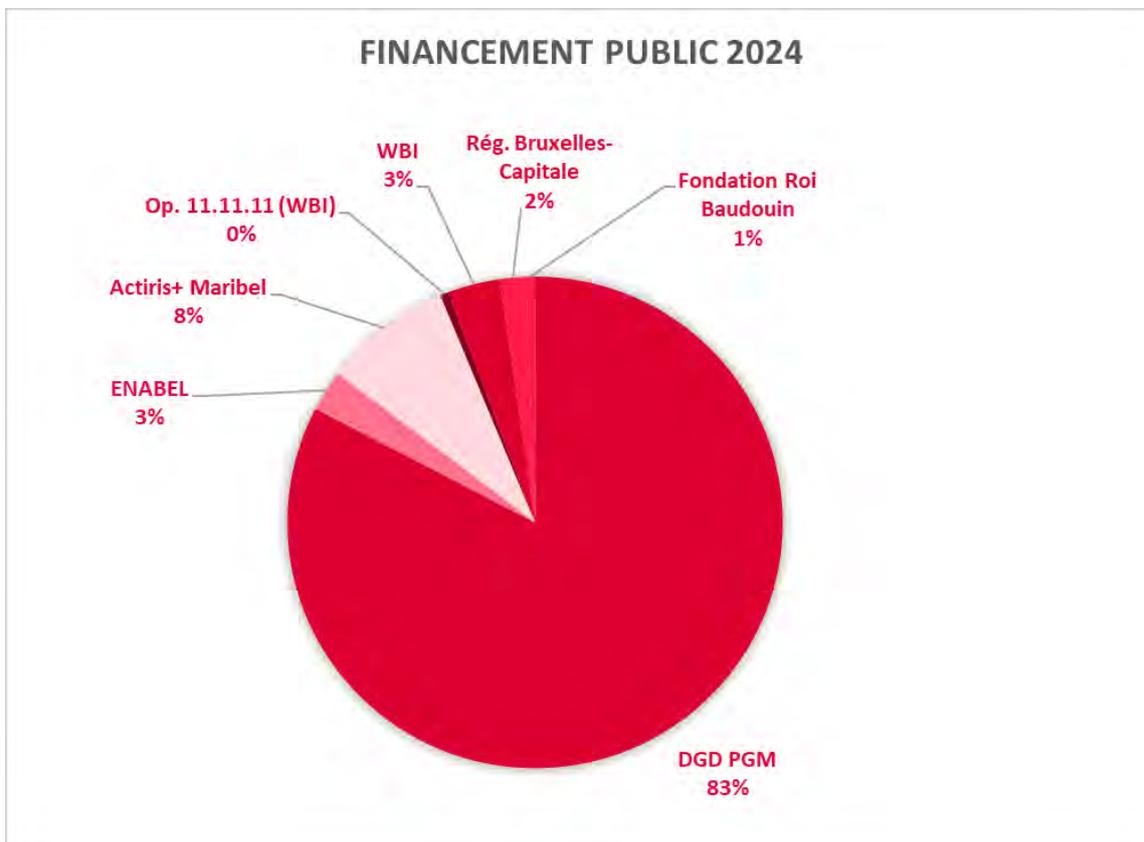
4. RELATION AVEC LES BAILLEURS PUBLICS

4.1. Introduction

Le montant des fonds publics mobilisés par Solsoc s'élève à **5.975.437,54 euros** en 2024 et provient des sources suivantes :

Financement public	2020	2021	2022	2023	2024
DGD PGM	3.745.431,67	4.558.879,31	3.103.585,37	3.966.992,89	4.919.524,67
ENABEL					161.700,77
Actiris+ Maribel	411.675,25	404.930,33	428.201,01	487.624,13	499.523,63
Op. 11.11.11 (WBI)	89.813,41	48.650,00	69.702,45	54.873,00	31.909,92
WBI	133.984,09	164.928,52	152.386,77	188.050,43	204.484,91
Rég. Bruxelles-Capitale	79.608,19	168.506,82	46.685,81	3.743,12	100.582,56
Fondation Roi Baudouin					34.748,00
Province du Brabant Wallon	3.000,00	3.000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4.463.512,61	5.348.894,98	3.800.561,41	4.701.283,57	5.952.474,46

À noter que la part « Opération 11.11.11 » n'est pas constituée que de fonds publics, une partie provient de la récolte dans le grand public et auprès de nos partenaires institutionnels et une autre du WBI, est de source publique (voir point précédent sur la récolte de fonds). À partir de 2024, la partie récolte de fonds campagne 11.11.11 n'est plus reprise dans les fonds publics, seuls subsistent la partie « doublement WBI » de la campagne.



4.2. La DGD

La Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) reste de loin le bailleur de fonds public principal de Solsoc (82 % des subsides publics en 2024).



Un complément de subsides obtenu de la part de la DGD pour les années 2023 et 2024 du programme commun 2022-2026 (voir pt I 3.3) porte le subside total du programme pour les cinq années à **24.670.502,34 euros de coûts directs et 1.722.403,34 euros de frais de structure**.

En 2024, **5.709.699,20** euros ont été engagés pour la réalisation du programme dont **3.620.540,22** euros de subsides. Le taux d'exécution de 2024 est de 113 % par rapport au budget prévu pour 2024. Le taux d'exécution cumulé (2022-2024) est de 93% (voir annexe 2). Le programme a rattrapé son retard d'exécution de 2022. Les conditions imposées par la DGD pour accéder en 2025 à la quatrième tranche de subsides ont été remplies. Ces conditions sont de démontrer un taux d'exécution budgétaire d'au minimum 75 % de la dernière tranche annuelle reçue à savoir celle de 2024, compte tenu d'avoir justifié 100% du budget prévu en 2022 et en 2023. Le calcul de ce taux nous donne, fin de l'année 2024, une valeur de 79,21 %.

Dans le cadre de la simplification administrative qui en principe se traduit par une présentation simplifiée des rapports financiers et des contrôles allégés de la part de l'administration, **la DGD a chargé les commissaires-réviseurs des ACNG de nouvelles missions spécifiques (cf. AR du 11/9/2016)**. Ces missions viennent se rajouter aux missions existantes (certifier les comptes annuels présentés à l'Assemblée Générale dont le rapport fait partie intégrante de la justification financière pour la DGD). À noter qu'en 2024, Solsoc a remplacé son réviseur-commissaire aux comptes, Monsieur Deremince par Monsieur Emmanuel Collin de 2C&B pour un mandat de trois ans.

Apport propre pour le programme 2022-2026 DGD

En 2024, **1.190.297,64 €** ont été mobilisés pour le cofinancement du programme et des projets qui ont permis d'affecter **995.873,60 €** au programme en guise de cofinancement du programme DGD soit 20% en 2024.

Le solde **194.424,04 €** a été entièrement affecté aux 2 réserves pour de futurs projets et le programme à cofinancer.

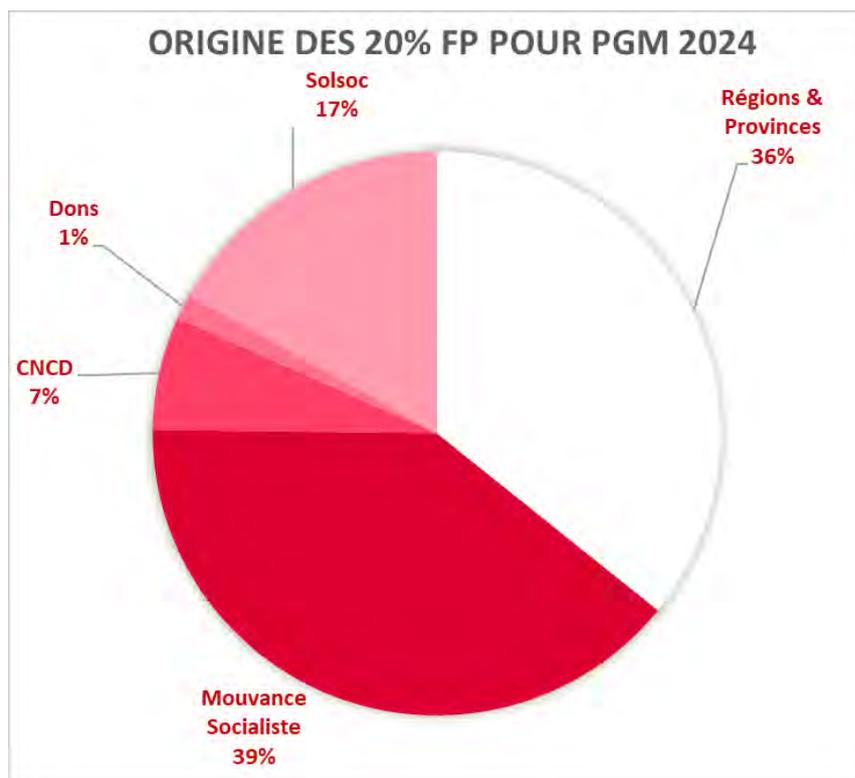
La contribution du WBI de 2024 dans le cofinancement du programme « Volet CO-CO financement, anciennement volet A » a diminué par rapport à l'année 2023 (- 10.133€) avec un montant qui s'élève à 38.781 €. -

Les montants récoltés à l'opération 11.11.11 de la campagne CNCD ont augmenté en 2024 (voir pt 5.5 récolte de fonds).

Les subsides ACTIRIS ont été valorisés en apport propre à concurrence de 387.301,74 €.

Les sources de financement de l'apport propre viennent essentiellement de la mouvance socialiste (Solidaris, FGTB – centrales via les fonds paritaires), des régions et provinces (Actiris, WBI), de la campagne 11.11.11 du CNCD, des entreprises partenaires (P&V, Multipharma), des dons des particuliers et des fonds propres de Solsoc.

Fonds propres affectés au programme DGD en 2024 (20 %)



Lignes sources

Dons

Dons Solsoc 20242

Mouvance Socialiste

CHWAPI

Fédération Solidaris Mut (MWP-CSC-BW)

FGTB-CENTRALE GENERALE REGIONALE NAMUR

FGTB-CENTRALE GENERALE via CO-VALENT

FGTB-HORVAL via VIA FONDS

Solidaris Liège

UNMS

Organisations/Entreprises

Multipharma

P&V

CNCD CEPAG 2024

CNCD SOLSOC 2024

Régions & Provinces

ACTIRIS (salaires)

Province du Brabant

WBI-Cofinancement

Solsoc

Fonds propres autres (STR-salaires)

FP Solsoc non engagés (réserves)

Total général

Somme de Montant

17.170,65 €

17.170,65 €

384.474,91 €

25.000,00 €

42.500,00 €

14.000,00 €

90.000,00 €

162.496,51 €

25.478,40 €

25.000,00 €

161.944,80 €

14.400,00 €

70.000,00 €

36.098,10 €

41.446,70 €

426.182,74 €

387.401,74 €

- €

38.781,00 €

6.100,50 €

200.524,54 €

- 194.424,04 €

995.873,60 €

Relations avec la DGD

La réglementation concernant la coopération non gouvernementale (AR du 11/9/2016) prévoit, deux dialogues entre la DGD et les ACNG : le dialogue institutionnel et le dialogue stratégique.

Solsoc a introduit sa demande de reconduction d'accréditation, le 16 décembre 2024, pour une durée de 10 ans. Une lettre adressée au ministre a été accompagnée de 66 annexes déposées sur un portail DGD. Les annexes documentent notre capacité dans les domaines de gestion en vue du screening (voir pt 5.1 organisation interne).

Le dialogue institutionnel entre l'administration et les organisations de la société civile (OSC) du programme commun (FOS-IFSI et Solsoc) se déroule minimum 3 fois au cours du programme quinquennal.

Un dialogue institutionnel s'est déroulé le 12/09/2025 avec 5 gestionnaires de la DGD et 1 observatrice d'AcODEV et avec chacune des 3 organisations du programme commun séparément. Il a été centré sur la préparation du nouveau cycle d'accréditation et notamment sur la possibilité de dispense dans le processus de screening, de l'analyse du domaine de gestion axée résultat (GAR). Solsoc qui a obtenu, en 2020, sa certification en monitoring et évaluation (MEAL) de ces programmes, octroyée par le Service Spécial de l'Evaluation, a démontré qu'elle a actualisé cette certification et opérationnalisé son plan d'amélioration de ses pratiques comme elle s'y était engagée et qu'elle continue à s'inscrire dans une démarche d'organisation apprenante avec une politique de MEAL en constante amélioration. Solsoc a donc obtenu la dispense le 22 octobre 2024.

Le dialogue stratégique concerne le suivi du Cadre Stratégique Commun avec la DGD. Il est prévu 3 fois sur les 5 ans du programme. Il réunit les représentant-e-s des 9 OSC²¹ du Cadre Stratégique Commun (CSC) Travail décent et des représentant-e-s de la DGD, d'Enabel et du Cabinet de la ministre de la Coopération. Il n'y a pas eu de dialogue stratégique en 2024.

Les 2 prochains dialogues stratégiques sont prévus début 2025 et mi 2026, ce qui n'exclut pas des rencontres thématiques entre le Comité de pilotage du CSC Travail décent et la DGD, Enabel, SPF Affaires étrangères, etc.

²¹ (IFSI/asbl/ISVI vzw (FGTB/ABVV), IIAV/IEOI (ACV/CSC), BIS/MSI (ACLVB/CGSLB), WSM vzw, FOS asbl, Solsoc asbl, Oxfam Solidariteit asbl, UNMS/NVSM, ANMC/LCM).

4.3. Autres bailleurs publics et privés

Afin de ne pas mettre tous ses œufs dans le panier de la DGD, Solsoc poursuit la diversification de ses sources de financement. En 2024, un total de 410.101 € a été perçu comme subsides à travers 11 projets/programmes permettant ainsi d'étendre le renforcement des stratégies des partenaires locaux de Solsoc.

Répartition par bailleur

Bailleur	Subside 2024
ENABEL	184.001 €
FRB - Fondation Roi Baudouin	44.188 €
Région Bruxelles Capitale	100.000 €
Ville de Bruxelles via Solidaris	10.000 €
WBI - Wallonie Bruxelles international	71.913 €
Total	410.101 €

Répartition par pays

Pays	Subside 2024
Burundi	44.188 €
Burkina	30.540 €
Bolivie	2.000 €
Palestine	111.373 €
RD Congo	222.001 €
Total	410.101 €

Le détail par projet est mentionné dans le tableau ci-dessous.

ENABEL

En 2022, Enabel avait défini la stratégie de son Portefeuille Thématique sur la Protection Sociale en Afrique Centrale (2022-2026), mis en œuvre en RDC, au Rwanda et en Ouganda. Ce portefeuille couvre les quatre piliers du Travail décent, avec une dimension régionale axée sur la formation, l'échange et le réseautage.

Le comité de pilotage composé de membres du cadre stratégique commun Travail décent (PCTD) a négocié avec Enabel afin d'assurer l'implication des partenaires notamment ceux de Solsoc dans les actions menées. Piloté par Solsoc et WSM, et incluant des membres de la plateforme CSC TD comme Solidaris et IFSI, le groupe a mis en avant des principes jugés essentiels au succès de cette collaboration. La gouvernance prévue est participative avec un demandeur principal (WSM) et deux co-demandeurs (Solsoc et IFSI), représentant les acteur-riche-s de la plateforme et leurs partenaires nationaux. La formule a été validée par ENABEL en 2023. Un financement direct a donc été octroyé aux demandeurs et co-demandeurs pour appuyer la mise en œuvre d'une partie des stratégies du portefeuille Travail décent en RDC.



FRB - Fondation Roi Baudouin

La Fondation Roi Baudouin gère notamment le Fonds Elisabeth et Amélie qui soutient les projets d'organisations belges qui s'investissent dans les pays du Sud afin d'améliorer l'accès à l'eau potable. C'est dans ce cadre que Solsoc en partenariat avec la PAMUSAB a présenté le projet d'amélioration de l'accès à l'eau et de l'hygiène pour



les élèves, enseignants et parents du Lycée communal de Musigati au Burundi. La totalité du subside a été versée en 2024.

BI - Région Bruxelles-Capitale

A travers un appel à projets, Brussels International a permis à Solsoc d'obtenir un financement à 100% pour un projet en Palestine dans les gouvernorats de Jénine, Naplouse et Tulkarem en Cisjordanie occupée. Ce projet se concentre sur l'autonomisation des jeunes et des groupes marginalisés qui mettent en place des initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS) dans les domaines agricoles et du textile. Une première tranche de 100.000 euros a été versée en 2024.



SI - Ville de Bruxelles via Solidaris

La cellule Solidarité Internationale de la Ville de Bruxelles lance annuellement un appel à projet « Coopération Internationale » afin de soutenir, à hauteur de 8.000 euros, des activités ciblant un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable.



Par l'intermédiaire de Solidaris, deux projets ont reçu des subsides en 2024. Il s'agit d'un projet de renforcement de 3 organisations de producteur-rice-s d'aloë vera, pour la transformation et commercialisation de gel désinfectant en Bolivie, exécuté en partenariat avec PASOS, et d'un projet de construction de latrines pour les creuseurs artisanaux du site de Karimbwa dans la Province du Lualaba, en RDC, mis en œuvre avec le CENADEP.

WBI - Wallonie Bruxelles international

La modalité dite « Volet B » mise en place par le WBI permet le cofinancement de projets de « développement durable » à hauteur de 90 %. Ces financements nécessitent un surplus de travail administratif, mais ils sont précieux pour renforcer la mise en œuvre du programme par les partenaires de Solsoc à travers le financement d'interventions complémentaires.

En 2024, deux phases d'un projet concernant la résilience communautaire axée sur les enfants privés de droits et vulnérables en Palestine ont été financées.

Au Burkina, l'appui aux acteurs et actrices de l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire dans la région du plateau central a été poursuivi.



En RDC, le projet « LOKOMU », visant le renforcement des capacités productives et d'autonomisation de jeunes et de femmes membres de réseaux de producteurs par l'accompagnement de deux coopératives d'élevage et de pisciculture familiale à Kinshasa s'est vu versé un subside de 30.000 €. Le projet « MBOKO » de renforcement de dynamiques entrepreneuriales collectives impliquées dans la chaîne de valeur de filières agricoles pour contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire et l'augmentation des revenus de ménages dans le secteur Tanganyika du Territoire de Fizi, Sud Kivu s'est poursuivi (la totalité des fonds a été versée par WBI les années précédentes). Un nouveau projet de moto-ambulances pour le transport des villages vers les formations sanitaires en province de l'Équateur a été validé fin 2024 en sera mis en œuvre en 2025.

Rappelons qu'à travers la modalité dite anciennement « volet A » et actuellement « CO-CO financement », WBI participe à la constitution de l'apport propre de Solsoc pour son programme DGD. WBI atteint ainsi son objectif en renforçant la capacité des ONG francophones à lever des fonds au niveau fédéral.

Synthèse des subsides reçus pour les projets en cours en 2024

Projets/Programme	Pays	Bailleur	Coût total projet	Montant Subside	Subside reçu 2021	Subside reçu 2022	Subside reçu 2023	Subside reçu 2024	Partenaires
Amélioration durable des conditions de vie des populations les plus vulnérables en investissant dans le travail décent et la protection sociale afin de promouvoir un développement durable, inclusif et socio-économique pour permettre aux jeunes et aux femmes en âge de travailler de s'engager dans un travail décent	RDC	ENABEL	822.216 €	822.216 €	0 €	0 €	0 €	184.001 €	CENADEP, PRODDDES, PASCO, CONAPAC
Projet d'amélioration de l'accès à l'eau et de l'hygiène pour les élèves, enseignants et parents du Lycée communal de Musigati, Burundi (ASUB) - ASUB - AMAZI SOKO RY'UBUZIMA BWIZA - Eau source de santé en kirundi	BDI	FRB	49.188 €	44.188 €	0 €	0 €	0 €	44.188 €	PAMUSAB
Développement d'Initiatives d'économie sociale et solidaire	PAL	Région Bxl	125.000 €	125.000 €	0 €	0 €	0 €	100.000 €	PAC, MA'AN
Renforcement de 3 organisations de producteur-riche-s d'aloë vera, pour la transformation et commercialisation de gel désinfectant et autres produits dérivés	BOL	VB/Solidaris	8.000 €	8.000 €	6.000 €	0 €	0 €	2.000 €	PASOS
ATRAM - Construction des latrines pour les creuseurs artisanaux du site de Karimbwa dans le territoire de Mutshatsha, dans la Province du Lualaba, en RDC	RDC	VB/Solidaris	8.000 €	8.000 €	0 €	0 €	0 €	8.000 €	CENADEP
Appui aux acteurs et actrices de l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire dans la région du plateau central : de la structuration vers le renforcement du pouvoir économique des femmes.	BFA	WBI	56.556 €	50.900 €	0 €	0 €	0 €	30.540 €	ASMADE
Résilience communautaire axée sur les enfants privés de droits et vulnérables.	PAL	WBI	48.873 €	50.000 €	0 €	0 €	37.500 €	11.373 €	MA'AN

Projets/Programme	Pays	Bailleur	Coût total projet	Montant Subside	Subside reçu 2021	Subside reçu 2022	Subside reçu 2023	Subside reçu 2024	Partenaires
Mise en place d'une entreprise d'économie sociale et solidaire de moto-ambulances pour le transport de malades en cas d'urgences médicales des villages vers les formations sanitaires adaptées à leur cas. Province de l'Équateur en RDC	RDC	WBI	72.992 €	65.692 €	0 €	0 €	0 €	0 €	CRAFOP
MBOKO - Renforcement de dynamiques entrepreneuriales collectives impliquées dans la chaîne de valeur de filières agricoles pour contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire et l'augmentation des revenus de ménages dans le secteur Tanganyika du Territoire de Fizi, Sud Kivu.	RDC	WBI	66.786 €	60.108 €	0 €	47.307 €	15.027 €	0 €	DIOBASS
LOKUMU - Renforcement des capacités productives et d'autonomisation de jeunes et de femmes membres de réseaux de producteurs par l'accompagnement de 2 coopératives d'élevage et de pisciculture familiale à Kinshasa.	RDC	WBI	40.000 €	40.000 €	0 €	0 €	0 €	30.000 €	CENADEP
								410.101 €	<= Total subsides 2024



PARTIE 3 : ANNEXES

Annexe 1 : les mandats Solsoc 2024 dans les 27 réseaux ou plateformes et leurs 60 espaces de travail

Organisation / plateforme	Instances espace de travail	Membre équipe Solsoc 2024	Membre équipe Solsoc prévisions 2025
ABP	Membre	Ilaria Bassetto/ Federico Didoné	Ilaria Bassetto/ Federico Didoné
ACH'ACT	Membre	Simon Rix	Simon Rix
ACODEV	AG/ CA	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
	MEAL	Victor Romero Amigo	Victor Romero Amigo
	Finance	Casimir Nsabimana/ Karima Sebbah	Casimir Nsabimana/ Karima Sebbah
	GT Intégrité (avec ngo fédé et Enabel)	Alexandra Noël	Alexandra Noël
	GT genre		Aurore Schreiber
Acteurs Progressistes Laïques (APL)	GT Rapprochement	Veronique Wemaere Stéphanie Lecharlier Victor Romero Sylvie Demeester	Veronique Wemaere Stéphanie Lecharlier Victor Romero Sylvie Demeester
Alliance AGRICONGO	<i>non actif en 2024</i>		Sylvie Demeester
CETRI	AG / CA	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
CNAPD	AG	Dominic Brumagne	Dominic Brumagne
CNCD	AG	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
	CA	Veronique Wemaere	Stéphanie Lecharlier
	Com Pol	Stéphanie Lecharlier	Aurore Schreiber
	Com Progr & Projets	Stephan Regnard	Stephan Regnard
	Led	Ilaria Bassetto	Ilaria Bassetto
	Plateforme Amérique Latine - Caraïbes	Maïté Verheylewegen / Victor Romero Amigo / Simon Rix	Maïté Verheylewegen / Victor Romero Amigo / Simon Rix
	Plateforme Afrique Centrale	Simon Rix /Sylvie Demeester / Amadou Kane	Simon Rix /Sylvie Demeester / Amadou Kane
	PF Moyen Orient / GT advocacy	Aurore Schreiber / Federico Didoné	Aurore Schreiber / Federico Didoné
	PF Commerce	Simon Rix	Simon Rix
	le GT « accountability »	Simon Rix	Simon Rix
CWBCI	AG mandat Acodev	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
CSC Belgique	Membre	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
CSC Palestine	Membre	Federico Didoné	Federico Didoné
CSC Pays	Statut d'observateur	PA et Solsoc en fonction du pays	PA et Solsoc en fonction du pays
Dynamo	AG	Simon Rix	Simon Rix
EURAC	AG	Simon Rix	Simon Rix
FEONG	AG / CA	Alexandra Noël	Alexandra Noël
FOS	AG	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
ITECO	AG	Veronique Wemaere / Aurore Schreiber	Veronique Wemaere / Aurore Schreiber
	CA	Veronique Wemaere	Aurore Schreiber
LHAC	AG	Simon Rix	Simon Rix

Monde Selon les Femmes	AG	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
OIDHACO	CA/AG	Maité Verheylewegen	Maité Verheylewegen
PS	Réseau international socialiste	Stephanie Lecharlier / Simon Rix / Aurore Schreiber / Veronique Wemaere	
	Bureau du Parti	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere
	Commissions IEV	Stephanie Lecharlier / Simon Rix / Aurore Schreiber / Veronique Wemaere	Stephanie Lecharlier / Simon Rix / Aurore Schreiber / Veronique Wemaere
PF ACNG Travail Décent / CSC Travail Décent	Comité Pilotage	Veronique Wemaere Stéphanie Lecharlier	Veronique Wemaere Stéphanie Lecharlier Victor Romero Amigo
	Groupe plaidoyer	Aurore Schreiber / Stéphanie Lecharlier	Aurore Schreiber / Stéphanie Lecharlier
	Groupe de travail continental Afrique en veilleuse en 2024	Sylvie Demeester + autres CP Afrique	Amadou Kane / Gwenaëlle Grovonius + autres CP Afrique
	Groupe de travail continental Amérique Latine	Maité Verheylewegen Victor Romero Amigo	Maité Verheylewegen Victor Romero Amigo
	GT Protection sociale	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
	GT cellule MASMUT	Stephan Regnard	Amadou Kane
	Cellules pays et GT PGM MASMUT	Stephan Regnard Sylvie Demeester Amadou Kane	Gwenaëlle Grovonius Sylvie Demeester Amadou Kane
	GT Transition juste	Amadou Kane	Amadou Kane
	Réunions MEAL	Victor Romero Amigo	Victor Romero Amigo
	GT Genre	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
	Veille / Suivi des relations Enabel & BIO	Sylvie Demeester Amadou Kane	Stephan Regnard / Sylvie Demeester
PGM commun	GPC	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere <i>Stéphanie Lecharlier</i> <i>Victor Romero Amigo</i>
	Cellule « Belgique » (opérationnelle et suivi évaluation)	Stéphanie Lecharlier Aurore Schreiber Simon Rix Ilaria Bassetto	
	GT OS9 Opérationnel		Simon Rix Ilaria Bassetto
	GT OS9 MEAL	Aurore Schreiber	Aurore Schreiber
	MEAL	Victor Romero Amigo	Victor Romero Amigo
	GTR Andes	Maité Verheylewegen Victor Romero Amigo	Maité Verheylewegen Victor Romero Amigo
	GTR OS2 Afrique de l'Ouest et Nord	Stephan Regnard Federico Didonè	Gwenaëlle Grovonius Federico Didonè
GTR OS 1 Afrique Centrale et Est	Sylvie Demeester Amadou Kane	Sylvie Demeester Amadou Kane	
Réseau international	Réseau informel André Flahaut		Simon Rix
SAW-B	AG	Sylvie Demeester	Federico Didonè
SESO/SETM	AG	Veronique Wemaere	Veronique Wemaere

SOLIDAR	Working group : Palestine/ Transition juste /ALM etc.	En fonction des thématiques	En fonction des thématiques
----------------	--	--------------------------------	--------------------------------

Annexe 2 : PGM 2022-2026

Exécution budgétaire

1. Dépenses 2024

Dépenses 2024	Montants à Justifier 2024 au 31/12/2024	Montants à Justifier 2024 actualisés	Dépenses totales	Subside DGD	Apport propre	Taux d'exécution
Coûts opérationnels	4.349.241,60	4.349.241,66	5.063.372,75	4.050.698,20	1.012.674,55	116%
Volet Belgique	441.828,89	503.956,14	496.136,96	396.909,57	99.227,39	98%
OS9-Belgique	441.828,89	503.956,14	496.136,96	396.909,57	99.227,39	98%
Volet International	3.907.412,70	3.845.285,52	4.567.235,79	3.653.788,63	913.447,16	117%
OS1-Burundi	579.459,58	605.937,44	785.872,85	628.698,28	157.174,57	130%
OS1-RD Congo	638.220,24	698.435,31	765.664,73	612.531,78	153.132,95	110%
OS2-Burkina Faso	500.747,61	489.610,68	655.151,64	524.121,31	131.030,33	134%
OS2-Maroc	346.224,44	203.359,68	374.117,48	299.293,99	74.823,50	184%
OS2-Sénégal	367.187,74	356.050,80	446.936,07	357.548,85	89.387,21	126%
OS6-Bolivie	476.120,97	499.131,46	517.225,71	413.780,56	103.445,14	104%
OS6-Colombie	637.303,42	641.748,40	615.244,74	492.195,79	123.048,95	96%
OS8-Palestine	362.148,69	351.011,76	407.022,58	325.618,07	81.404,52	116%
Coûts de gestion	705.065,94	705.065,94	646.326,45	517.061,16	129.265,29	92%
Investissements	14.669,19	14.669,19	0,00	0,00	0,00	0%
Fonctionnement	112.069,69	112.069,69	57.705,75	46.164,60	11.541,15	51%
Personnel	482.708,87	482.708,87	530.184,84	424.147,87	106.036,97	110%
Frais d'évaluation et audit	95.618,18	95.618,18	58.435,86	46.748,69	11.687,17	61%
Coûts directs totaux	5.054.307,54	5.054.307,60	5.709.699,20	4.567.759,36	1.141.939,84	113%

2. Dépenses cumulées 2022/2023/2024

Dépenses Cumulées année 2023	Montants à Justifier 2024 actualisés	Dépenses totales 2024	Budget cumulé 2022/2024	Dépenses totales cumulées 2022/2024	Subside DGD (cumulé)	Apport propre (cumulé)	Taux d'exécution (cumulé)
Coûts opérationnels	4.349.241,66	5.063.372,75	13.361.017,37	12.402.838,83	9.550.185,90	2.852.652,93	93%
Volet Belgique	503.956,14	496.136,96	1.327.273,93	1.328.996,28	1.023.327,14	305.669,14	100%
OS9-Belgique	503.956,14	496.136,96	1.327.273,93	1.328.996,28	1.023.327,14	305.669,14	100%
Volet International	3.845.285,52	4.567.235,79	12.033.743,44	11.073.842,55	8.526.858,76	2.546.983,79	69%
OS1-Burundi	605.937,44	785.872,85	1.942.000,77	1.889.667,44	1.455.043,93	434.623,51	97%
OS1-RD Congo	698.435,31	765.664,73	2.110.646,18	2.088.295,06	1.607.987,19	480.307,86	99%
OS2-Burkina Faso	489.610,68	655.151,64	1.823.861,90	1.567.313,70	1.206.831,55	360.482,15	86%
OS2-Maroc	203.359,68	374.117,48	855.569,78	729.233,30	561.509,64	167.723,66	85%
OS2-Sénégal	356.050,80	446.936,07	1.089.639,72	858.634,87	661.148,85	197.486,02	79%
OS6-Bolivie	499.131,46	517.225,71	1.403.283,03	1.357.749,66	1.045.467,24	312.282,42	97%
OS6-Colombie	641.748,40	615.244,74	1.753.923,91	1.628.334,54	1.253.817,60	374.516,94	93%
OS8-Palestine	351.011,76	407.022,58	1.054.818,15	954.613,98	735.052,76	219.561,21	91%
Coûts de gestion	705.065,94	646.326,45	1.878.099,99	1.712.155,46	1.318.359,70	393.795,75	98%
Investissements	14.669,19	0,00	38.139,90	0,00	0,00	0,00	0%
Fonctionnement	112.069,69	57.705,75	336.209,08	183.997,40	141.677,99	42.319,40	55%
Personnel	482.708,87	530.184,84	1.392.485,68	1.469.722,20	1.131.686,09	338.036,11	106%
Frais d'évaluation et audit	95.618,18	58.435,86	111.265,32	58.435,86	44.995,61	13.440,25	53%
Coûts directs totaux	5.054.307,60	5.709.699,20	15.239.117,36	14.114.994,28	10.868.545,60	3.246.448,68	93%

Annexe 3 : Scores de performance par partenaires limitrophes par OS et par pays en 2024

Synthèse partenaires associés et limitrophes, thématiques et scores de performances par OS en 2024

OS	Pays	Thématiques	Partenaires associés	Partenaires limitrophes	Appréciation scores de performance Excellent 🟢, bon 🟡, moyen 🟠, faible 🔴						
					Efficience	Efficacité	Pertinence	Durabilité	Synergies & cohérence	Genre	Environnement
				Pilier 1 du Travail décent : ESS, emplois Pilier 2 du Travail décent : Droits des <u>travailleurs.euses</u> Pilier 3 du Travail décent : Protection Sociale Pilier 4 du Travail décent : Démocratie participative – dialogue social							
OS1	Burundi	ESS Droits des <u>travailleurs.euses</u> Protection Sociale	ADISCO CNAC-B FEBUTRA PAMUSAB	Pilier 1 : UHACOM (1 réseau de 35 coopératives), 8 Coopératives, la CNAC et ses 7 Fédérations provinciales, 16 coopératives de la FEBUTRA, l'Université Populaire Haguruka (UPH) Pilier 2 : 17 syndicats de la FEBUTRA Pilier 3 : FEMUSCABU, 4 Unions et 35 Mutuelles de santé, la CONAMUS (Fédération nationale)	🟢	🟢	🟢	🟡	🟢	🟡	🟡
OS1	RD Congo	ESS Protection Sociale Démocratie participative – dialogue social	CENADEP DIOBASS CONAPAC CRAFOP PASCO PRODES	Pilier 1 : 14 IEES (coopératives/ GIE) et 6 pharmacies Pilier 3 : 2 Mutuelles - LONALO (Equateur) et MUSQUAP (Kin) ; et 2 Centres de santé - Bwata 1 et 2 Pilier 4 : 5 Fédérations (FOP, FCMU, COPADE, ATRAM, ROPAFK), 2 Dynamiques d'Actions Citoyennes (CERDYSOC et MLK) et un réseau Santé (DYSAT)	🟢	🟢	🟢	🟡	🟢	🟡	🟢
OS2	Burkina Faso	ESS Droits des <u>travailleurs.euses</u> Protection Sociale	ASMADE POSAA UCRB	Pilier 1 : CARTPL et 83 IEES Pilier 2 : 2 syndicats au sein de la POSAA ainsi que des jeunes réinsérés dans le cadre de la lutte contre la traite d'enfants Pilier 3 : 62/125 MUT, 3 Unions, 1 plateforme CAMUS et la FEMUSCO (18 muts relocalisées en 2024)	🟡	🟢	🟢	🟢	🟡	🟡	🟡
OS2	Maroc	ESS Démocratie participative – dialogue social	AFAQ AJR IFAAP	Pilier 1 : 5 IEL et 6 JAE pour AJR ; 1 réseau d'IESS pour IFAAP et 10 IEES pour AFAQ Pilier 4 : 4 associations relais pour AJR ; 4 cadres de concertation multi-acteur et 6 réseaux d'assos pour IFAAP ; 11 associations et 9 relais communautaires pour AFAQ	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢
OS2	Sénégal	ESS Protection Sociale	Green Sénégal Cyclaf Baf	Pilier 1 : 33 associations, 5 réseaux et 1 réseau global (RESS) Pilier 3 : 1043 Mutuelles, 5 Unions Départementales (UDMS) & 4 Unions Régionales de Mutuelles de Santé (URMS)	🟡	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢
OS6	Bolivie	ESS Droits des <u>travailleurs.euses</u>	AYNI FUNDAA SUR REMTE CIPCA PASOS	Pilier 1 : 29 organisations communautaires et 2 réseaux Pilier 2 : La Confédération des <u>Fabrics</u> (CGTFB) et la Fédération Syndicale des Gastronomes (Horeca).	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟡
OS6	Colombie	ESS Droits des <u>travailleurs.euses</u>	IPC ATI	Pilier 1 : 26 IEES et 3 réseaux accompagnés par IPC dans le département d'Antioquia (RP, RSP et RECAB = 56 + 26 + 15) et 3 réseaux accompagnés par ATI (RENAF, Salsa et FENSUAGRO = 176 + 18 + 63) Pilier 2 : 2 syndicats : SINALTRAINAL & SINTRACATORCE et un réseau en création	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢
OS8	Palestine	ESS Démocratie participative – dialogue social	MA'AN PAC PGFTU	Pilier 1 : 27 IEES Pilier 2 : 17 comités de <u>travailleurs.euses</u> Pilier 4 : 35 initiatives sociétales – 3 hubs, 20 OCB, 2 groupements de femmes, 9 groupes de jeunes et 1 groupe d'étudiants.	🟡	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢
OS9	Belgique	Travail décent Protection sociale Devoir de vigilance Transition juste Col-Pal & RDC	FOS-IFSI- Solsoc	PL1 : Les mandataires socialistes au niveau européen, fédéral, régional et communautaire et les responsables politiques socialistes PL2 : Les acteurs francophones de la FGTB et l'associatif de la mouvance socialiste et Solidaris	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢	🟢

Annexe 4 : Pays et partenaires de Solsoc



PALESTINE

MA'AN Development Center est une institution de développement et de formation palestinienne indépendante. Il s'agit d'une ONG pionnière en matière de développement communautaire et de renforcement des capacités en Palestine. Elle agit dans les régions les plus pauvres et marginalisées afin d'améliorer la qualité de vie des populations et de renforcer leurs capacités à maîtriser le développement de leur communauté. À ce titre, MA'AN met en œuvre de nombreux projets en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, de renforcement des femmes et des jeunes, de développement communautaire et d'environnement.

Le Popular Art Center (PAC) est une ONG qui a été fondée en 1987 pour favoriser le dynamisme artistique et culturel en Palestine. L'ONG cherche à établir un lien étroit entre l'art, la culture, d'une part, et la population palestinienne, d'autre part. À travers ses différentes actions, il contribue à consolider la citoyenneté des Palestiniens en renforçant le caractère national et artistique de la danse et des groupes musicaux. Ainsi, face aux tentatives israéliennes de nier l'existence du peuple palestinien, le centre œuvre pacifiquement à la réaffirmation de son identité, de sa culture et de son histoire.

La PGFTU (la fédération des syndicats de Palestine) est le principal syndicat de Palestine. Elle a une expérience de plus de 50 ans dans la défense et la représentation des travailleur-euse-s. Son objectif est de sensibiliser et former les travailleur-euse-s de ce secteur. La PGFTU organise notamment des ateliers de sensibilisation et de formation sur le Code du travail et les mesures de santé et sécurité au travail au sein de la fédération et dans les entreprises. Le syndicat mène également des actions à portée politique pour améliorer le respect des droits des travailleur-euse-s, notamment l'application, voire l'extension du Code du travail.

MAROC

L'AFAQ (Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca) appuie et accompagne des structures locales et des dynamiques au sein des quartiers populaires de Casablanca. Elle organise et porte au niveau régional, national et international, avec d'autres acteurs (associations, plateformes...), le processus de plaidoyer autour des questions de « genre » et de l'économie sociale et solidaire. Elle se fixe pour mission de renforcer les capacités des cadres, de favoriser l'émergence de leaders féminines au niveau des quartiers et de sensibiliser le public notamment à la question de l'égalité des genres.

L'AJR (Action Jeunes Régionale des Associations des Quartiers) soutient et accompagne des organisations locales et des dynamiques de jeunes au niveau des quartiers populaires de Casablanca. Sa mission consiste à mobiliser les jeunes appartenant à des sensibilités politiques progressistes diverses et renforcer leurs associations. Elle s'investit avec ces dernières dans des forums sociaux, participe aux espaces de débat de la société civile et aux instances de dialogue avec les pouvoirs publics autour des thématiques liées à la jeunesse, au mouvement associatif et l'économie sociale et solidaire.

L'IFAAP (Institut de Formation et d'Accompagnement des Associations de Proximité) était la structure à l'origine de coordination du programme de Solsoc au Maroc. Cette structure s'est progressivement transformée en une organisation de référence dans l'accompagnement des cadres associatifs du travail de proximité à Casablanca et au Maroc. L'IFAAP fonctionne comme un outil mis à la disposition des associations de quartiers dont elle est issue. À ce titre, elle entend mettre en place des formations auprès des cadres associatifs et des animateur-riche-s de quartier en vue de susciter le changement social au niveau local et produire des documents de réflexion émanant des besoins des quartiers qui alimenteront des tables rondes annuelles.

BURKINA FASO

L'Association Songui Manegré / Aide au Développement (ASMADE) est une organisation de développement de droit burkinabé. Créée le 22 mai 1994, elle obtient le statut d'ONG en avril 2006. Elle se mobilise pour la promotion des droits sociaux (santé, éducation, sécurité alimentaire...). Elle accompagne et aide les organisations de base à traduire leurs initiatives en projets concrets. Elle intervient surtout dans la promotion de la santé, via la mise en place de mutuelles de santé. Elle mène aussi des actions en matière de santé reproductive et de lutte contre la pauvreté des femmes en appuyant les restauratrices de rues et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

L'Union des Chauffeurs Routiers du Burkina Faso (UCRB) est le syndicat des chauffeurs routiers du Burkina. C'est un syndicat fort qui, vu la position stratégique de ses membres sur les routes et aux postes frontalières, lutte également contre la traite des enfants vers la Côte d'Ivoire et leur exploitation dans les plantations de cacao.

L'Association Tind Yalgré (ATY) est à la base une organisation paysanne, ancien partenaire de Solsoc. Ayant déjà une expérience dans la réinsertion d'enfants exfiltrés de sites aurifères, ATY a été identifié comme partenaire pour s'occuper de l'accueil, la formation professionnelle et la réinsertion des enfants interceptés par l'UCRB et qui ne sont ni retournés dans leur famille, ni pris en charge par l'Action Sociale.

La Plateforme des Organisations Syndicales de l'Agroalimentaire (POSAA) rassemble les syndicats des boulangers (SNBP) et de l'hôtellerie (SYNTHA) et est appelée à accueillir d'autres syndicats de l'agroalimentaire. La POSAA a été créée en 2019 et reconnue officiellement en 2023. Elle se donne pour mission de défendre activement les droits des travailleur·euse·s.

SÉNÉGAL

L'ONG GREEN Sénégal (Groupe de Recherche et d'Études Environnementales) est une organisation de recherche et de développement créée en 1999 et active dans l'appui aux organisations paysannes communautaires de base dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement. Son objectif est de contribuer à la sécurité alimentaire, de lutter contre la pauvreté à travers le renforcement d'initiatives d'économie sociale et solidaire, et de mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes citoyens du Sénégal.

Le réseau des mutuelles Oyofal Paj est un réseau de mutuelles situé à Kaolack regroupant plus d'une vingtaine de mutuelles communautaires, 3 unions départementales et l'Union régionale de Kaolack. Ce réseau appuie le développement organisationnel, matériel et technique de ces structures et de leurs actions de sensibilisation et de plaidoyer politique en faveur de l'étendue de la protection sociale pour toutes et tous.

BURUNDI

ADISCO : L'association "Appui au Développement Intégral et la Solidarité sur les Collines", est une ONG burundaise dont la mission est d'accompagner l'émergence et le développement d'un mouvement social national capable de porter son propre développement et d'influencer les politiques au profit des couches modestes de la population. ADISCO mène de front différents programmes : accompagnement des coopératives et dynamiques économiques, des mutuelles de santé, renforcement de la société civile.

PAMUSAB : La Plateforme des Acteurs des Mutuelles de Santé au Burundi est composée des différents acteurs locaux et des ONG promotrices des mutuelles de santé au Burundi. L'objectif de la PAMUSAB est la promotion, la professionnalisation et la défense des mutuelles de santé au Burundi afin que toutes les couches de la population aient accès à des soins de santé de qualité.

CNAC-MURIMA W'ISANGI : La Confédération Nationale des Associations des Caféculteurs du Burundi est une asbl burundaise créée en 2004, dont les membres sont des petit·e·s producteur·rice·s exploitant des plantations allant de 100 à 5000 caféiers chacun·e. La CNAC représente, plaide et défend les intérêts des caféiculteur·rice·s.

FEBUTRA : La Fédération Burundaise des Travailleurs de l'alimentation est une fédération de syndicats du secteur agroalimentaire formel et informel qui se donne pour mission de défendre les intérêts des travailleur·euse·s du Burundi dans le secteur de l'agroalimentaire et des branches connexes, influencer les politiques qui les concernent et contribuer à améliorer leurs conditions de vie et de travail.

RD CONGO

Le CENADEP : À Kinshasa, Bukavu et Lubumbashi, le Centre national d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP) œuvre pour le bien-être intégral des couches les plus défavorisées, dans les milieux populaires urbains et ruraux. Son équipe (une trentaine d'agents) accompagne l'organisation des populations à la base pour qu'ensemble elles renforcent leurs luttes et appuient des projets communautaires en faveur du changement social, de l'auto promotion durable et de la réduction des dépendances.

La CONAPAC : Mouvement au niveau national, la Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo compte en 2022 16 fédérations provinciales soit environ 520.000 membres dont 40 % sont des femmes. Elle a pour mission de représenter et défendre aux niveaux national et international les

intérêts des producteurs agricoles congolais. Elle accompagne la structuration du monde paysan en coopérative, fédérations, unions et les informe pour leur permettre de mieux valoriser leur métier.

Le CRAFOP : À l'Équateur, Mbandaka, le Comité de Réveil et d'Accompagnement des Forces Paysannes accompagne les communautés de base vers l'autopromotion en tant que sujet et objet des transformations sociales, politiques, économiques et culturelles dans leur milieu en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs membres.

PASCO : Dans 11 des 23 provinces de la RDC, PASCO insuffle un nouveau mode de comportement en santé affective, sexuelle et reproductive, au-delà des tabous et des langues de bois que connaît la société congolaise. Elle améliore l'accès aux services de planning familial, santé sexuelle et reproductive et sensibilise les populations à haut risque de transmission du VIH (homosexuel-le-s, prostitué-e-s, militaires, public scolaire, etc). Elle offre des services de dépistage, de soins et de traitement.

La Plate-forme Diobass : Basée dans le Sud Kivu, elle est un espace pour la recherche-action et le renforcement des dynamiques locales. La Plate-forme Diobass est constituée d'un réseau d'organisations paysannes, de groupes de recherche paysanne, d'organisations non gouvernementales, d'institutions d'enseignement, de centres de recherche et de personnes-ressources qui échangent et réalisent ensemble des actions concrètes pour faire face aux multiples problèmes de la société congolaise.

Le PRODDes : le Réseau pour la Promotion de la Démocratie et des Droits Économiques et Sociaux est une plate-forme regroupant 10 OSC, à Kinshasa, à l'Équateur, au Sud-Kivu ainsi qu'une centaine d'organisations de base qu'elles accompagnent. Son objectif global est de renforcer les capacités des organisations de la société civile, de façon à ce qu'elles pèsent davantage sur les rapports de force en faveur de rapports Nord-Sud équitables et d'un développement basé sur une gestion démocratique et participative du pouvoir, qui garantit à tous, l'accès aux droits économiques et sociaux.

BOLIVIE

AYNI est une ONG fondée en 1998 par un groupe de jeunes professionnel-le-s engagé-e-s pour améliorer la situation des producteur-riche-s ruraux-ales en Bolivie. Sa mission est de générer des opportunités, faciliter l'accès à la technologie et renforcer les compétences des communautés afin que les familles des régions rurales et périurbaines améliorent leur qualité de vie.

PASOS (Fondation Participation et Durabilité) est une Institution de Développement Social (IPDS) créée en 2000 à Sucre, capitale de la Bolivie. À la base, PASOS répond à la volonté d'un ensemble de personnes travaillant au sein d'institutions dédiées au développement rural d'apporter leur propre vision aux interventions de développement et aux pratiques de gestion institutionnelle. PASOS élabore des propositions de développement durable et inclusif au niveau local et régional, pour faire face aux problèmes de pauvreté, d'inégalité, de changements climatiques et d'exercice des droits des populations les plus vulnérables.

FUNDDASUR (Fondation Développement pour le Sud) est une organisation qui a comme objectif de renforcer de manière individuelle et collective les syndicats du secteur de l'alimentation et de l'hôtellerie et des organisations de producteurs ruraux (légumes, lait, pain et fleurs) afin qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits sociaux et économiques. Les organisations appuyées luttent pour obtenir de meilleures conditions de travail et de vie ainsi que l'accès à la protection sociale.

REMTE (Réseau bolivien de femmes « transformatrices » de l'économie) est un réseau constitué d'organisations sociales, qui luttent pour l'émancipation économique des femmes. Il entend contribuer à l'appropriation de certains secteurs de l'économie par des femmes et à la construction d'alternatives économiques plus humaines, équitables et durables qui améliorent leur qualité de vie, particulièrement pour les plus exclues et les plus défavorisées. Son objectif est de se transformer en un réseau plus

formalisé, techniquement et politiquement mieux outillé qui puisse s'insérer dans d'autres dynamiques sociales nationales et internationales.

COLOMBIE

L'IPC (Institut Populaire de Formation) est une organisation de promotion populaire, fondée en 1982 à Medellín. Il s'agit d'une institution de recherche, de formation, d'opinion publique, de conseil, d'expertise, d'accompagnement et de promotion avec des communautés (académiques, rurales, urbaines, solidaires et connexes). L'organisation joue également un rôle important dans l'accompagnement des victimes du conflit : elle offre des formations et une assistance juridique afin de permettre aux personnes victimes de violations de faire valoir leurs droits. Enfin, elle assure un rôle de plaidoyer politique important. Au cours des 10 prochaines années, l'IPC centrera son activité autour du contexte de post-conflit, de la paix et de la démocratie dans les différents territoires en mettant en avant la garantie du respect des droits humains.

ATI (Association de Travail Interdisciplinaire) est une ONG qui a été fondée en 1985 sur les principes de respect des droits humains, de l'équité sociale et de genre, du renforcement de la démocratie et de la cohabitation. Elle mène ses activités en zone rurale et urbaine à Bogota et dans la région de Cundimarca, en intégrant la sphère économique dans l'action politique institutionnelle et en travaillant notamment sur les thématiques de souveraineté et d'autonomie alimentaires, le droit à l'alimentation, les droits des travailleur-euse-s du secteur agroalimentaire syndicalisé-e-s, dans une approche d'économie sociale et solidaire respectueuse de l'environnement, des territoires et des droits humains.

Annexe 5 : Politique d'intégrité

Cadrage :

L'intégrité d'une OSC peut être définie comme sa capacité à générer de manière permanente des comportements moraux adéquats tant de l'organisation elle-même que de toutes les personnes qui la représentent.

Les comportements moraux seront jugés adéquats s'ils sont en phase avec les valeurs et normes éthiques essentielles promues par Solsoc. Ces valeurs se traduiront tant sur la relation envers les personnes que sur l'acquisition et l'utilisation correcte des ressources et biens.

Au-delà de leur valeur morale, ces comportements adéquats sont aussi souvent porteurs de plus d'efficacité, d'efficacité, voire de pertinence de nos actions de développement et facilitent la reconnaissance et l'appropriation de nos actions par la population bénéficiaire et le grand public.

La charte d'intégrité et le code éthique :

Concrètement, le secteur de la coopération au développement dans son entièreté s'est engagé sur l'intégrité en signant [une charte](#) en juin 20218 qui a débouché ensuite sur la rédaction d'un [code éthique](#) et [un mécanisme de signalement et gestion de plaintes](#).

En juillet 2020, le parlement belge a modifié la loi sur la coopération internationale pour ériger la charte comme élément de base de la politique d'Intégrité de la coopération tout en prévoyant des sanctions sévères en cas de manquements.

Un [AR](#) intégrité a été publié le 1^{er} juin 2023 et est entré en application le 1^{er} juillet 2023.

Les 10 points de la charte intégrité que nous avons signée et que nous engageons à respecter :

1. Nous travaillons avec un **code éthique** suffisamment directif et clair. Le code éthique est **signé** par tous ceux qui travaillent officiellement pour notre organisation dans le cadre de la coopération au développement.

Code et validé (le 15/11/2019) et [signé](#) par les membres du personnel et les instances.

2. Nous **sensibilisons régulièrement** nos collaborateurs, bénévoles et partenaires à la question de l'intégrité. Nous organisons des **formations** sur l'intégrité.

Solsoc a suivi en 2019 une journée de formation sur le code éthique organisé par Acodev lors de sa mise en place.

Pour le personnel de Solsoc, une fois par an lors de la mise au vert (ou lors d'une réunion interservices - IS) de l'équipe, une sensibilisation à l'intégrité est mise à l'ordre du jour (voir planning mise au vert octobre 2024)

Pour nos partenaires, lors de séminaires internationaux et/ou lors de mission de terrain, une sensibilisation à l'intégrité sera mise à l'ordre du jour à compter de l'année 2025.

Une attention particulière sera accordée à cette question lors des missions de suivi des chargé-e-s de suivi de partenariat

Pour nos bénévoles, avant l'événement auquel ces derniers/dernières participent, une sensibilisation est organisée par la personne en charge de l'événement.

Dès 2025, un support visuel de sensibilisation (power point, brochure) sera créé. Ce support sera présenté à l'équipe de Solsoc par le-la conseiller-e en intégrité pour qu'il-elle-s puissent à leur tour la présenter aux bénévoles / partenaires /...

3. Nos collaborateurs et bénévoles peuvent **s'adresser en toute confiance à une personne afin d'obtenir des conseils** sur l'intégrité et les atteintes potentielles à celle-ci.

Le-la conseiller-e en intégrité aide les personnes qui envisagent de déposer une plainte en les conseillant sur tous les aspects du processus et sur les différentes possibilités.

Sans qu'une plainte officielle soit déposée, une notification informelle est possible. Une personne concernée peut à tout moment discuter de ses soupçons de violation en toute confidentialité avec le-la conseiller-e en intégrité.

Toute personne concernée peut aussi s'adresser en toute confidentialité à [un autre membre de l'équipe](#), lequel conseillera le-la plaignant-e d'en parler au-la conseiller-e en intégrité qui pourra l'informer et le-la guider dans la procédure officielle de signalement.

Il-elle assure une écoute accessible, de confiance et sans jugement.

À Solsoc ce rôle est actuellement (octobre 2024) assumé par Alexandra Noël : Chargée des Ressources humaines

La conseillère en intégrité peut être contactée par voie électronique : integrité@solsoc.be ou par téléphone : 02/505.40.81.

4. Étant donné que nous travaillons dans des contextes où les risques de corruption sont élevés, nous prenons **les mesures préventives nécessaires** pour maîtriser les risques liés à l'intégrité.

Solsoc identifie essentiellement des risques de corruption et de mauvaises gestion financière. L'ACNG identifie les mesures préventives et correctives, et les applique. En plus du contrôle des dépenses réalisé conformément à nos procédures internes (cf. Manuel des procédures et l'Annexe n°16 liée au domaine de gestion n°1 sur le contrôle interne), des audits sont réalisés au moins 1 fois par programme voire plus lorsque nécessaire et intègrent clairement l'analyse de la gestion de l'intégrité dans les TDR.

Par ailleurs, la gestion de l'intégrité fera partie intégrante de la liste des critères de partenariat pour l'identification des partenaires en vue du programme 27-31. Ces critères prendront en compte la manière dont les partenaires gèrent les questions d'intégrité et la manière dont ils s'engagent à se les approprier.

5. Les dispositions nécessaires en matière d'intégrité sont incluses dans les **contrats que nous concluons avec nos partenaires**.

Notre code est traduit dans les [3 langues](#) de travail.

Le code éthique, ainsi que les voies de signalement de Solsoc sont annexés à tous les contrats, conventions, accords de collaboration et un article y fait référence. Chaque personne, partenaire qui les signe, s'engage à le respecter.

Le dialogue avec les partenaires à ce sujet sera renforcé en 2025.

Solsoc doit s'assurer que ce qui est mis en œuvre est suffisamment clair et approprié en termes d'intégrité, ainsi que s'assurer que les partenaires aient un code éthique et un mécanisme de signalement et gestion des plaintes.

Cela fera partie intégrante des critères de partenariat du programme 27-31.

Une clause verra le jour dans les nouvelles convention / accord de collaboration 27-31 qui reprendra :

- *Engagement des deux parties d'avoir une politique d'intégrité ;*
- *Respect de la bonne gestion ;*
- *En cas de plaintes ou d'abus s'informer mutuellement ;*
- *Inclure le suivi et les mesures prises ou à prendre.*

6. Nous mettons à disposition un **point de contact confidentiel** auquel les collaborateurs, les partenaires, les bénéficiaires ou les victimes peuvent adresser leurs plaintes concernant des atteintes à l'intégrité. Nous veillons à ce que les **cas signalés fassent l'objet d'un suivi rapide**.

Le-la gestionnaire des plaintes a un rôle de représentant-e du comité des plaintes. Il-elle est le-la garant-e que la plainte reçue relative à l'intégrité sera traitée complètement et conformément aux principes et procédures applicables. Il-elle est chargé-e, avec le comité des plaintes, de proposer un plan d'action lorsqu'une plainte a été déposée. Il-elle est responsable de s'assurer que le registre, le rapport d'enquête soient tenus à jour et enregistrés. Il-elle présente annuellement un rapport sur les éventuelles atteintes à l'intégrité, validé par le comité de gestion des plaintes.

À Solsoc, ce rôle est actuellement (octobre 2024) assumé par Amadou Hamidine Kane : Chargé du suivi des partenariats Burundi et veille syndicale.

Le comité de gestion des plaintes est désigné par le conseil d'administration.

Le comité est composé au minimum du-de le-la gestionnaire des plaintes, d'un membre de l'organe de gestion de Solsoc, de le la directeur-trice et au maximum de 5 membres. Deux membres suppléants sont nommés et siègent en cas d'indisponibilité d'un membre, notamment en cas de conflit d'intérêt. Le comité est mis en place pour la durée du programme quinquennal.

Le comité se réunit dès qu'une plainte a été reçue.

Si la plainte concerne des irrégularités financières, le-la chargé-e de gestion financière et comptable sera appelé-e à intégrer le comité de gestion des plaintes.

Le comité de gestion des plaintes reçoit pour la durée de son mandat un budget de 5000 € en provision pour d'éventuels coûts associés à la plainte. Ceux-ci sont imputés sur les frais de structure de Solsoc.

À Solsoc, les membres du comité sont : Amadou Hamidine Kane (gestionnaire des plaintes), Veronique Wemaere (Directrice), Paul Jamar (Administrateur de Solsoc), 1^{er} suppléant et 2^e suppléant.

Solsoc a un [mécanisme de traitement des signalements des plaintes](#) où est détaillée la procédure de signalement et de traitement de la plainte.

Toute plainte formelle doit être soumise par écrit au gestionnaire des plaintes, dans une des 3 langues usuelles de Solsoc (français, anglais et espagnol) aux adresses suivantes :

- E-mail :

Pour le français : plaintes@solsoc.be

Pour l'anglais : complaints@solsoc.be

Pour l'espagnol : quejas@solsoc.be

- Lettre recommandée :
Solsoc

Gestion des plaintes

68, rue Coenraets

1060 Bruxelles.

Toute plainte reçue sera traitée en respectant les principes tels que la confidentialité, l'équité, la présomption d'innocence et la protection de la vie privée.

Les données reçues et traitées tout au long de la procédure seront conservées et traitées conformément à [la politique de confidentialité](#) de Solsoc.

7. Nous organisons régulièrement des **contrôles** afin de déterminer les atteintes potentielles à l'intégrité et d'améliorer nos systèmes.

Au niveau financier, des contrôles sont souvent opérés en interne comme en externe (voir à ce sujet l'Annexe 16 sur les processus de contrôle interne ainsi que le manuel des procédures de Solsoc).

Au niveau moral, Solsoc va mettre en place, 1^{er} trimestre 2025, une enquête anonyme ou pas de satisfaction auprès de son personnel une fois par an. Pour les partenaires, Solsoc envisage de la faire lors des audits. C'est mieux de la faire quand même ! Peut-être simplement informer qu'il y a un conseil ? Quel style de contrôle ? ou leur envoyer l'enquête morale ?

Dès 2025, lors des entretiens de fonctionnement, l'intégrité sera abordée.

À partir de 2025, un groupe de travail constitué du/de la responsable de l'intégrité, du/de la conseiller-ère en intégrité, du/de la gestionnaire des plaintes et le comité de gestion se réunira 2 fois par an pour évaluer, analyser et réviser, si nécessaire, ses systèmes d'intégrité.

8. En cas d'atteinte à l'intégrité, **les mesures appropriées sont prises immédiatement.**

Si le-la plaignant-e se sent en danger, il-elle doit immédiatement se mettre en sécurité ; par exemple, s'il s'agit d'un membre du personnel de Solsoc, il-elle prévient son-sa gestionnaire des Ressources Humaines qu'elle se met en télétravail.

(Extrait du « mécanisme de signalement et traitement des plaintes – p.5)

Si le comité de gestion des plaintes estime qu'il ressort de l'enquête préliminaire qu'il s'agit d'une situation potentiellement risquée nécessitant une intervention urgente, la priorité sera accordée au dossier.

Le comité de gestion des plaintes conseille à Solsoc, le cas échéant, de prendre toutes les mesures conservatoires qui s'imposent pour mener l'enquête dans les meilleures conditions.

Solsoc prend en temps utile des mesures appropriées et fournit l'assistance appropriée aux victimes et, le cas échéant, aux autres personnes qui signalent des abus. Ceci inclut des mesures visant à protéger les auteurs d'un signalement et les victimes contre les représailles. Solsoc a l'obligation d'informer les victimes de la disponibilité de cette assistance. Solsoc ne fournit l'assistance que si la victime le demande.

(Extrait du « mécanisme de signalement et traitement des plaintes – p.6)

Si l'enquête fait apparaître des faits pouvant être constitutifs d'une infraction pénale, le comité de gestion des plaintes pourra saisir les autorités judiciaires.

Si le comité de gestion des plaintes constate un manquement à l'intégrité dans le chef d'une personne en relation avec Solsoc, il proposera au conseil d'administration des mesures appropriées, adaptées à l'importance des faits et de leurs conséquences.

Il appartient à le-la directeur-trice, avec l'aval du conseil d'administration, d'appliquer des sanctions suite à la conclusion émise par le comité de gestion des plaintes. Si nécessaire, un avis externe peut être sollicité pour la détermination de la sanction. Outre les sanctions, des solutions alternatives telles que la médiation ou le règlement à l'amiable peuvent également être proposées par le-la directeur-trice.

Si le comité de gestion des plaintes constate un manquement à l'intégrité dans le chef d'une personne dépendant d'une autre organisation, il proposera au conseil d'administration d'en informer l'organe de gestion de cette organisation.

Si l'enquête ne laisse apparaître aucun manquement à l'intégrité, le comité de gestion des plaintes clôture le dossier.

(Extrait du « mécanisme de signalement et traitement des plaintes – p.7)

Très prochainement sera créé une fiche de route par pays (La Belgique et nos pays partenaires), qui reprendra les différents types d'abus et qui nous devons contacter. Cette fiche de route sera mise en place dans le contexte de la protection et l'aide aux victimes. Concernant les fiches de route de l'international nous demandons qu'un groupe de travail soit mis en place par la fédération pour mutualiser ce travail.

9. Dans le respect des règles sur la protection de la vie privée, nous **communiquons au moins une fois par an globalement** sur les atteintes à l'intégrité.

En cohérence avec la stratégie de transparence de Solsoc (cf. Annexe 35), le rapport annuel de Solsoc informe sur le nombre d'atteintes à l'intégrité. Si besoin, les mesures qui ont été prises.

Suite à cela, Solsoc prendra des leçons et verra ce qui a fonctionné ou pas et ce qui doit-être amélioré.

10. Nous **collaborons activement avec d'autres acteurs** pour mettre en œuvre ces mesures, nous développons les pratiques existantes et nous nous efforçons **d'améliorer continuellement nos systèmes**

Participation active de la conseillère en intégrité au GT intégrité mis en place par Acodev ainsi qu'aux sessions d'échanges et de formations.

Participation du/de la gestionnaire des plaintes aux formations s'y réfèrent.

Le présent document tout comme le mécanisme de signalement et de plaintes, et le code éthique de Solsoc sont des documents vivants. En ce sens, ils peuvent être mis à jour lorsque c'est nécessaire pour en améliorer la qualité et la pertinence.

Annexe 6 : Relevé du personnel au 31/12/2024

	Nom	Prénom	Poste (principalement devant ordinateur)	Niveau étude	Date de naissance	Entrée en service	Statut	temps de travail	
1	Bercaru	Liviu	Chargé de la communication et de la récolte de fonds	Univ.	25-07-90	04-01-21	ACS (A101)	1,00	
2	Palazzotto	Francesca	Chargée du secrétariat	Bachelier	02-04-84	06-04-21	ACS (D101)*	0,50	
			Chargée du secrétariat - appui financier				FP	0,30	
3	Rix	Simon	Chargé de recherche et de plaidoyer	Univ.	17-02-94	19-04-22	FP	0,80	
			Chargé de recherche et de plaidoyer - CDD (jusqu'au 31/12/2026)				FP	0,20	
4	Demeester	Sylvie	Chargée du suivi partenaires RDC	Univ.	14-03-62	16-10-93	ACS (A101)	1,00	
5	Regnard	Stephan	Remplacement GF - chargé du suivi partenaires Burkina / Sénégal	Univ.	04-09-63	17-11-18	ACS (A101)	1,00	
6	Romero Amig	Victor	Chargé appui partenariat international (MEAL et AL)	Univ.	03-09-93	14-03-22	ACS (D101)*	0,80	
			Congé paternité du 8/01 au 2/04/2024 (Temps plein)						
			Congé parental du 5/02 au 4/03/2024 (Temps plein)						
			Congé parental du 13/03 au 20/01/2025 (1/5 temps)						
7	Kane	Amadou	Chargé suivi partenaires Burundi	Univ.	14-11-86	01-02-21	FP/Maribel	1,00	
8	Carovis	Michel	Chargé de l'appui administratif & technique	CESI	10-06-74	06-06-17	ACS (C101)	1,00	
9	Noel	Alexandra	Chargée des ressources humaines	Univ.	14-03-78	10-01-05	ACS (D101)*	0,75	
10	Nsabimana	Casimir	Chargé de la comptabilité et de la gestion financière	Univ.	25-01-71	14-11-05	ACS (A101)	1,00	
11	Sebbah	Karima	Chargée du suivi budgétaire des programmes	CESS	10-06-73	01-10-23	FP	0,15	
			Chargée du suivi budgétaire des programmes				01-03-01	FP	0,75
12	Schreiber	Aurore	Chargée M&E PGM Belgique	Univ.	01-12-86	05-08-23		0,10	
			Chargée de recherche et plaidoyer				15-02-12	ACS (A101)	0,80
			Chargée de recherche et plaidoyer - libéré 0,1				05-08-23		
13	Lecharlier	Stephanie	Responsable Mobilisation citoyenne et politique	Univ.	24-12-82	10-11-16	FP	0,70	
			Responsable Mobilisation citoyenne et politique				01-03-23	FP	0,10
14	Bassetto	Ilaria	Chargée de mobilisation	Univ.**	05-07-89	27-06-22	ACS (B101)	0,75	
			Chargée de mobilisation - remplacement AS				01-10-23	FP	0,10
			Chargée de mobilisation - CDD (jusqu'au 31/12/2026)				01-10-23	FP	0,15
15	Verheyleweger	Marie-Thérèse	Chargée du suivi partenaires Bolivie / Colombie	Univ.	20-09-66	02-11-18	ACS (A101)	1,00	
16	Didone	Federico	Chargée du suivi partenaires Palestine / Maroc depuis le 1/10/2023	Univ.	27-02-92	05-12-22	FP	1,00	
17	Wemaere	Veronique	Directrice générale	Univ.	10-06-60	02-07-90	ACS (A101)	1,00	
			<i>Chargée de financement institutionnel à pourvoir (libre depuis le 1/10/2023)</i>						
	<i>Rodinaux</i>	<i>Pascale</i>	<i>Directrice adjointe en maladie depuis le 16/11/2018</i>	<i>Univ.</i>	<i>18-06-62</i>	<i>01-01-93</i>	<i>FP</i>		
	<i>Ferreira</i>	<i>Gilberto</i>	<i>Chargé du partenariat sud en maladie depuis le 5/2/16</i>	<i>Univ.</i>	<i>03-05-60</i>	<i>02-01-06</i>	<i>ACS (A101)</i>		
	<i>Georges</i>	<i>Géraldine</i>	<i>Chargée de l'Action politique depuis le 1er octobre 2019 suite à un CSS jusqu'au 15/10/2020 (départ en CSS)</i>	<i>Univ.</i>	<i>12-04-77</i>	<i>01-10-03</i>	<i>ACS (A101)</i>		
Total ETP :								15,95	

Niveau A : universitaire ou enseignement supérieur de type long

Niveau B : enseignement supérieur de type court

Niveau C : enseignement secondaire supérieur

Niveau D : enseignement secondaire inférieur

* = différentiel salarial pris en charge par solsoc

** = attente d'équivalence

Annexe 7 : Politique concertée de formation (PCF) - Charte

1. Introduction

Cette charte s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale et concertée sur la politique interne de formation et de développement des compétences à Solsoc.

Elle a pour but d'observer, de rassembler et de fixer certains grands principes et règles pour l'organisation des formations des collaborateur·trice·s, en vue d'assurer des services de qualité, professionnels et d'expertise.

2. Notre intention pour la formation et ses objectifs

Une politique de formation permet de donner du sens, cadrer et orienter toutes formes et méthode de formation entreprises à Solsoc.

Notre politique de formation nous permet d'avoir une vision commune de la direction que prend Solsoc en matière de développement des compétences et de formation.

Nous sommes tenus d'investir dans la formation de notre personnel. Pour le secteur socioculturel, les travailleur·euse·s ont un droit individuel de minimum **5 jours pour l'année 2024** (employeur comptant 20 travailleur·euse·s et plus).

Mais au-delà des obligations légales et administratives, Solsoc est convaincu de l'intérêt de développer activement ses compétences pour consolider son professionnalisme et contribuer au bien-être des travailleur·euse·s.

L'ensemble de l'équipe est concerné par la politique de formation de Solsoc et a le droit de suivre des formations.

La formation fait partie intégrante du travail à Solsoc. À ce titre, les règles de présence, de ponctualité et de participation active définies dans le Règlement de travail et d'ordre intérieur restent d'application.

Les objectifs généraux de la politique de formation de Solsoc sont :

- Promouvoir un développement des compétences professionnelles équitable pour l'ensemble du personnel ;
- Participer au maintien et à l'amélioration de l'expertise de Solsoc ;
- Développer la professionnalisation de Solsoc ;
- Articuler le développement des compétences au regard et au service de la stratégie de Solsoc ;
- Stimuler la collaboration, le partage des savoirs entre le personnel ;
- Contribuer au bien-être au travail et participer activement à la prévention du burn-out ;
- Respecter les prescrits légaux en matière de droit individuel à la formation et d'effort de formation.

3. Nos moyens pour la formation

3.1. Besoin de formation

Lors des entretiens de fonctionnement biennaux, les besoins individuels de formation seront déterminés en comparant les compétences du·de la travailleur·euse et celles attendues pour effectuer au mieux la fonction ;

Concernant les besoins collectifs de formation, ils sont déterminés, lors de réunion d'équipe, à partir de la lecture transversale des besoins individuels de fonctions identiques ou proches.

Pour les besoins institutionnels de formation, ils sont déterminés par la Direction et les instances sur base de l'évolution du secteur, de son constat des pratiques professionnelles ou du développement de nouveaux projets.

Tous ces besoins de formation sont prévus (dans la mesure du possible), choisis, priorisés pour l'ensemble du personnel.

3.2. Les méthodes d'apprentissage

Solsoc soutient des méthodes formelles et informelles de formations. Par activités formelles nous entendons, celles qui sont organisées par un organisme de formation reconnu.

Tandis que les activités informelles regroupent tous les autres moments d'apprentissage possible.

Chaque membre du personnel est encouragé à lire et visionner des contenus traitant des thématiques pouvant nourrir leur réflexion professionnelle.

3.3 Le budget

Solsoc affecte chaque année au minimum 3.000 € sur fonds propres pour la formation.

Solsoc bénéficie aussi de subsides pour la formation de son personnel (Acodev, Fonds 4 S, ...).

3.4 Critère

Des critères de sélection ont été déterminés, qui pourraient postposer l'une ou l'autre formation à une année ultérieure :

- Coût
- Impact sur l'organisation de l'ONG
- Légitimité et pertinence de la formation.

La personne référente – formation

À Solsoc, c'est le-la chargé-e des Ressources humaines, en étroite collaboration avec la direction, qui rédige et gère la politique concertée de formation.

Il-elle veille au respect des procédures de demande et d'inscription aux formations. Il-elle présentera à chaque nouveau membre du personnel cette charte.

Il-elle veillera à proposer des formations au membre du personnel, à faire les appels d'offres pour les formations collectives et institutionnelles et en suivra les dossiers.

Il-elle gère les dossiers des congés-éducation payés.

Chaque fin d'année, il-elle répertoriera les formations suivies pour l'année écoulée.

4. Notre engagement, nos droits et devoirs

La formation est une responsabilité commune. Chaque membre du personnel est co-responsable de la qualité des services qu'il rend et du développement de ses compétences. La direction est responsable de la gestion et du développement professionnel et qualitatif de son équipe.

Chaque membre du personnel a l'opportunité d'augmenter, via l'une ou l'autre formation (formelle ou informelle), son niveau de compétences (par rapport à ses missions spécifiques au sein de Solsoc et /ou son développement professionnel).

4.1 Responsabilité de la direction

- Respecter les différentes exigences légales, prescrits légaux, réglementaires et conventionnelles de formation du personnel ainsi que les obligations sectorielles, en collaboration avec le-la chargé-e des Ressources humaines ;
- Mobiliser et affecter les moyens humains et financiers nécessaires pour mettre en œuvre les formations par rapport aux besoins de formation définis ;
- Favoriser les différentes formes d'apprentissages possibles ;
- Offrir et encourager la possibilité à chaque nouveau-elle collaborateur-trice de suivre, dans les 6 premiers mois après son engagement, une formation axée sur sa fonction ;
- Veiller à l'équité dans la participation aux formations ;
- Permettre aux collaborateur-trice-s qui le souhaitent et qui sont dans les conditions de gratuité (telles que mises en œuvre par les fonds sociaux non marchands) de réaliser un Bilan de compétences, en vue d'analyser leurs compétences, afin de préciser leur projet professionnel ou de construire leur plan personnel de formation.

4.2 Responsabilités des collaborateur-trice-s

- Participer activement à tout apprentissage mis en place ;
- Respecter la ponctualité ;
- Appliquer et respecter les procédures mises en place en matière de formation ;
- S'assurer du bon suivi de son inscription à une formation individuelle extérieure ;
- Accepter que la réponse à ses demandes de formations non planifiées soit évaluée par rapport aux priorités ;
- Demander à l'organisateur de la formation, une attestation de participation qui sera remise à le-la chargé-e des Ressources humaines ;
- Fournir à le-la chargé-e des Ressources humaines tous les documents nécessaires concernant les congés-éducation payés (<https://economie-emploi.brussels/conge-education-travailleurs>);
- Utiliser concrètement dans son métier les apports de la formation.

Le gouvernement fédéral encourage les travailleur-euse-s à se former tout au long de leur carrière. En soutien à cette politique d'apprentissage tout au long de la vie, les travailleur-euse-s et les employeur-euse-s disposeront d'un compte de formation numérique qui enregistre le parcours de formation de chacun-e (Federal learning Account).

À ce jour seul Solsoc a accès à la plateforme. À l'avenir, les travailleur-euse-s pourront suivre leurs droits à la formation en consultant un compte individuel de formation numérique. Ce dernier a vocation à devenir progressivement un lieu de formation central qui regroupera toutes les formations et qualifications.

Solsoc a enregistré les formations auxquelles le personnel a participé depuis 2024 (www.federallearningaccount.be).

5. Notre fonctionnement

5.1 Procédures

Les entretiens de fonctionnement permettent de questionner et récolter les besoins de formation qui seront ensuite répertoriés et priorisés.

Les réunions d'équipe permettent d'identifier les besoins collectifs, tandis que les besoins institutionnels sont déterminés par la direction et les instances (BE, CA) sur base de l'évolution du secteur, de leur constat des pratiques professionnelles ou du développement de nouveaux projets.

En amont de la formation :

Pour toute demande de participation individuelle à une formation, la personne concernée adresse une demande par mail à le-la directeur-trice et au-à la chargé-e des ressources humaines. La demande renseigne précisément sur : l'organisme de formation, la thématique, la durée et le budget de la formation. La demande fait l'objet d'une analyse par le-la chargé-e des ressources humaines et de le-la directrice-eur qui détermine, si possible en lien avec l'entretien de fonctionnement, la pertinence de la formation dans le cadre de la fonction de la personne demandeuse. Si la demande est validée, l'inscription est autorisée et fait l'objet d'une demande d'engagement par la personne demandeuse, respectant les procédures d'engagement des dépenses et qui est transmise au-à la chargé-e des ressources humaines. Le-la chargée des ressources humaines accompagne la personne demandeuse dans les démarches d'inscription.

La personne en charge de l'inscription transmet la confirmation de l'inscription, en mettant en copie le-la chargé-e des ressources humaines et le-la chargé-e de la gestion financière et comptable.

En aval de la formation :

Comme pour toutes les dépenses préfinancées, la personne demandeuse établit une note de frais conformément aux procédures qu'elle transmet au-à la chargé-e des ressources humaines ainsi que l'attestation de présence si disponible, et une note d'appréciation individuelle de la formation.

Si c'est jugé pertinent par l'équipe et/ou la direction, la formation sera restituée auprès des membres de l'équipe concerné-es par le sujet de la formation.

5.2 L'évaluation et les transferts des acquis en formation

Afin de garantir un transfert des acquis dans la pratique, nous encourageons chaque collègue à partager ses apprentissages, dans la limite de ses capacités et avec les moyens disponibles, avec ses collègues directs.

Une évaluation après chaque formation est aussi pertinente lors des réunions d'équipe, ainsi que lors des entretiens de fonctionnement annuel.

5.3 Calcul des temps de formation, récupération et déplacement

Le coût du déplacement est pris en charge par Solsoc. Il est calculé au départ du siège ou du domicile jusqu'au lieu de la formation via note de frais (avec pièces justificatives s'y réfèrent) remise au-à la chargé-e des Ressources humaines.

Les frais de parking sont aussi pris en charge par Solsoc. Il est toutefois demandé aux collaborateur-trice-s de privilégier les moyens de transport public si possible.

Les frais de repas sont à charge du-de la collaborateur-trice, sauf s'ils sont prévus dans le coût de la formation au moment de la prise d'inscription. Si c'est le cas, un chèque repas sera déduit pour ce jour-là.

Lorsque la formation a lieu en dehors des heures de travail (à part pour les formations qui bénéficient des congés-éducation payés), les heures prestées donnent droit à des récupérations.

Seuls les déplacements pour les formations en dehors de Bruxelles donnent droit à récupérer les heures de trajet domicile – lieux de formation.

Cette charte entre en vigueur le 1^{er} décembre 2024 jusqu'à modification ultérieure.

Fait à Bruxelles, le 17/10/2024.

Annexe 8 : Rapport financier

Présenté au conseil d'administration du 6 Juin 2025
et à l'assemblée générale du 23 juin 2025



TABLE DES MATIÈRES

- 1 BUDGET GENERAL: STRUCTURE + PGM REALISE 2024 ET BUDGET 2025
- 2 STRUCTURE : BUDGET RÉALISE 2024 ET PRÉVISIONNEL 2025
- 3 BALANCE FONDS PROPRES POUR PROGRAMME & PROJETS
- 4 RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR (encours)
- 5 COMPTES INTERNES COMPLETS
- 6 RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION

1. BUDGET GENERAL: (STRUCTURE + PGM) REALISE 2024 ET BUDGET 2025

PRODUITS

Centre des Coûts	Budget 2024 au 29/05/2024	Réalisé au 31/12/2024	Budget 2025 au 13/12/2024
Récolte de Fonds	78.125,00	88.442,02	78.125,00
Divers produits	758.935,87	770.490,12	704.309,61
Contributions, Dons et subsides Privés	54.000,00	58.047,26	58.000,00
Contributions et subsides Mutualités	191.337,30	207.978,40	196.291,07
Contributions et subsides Institutions	393.996,51	393.996,51	393.996,51
Subsides PGM & Projets	4.765.896,05	5.845.508,58	4.359.847,20
Subventions à l'emploi	470.306,64	499.523,63	474.367,76
Produits Financiers	200,00	0,00	0,00
Autres Produits	0,00	170,00	0,00
TOTAL GENERAL	6.712.797,37	7.864.156,52	6.264.937,16

CHARGES

Centre des Coûts	Budget 2024 au 29/05/2024	Réalisé au 31/12/2024	Budget 2025 au 13/12/2024
Frais Divers	1.000,00	365,05	1.000,00
Frais d'immeuble	31.736,20	32.270,29	32.370,92
Frais de bureau	14.490,00	13.206,60	14.779,80
Assurances	7.334,54	6.391,93	7.481,23
Collaborateurs Externes	42.282,96	40.840,90	43.289,95
Cotisations	7.557,29	8.498,11	9.377,85
Frais des missions	23.055,10	8.345,49	18.000,00
Frais de représentation	300,00	389,00	424,44
Frais de Réunions	6.000,00	3.506,48	5.000,00
Communication	26.437,98	13.810,99	22.862,44
Coût du personnel- Travailleurs	1.167.874,81	1.134.782,18	1.152.074,97
Coût du personnel-Autres	11.232,46	5.979,92	11.569,44
Amortissements	20.974,37	21.593,08	18.138,73
Transferts PGM & Projets	5.316.916,50	6.246.181,88	4.926.314,78
Frais financiers	1.545,00	583,97	1.591,35
Charges exceptionnelles et diverses	0,00	10.700,63	0,00
TOTAL GENERAL	6.678.737,21	7.547.446,50	6.264.275,90

RÉSULTATS

Libellé	Budget 2024 au 29/05/2024	Réalisé au 31/12/2024	Budget 2025 au 13/12/2024
Produits	6.712.797,37	7.864.156,52	6.264.937,16
Charges	6.678.737,21	7.547.446,50	6.264.275,90
Résultat	34.060,16	316.710,02	661,25

2. STRUCTURE : BUDGET RÉALISÉ 2024 ET PRÉVISIONNEL 2025

CHARGES

Cost Centers	Compte	Libellé	Budget 2024 au 29/05/2024	Réalisé au 31/12/2024	% Réalisé	Budget 2025 au 13/12/2024
Frais Divers	604000	Achats pour compte de tiers	1.000,00	365,05	37%	1.000,00
		Sous total	1.000,00	365,05	37%	1.000,00
Frais d'immeuble	610111	Électricité	3.708,00	3.318,83	90%	3.782,16
	610112	Mazout	4.120,00	2.243,20	54%	4.202,40
	610113	Eau	390,11	444,33	114%	397,91
	610114	Entretien bureau et produits d'entretien	9.640,80	11.317,53	117%	9.833,62
	610115	Précompte immobilier	4.500,00	4.557,72	101%	4.590,00
	610116	Alarme	8.820,00	9.196,55	104%	8.996,40
	611150	Réparation et achat petit mat de bureau	557,29	1.192,13	214%	568,44
	Sous total	31.736,20	32.270,29	102%	32.370,92	
Frais de bureau	611000	Fournitures de bureau	600,00	1.974,46	329%	612,00
	611100	Achat de divers matériels	1.030,00	176,44	17%	1.050,60
	611400	Poste	500,00	168,30	34%	510,00
	611300	Photocopies	5.150,00	6.070,43	118%	5.253,00
	611600	Fournitures informatiques	2.060,00	321,64	16%	2.101,20
	611500	Télécommunications	5.150,00	4.495,33	87%	5.253,00
		Sous total	14.490,00	13.206,60	91%	14.779,80
Assurances	612000	Assurance RC exploitation	278,65	317,81	114%	284,22
	612100	Assurance locaux-incendie	445,83	682,82	153%	454,75
	612500	Assurance accidents de travail employés	4.284,80	3.582,86	84%	4.370,50
	612510	Assurance div employés	764,84	496,58	65%	780,13
	612511	Service Médical	0,00	0,00	0%	0,00
	612300	Assurance auto	1.560,42	1.311,86	84%	1.591,63
	Sous total	7.334,54	6.391,93	87%	7.481,23	
Collaborateurs Externes	613000	Maintenance informatique	8.569,60	14.602,94	170%	10.500,00
	613200	Révisorats-Audits	12.483,36	8.712,00	70%	11.000,00
	613300	Honoraires-Autres (intégrité, genre,...)	5.500,00	29,14	1%	5.500,00
	613420	Gestion Secrétariat soc- Partena	9.270,00	11.004,91	119%	9.548,10
	613110	Maintenance winbooks	3.400,00	4.671,57	137%	3.620,05
	613100	Abonnement Isabel	2.060,00	1.820,34	88%	2.121,80
613500	Collaborateurs extérieurs/Intégrité	1.000,00	0,00	0%	1.000,00	
	Sous total	42.282,96	40.840,90	97%	43.289,95	
Cotisations	614000	Cotisations	7.000,00	6.891,27	98%	7.500,00
	616001	Abonnements divers	557,29	1.606,84	288%	1.877,85
	Sous total	7.557,29	8.498,11	112%	9.377,85	
Frais des missions	615050	Frais de mission Horval	23.055,10	8.345,49	36%	18.000,00
	Sous total	23.055,10	8.345,49	36%	18.000,00	
Frais de représentation	615100	Représentations	300,00	389,00	130%	424,44
		Sous total	300,00	389,00	130%	424,44
Frais de Réunions	616800	Séminaires et Rencontres	0,00			
	616810	Frais de réunions	6.000,00	3.506,48	58%	5.000,00
		Sous total	6.000,00	3.506,48	58%	5.000,00
Communication	616000	Documentation	500,00	344,92	69%	1.148,02
	614010	Publications/ envois postaux/mailling	4.000,00	3.292,49	82%	6.000,00
	616100	Impressions	3.000,00	1.834,82	61%	3.060,00
	616002	Droits d'auteur	334,38	0,00	0%	344,41
	616003	Traductions et interprétations	2.000,00	404,66	20%	1.000,00
	616900	Manifestation & organisation événements	10.300,00	5.381,69	52%	6.000,00
	611510	Internet et maintenance site web	3.213,60	2.328,56	72%	3.310,01
	616400	Communication et Visibilité	3.090,00	223,85	7%	2.000,00
	Sous total	26.437,98	13.810,99	52%	22.862,44	
Coût du personnel-Travailleurs	620200	Rémunérations Brutes employés	1.048.712,28	1.010.283,19	96%	1.025.694,65
	620210	Frais déplacements/HDP et Intervention confinement	4.075,10	6.218,07	153%	5.084,83
	620211	Frais de déplacements /SNCB/STIB	4.075,10	5.081,42	125%	7.851,60
	621200	Charges patronales	86.938,38	81.552,41	94%	88.677,15
	623000	Chèques repas	21.132,33	20.376,79	96%	21.766,30
	623010	Dotations prov pécule de vacances	150.022,30	158.350,99	106%	153.022,75
	623011	Reprise prov pécule de vacances	-147.080,69	-147.080,69	100%	-150.022,30
	Sous total	1.167.874,81	1.134.782,18	97%	1.152.074,97	
Coût du personnel-Autres	616600	Indemnité forfaires (bénévoles, stag	334,38	0,00	0%	344,41
	616700	Formation	3.090,00	98,00	3%	3.182,70
	613410	Gestion Chèque Repas	2.452,09	1.936,45	79%	2.525,65
	615110	Cadeaux, festivités et team bulding	1.030,00	308,78	30%	1.060,90
	615120	Cantine	1.030,00	181,50	18%	1.060,90
	615200	Frais de déplacement	3.296,00	3.455,19	105%	3.394,88
	Sous total	11.232,46	5.979,92	53%	11.569,44	
Amortissements	630200	Amortissement -Crédit Emph	13.347,00	13.347,00	100%	13.347,00
	630200	Amortissement -Installations & rénovation	5.154,14	5.154,14	100%	3.349,81
	630200	Amortissement -Mat. Informat & autres	2.473,23	3.091,94	125%	1.441,92
	Sous total	20.974,37	21.593,08	103%	18.138,73	
Frais financiers	650000	Frais bancaires	1.545,00	583,53	38%	1.591,35
	654000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	0,00	0,44	0%	0,00
	659000	Différence sur le règlement	0,00	0,00	0%	0,00
	Sous total	1.545,00	583,97	38%	1.591,35	
Charges exceptionnelles	668000	Charges exceptionnelles diverses	0,00	10.700,63	0%	0,00
		Sous total	0,00	10.700,63	0%	0,00
TOTAL GENERAL			1.361.820,71	1.301.264,62	96%	1.337.961,12

PRODUITS

Cost Centers	Compte	Libellé	Budget 2024 au 29/05/2024	Réalisé au 31/12/2024	% Réalisé	Budget 2025 au 13/12/2024	
Récolte de Fonds	704000	Activités diverses récolte de fonds (1er mai, ...)	15.000,00	7.772,22	52%	15.000,00	
	704009	Affectation activités aux projets-cofin	0,00	0,00		0,00	
	704100	Insertion publicitaire	3.125,00	3.125,00	100%	3.125,00	
	704200	Récupération autres frais	0,00	0,00		0,00	
	731000	Dons divers (20km bxl, ...)		5.342,50		0,00	
	731009	Affectation Dons divers (Urgence Gaza)		-5.342,50		0,00	
		Sous total	18.125,00	10.897,22	60%	18.125,00	
Divers produits	740100	Récupération autres salaires	0,00	0,00		0,00	
	740200	Récupération autres frais	49.985,88	58.278,87	117%	29.055,17	
	743000	Frais de structure PGM	352.903,07	352.847,07	100%	345.297,47	
	743009	Frais de Structure non engagés	0,00	0,00		0,00	
	743100	Frais adm. sur Projets HPGM	14.000,00	18.437,26	132%	17.499,00	
	744000	Subventions salaires Exécution PGM	340.046,91	338.383,40	100%	310.000,00	
		743300	Précompte Professionnel Non redevable	2.000,00	2.543,52	127%	2.457,98
		Sous total	758.935,87	770.490,12	102%	704.309,61	
Contributions et subsides Privés	731020	Contribution Multipharma	3.600,00	3.600,00	100%	3.600,00	
		Sous total	3.600,00	3.600,00	100%	3.600,00	
Contributions et subsides Mutualités	732100	Contribution UNMS	75.000,00	75.000,00	100%	75.000,00	
	732140	Contribution Solidaris Liège	5.520,00	6.369,60	115%	5.520,00	
		Sous total	80.520,00	81.369,60	101%	80.520,00	
Contributions et subsides Institutions	732310	Contribution GS Parl Comm Française	7.500,00	7.500,00	100%	7.500,00	
	732320	Contribution GS Parl Wallon	7.500,00	7.500,00	100%	7.500,00	
	732330	Contribution GS Parl Bruxellois	7.500,00	7.500,00	100%	7.500,00	
	732340	Contribution GS Chambre des Représentants	15.000,00	15.000,00	100%	15.000,00	
	732400	Contribution FONSOC & IEV	20.000,00	20.000,00	100%	20.000,00	
		Sous total	57.500,00	57.500,00	100%	57.500,00	
Subventions à l'emploi	745000	Subsides ACTIRIS	455.000,00	472.598,63	104%	452.367,76	
	745001	Subside Maribel	22.000,00	26.925,00	122%	22.000,00	
	745002	Subvention formation du personnel	0,00	0,00		0,00	
		Sous total	477.000,00	499.523,63	105%	474.367,76	
Produits Financiers	750000	Produits des actifs circulants	200,00	0,00	0%	200,00	
	754000	DIFFERENCES DE CHANGE EURO	0,00	0,03		0,00	
	759000	Différences sur règlement	0,00	0,00		0,00	
	760100	Reprise ammort & reduction de valeur immo corp	0,00	0,00		0,00	
		Sous total	200,00	0,03	0%	200,00	
Autres Prod. Excp	764000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	170,00		0,00	
		Sous total	0,00	170,00		0,00	
TOTAL GENERAL			1.395.880,87	1.423.550,60	102%	1.338.622,37	

RÉSULTATS

Libellé	Budget 2024	Réalisé au 31/12/2024	% Réalisé	Budget 2025 au 13/12/2024
Produits	1.395.880,87	1.423.550,60	102%	1.338.622,37
Charges	1.361.820,71	1.301.264,62	96%	1.337.961,12
Résultat	34.060,16	122.285,98		661,26

4. RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR



ASBL « SOLSOC »

Rue Coenraets, 68
1060 Bruxelles

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association « SOLSOC », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 8 mai 2024 conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association « SOLSOC » durant deux exercices.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 4.032.392,23 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 316.710,02 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'Indépendance

- Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3 :65 du Code des sociétés et des Associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

Fait à Tournai, le 6 juin 2025



SRL 2C&B
Commissaire,
Représentée par Emmanuel COLLIN

5. COMPTES INTERNES COMPLETS

SOLSOC

Rue Coenraets 68
BE-1060 BRUSSEL 6
BE

EUR

Bilan interne ASBL

Page : 1

26/05/2025

Schéma complet

		Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024	Ex. 2023 Rep 2023 --> Clô 2023 01/01/2023 - 31/12/2023	
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	221.048,66	241.734,24
Immobilisations corporelles		22/27	220.323,66	241.009,24
Installations; machines et outillage		23	38.185,62	43.339,76
Appartenant à l'association en pleine propriété		231	38.185,62	43.339,76
231000 Installations			51.843,71	51.843,71
231009 Amortissements sur installations			(13.658,09)	(8.503,95)
Mobilier et matériel roulant		24	1.953,34	4.137,78
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	1.953,34	4.137,78
241000 Mobilier et Matériel Roulant			2.565,20	2.565,20
241009 Amortissement sur Mobilier et Mat Roul			(2.565,20)	(2.565,20)
241100 Matériel Informatique			35.563,11	34.655,61
241109 Amortissement sur materiel informatique			(33.609,77)	(30.517,83)
Location-financement et droits similaires		25	180.184,70	193.531,70
250000 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			487.876,94	487.876,94
250009 Ammortissement sur Terrain et Constructi			(307.692,24)	(294.345,24)
Immobilisations financières		28	725,00	725,00
Entités liées		280/1	725,00	725,00
Participations dans des sociétés liées		280	725,00	725,00
280000 PART. DS ENTREPRISES LIEES/ VALEUR D'ACQ			6.125,00	6.125,00
280900 REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES			(5.400,00)	(5.400,00)
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	3.811.343,57	3.907.260,38
Créances à un an au plus		40/41	1.468.943,84	1.431.474,01
Créances commerciales		40	975.250,23	404.976,09
400000 Subsidés à recevoir			975.250,23	404.976,09
Autres créances		41	493.693,61	1.026.497,92
414900 Co-financement à obtenir			12.627,41	12.974,27
416010 TFT Bolivie			70.106,81	68.571,68
416020 TFT BUrkina Faso			57.913,08	170.888,07
416030 TFT Burundi			28.471,19	80.517,01
416040 TFT Colombie			104.699,15	103.531,82

		Ex. 2024	Ex. 2023
		Rep 2024 --> Clô 2024	Rep 2023 --> Clô 2023
		01/01/2024 - 31/12/2024	01/01/2023 - 31/12/2023
416050	TFT RDC	22.545,94	43.576,76
416070	TFT Maroc	53.536,60	179.816,66
416080	TFT Palestine	20.084,18	61.977,41
416090	TFT Sénégal	105.052,85	281.138,60
416950	Provision ONSS	18.656,40	23.505,64
Valeurs disponibles	54/58	2.274.361,25	2.388.989,51
550000	Nagel Général Structure	79.132,09	129.769,40
550100	Nagel Fond de roulement	1.754.473,86	1.739.450,80
550200	Nagel Animation	16.318,73	11.786,54
550300	CCP-Banque de la Poste	11.678,46	16.432,44
551047	Nagel 879-1507041-20 VN-VS	6.112,15	4.100,15
551072	PGM-Volet Sud	369.460,21	486.246,81
551078	Projets ENABEL	33.930,69	
570000	Caisse Structure	3.209,03	1.017,35
570010	Caisse-Projets	46,03	46,02
580500	Transfert Fond de roul		140,00
Comptes de régularisation	490/1	68.038,48	86.796,86
490000	Charges à reporter	1.762,01	13.796,99
491000	Produits acquis	66.276,47	72.999,87
Montant total de l'actif		4.032.392,23	4.148.994,62

		Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024	Ex. 2023 Rep 2023 --> Clô 2023 01/01/2023 - 31/12/2023
FONDS SOCIAL			
	10/15	1.642.473,48	1.336.168,45
Fonds associatifs	10	36.125,66	36.125,66
Patrimoine de départ	100	36.125,66	36.125,66
100000 Patrimoine		36.125,66	36.125,66
Fonds affectés	13	1.606.347,82	1.300.042,79
133100 Fonds de préfinancement		697.366,37	648.451,98
133200 Fonds de structure		254.549,61	217.863,82
133300 Fonds affectés aux projets & programme		654.431,84	433.726,99
DETTES			
	17/49	2.389.918,75	2.812.826,17
Dettes à plus d'un an	17	166.837,70	180.184,70
Dettes financières	170/4	166.837,70	180.184,70
Dettes de location-financement et assimilées	172	166.837,70	180.184,70
172000 DETTES DE LOCATION-FINANCEMENT		166.837,70	180.184,70
Dettes à un an au plus	42/48	2.223.081,05	2.632.641,47
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	13.347,00	13.347,00
422000 DETTES LOCAT. FINANCEMENT ET ASSIMIL.		13.347,00	13.347,00
Dettes commerciales	44	77.055,17	520.845,93
Fournisseurs	440/4	77.055,17	520.845,93
440000 FOURNISSEURS		77.055,14	19.588,93
444900 Subsidés à rembourser DGD		0,03	499.078,34
444930 Subside à rembourser autres			2.178,66
Acomptes reçus sur commandes	46	1.920.384,43	1.922.460,80
460000 Partie non engagée subsidés DGD		1.124.132,19	1.779.514,67
460300 Partie non eng. subs. Autorités Régional		121.297,24	142.946,13
460500 Partie non eng. subs. Autres bailleurs		674.955,00	
Dettes fiscales; salariales et sociales	45	192.748,31	147.080,69
Impôts	450/3	17.365,75	

Bilan interne ASBL

		Ex. 2024	Ex. 2023
		Rep 2024 --> Clô 2024	Rep 2023 --> Clô 2023
		01/01/2024 - 31/12/2024	01/01/2023 - 31/12/2023
453000	Précompte professionnel (Siège social)	17.365,75	
	Rémunérations et charges sociales	175.382,56	147.080,69
454000	ONSS	16.739,68	
455017	Rem à paye Sebbah K	83,36	
455027	Rém à payer Nsabimana C	104,23	
455029	Rem à payer Noël A	104,20	
455048	Rémunération à payer à CAROVIS Michel	0,10	
456000	Pécule de vacances	158.350,99	147.080,69
	Dettes diverses	19.546,14	28.907,05
	Obligations; coupons échus et cautionnements reçus en...	5.112,15	4.100,15
481000	Dons non encore transférés VN VS	5.112,15	4.100,15
	Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou asso...	14.433,99	24.806,90
489100	Cofinancement non encore libéré	10.127,41	12.974,27
489110	Opération 11.11.11 à reverser CNCD	4.306,58	11.832,63
Montant total du passif		4.032.392,23	4.148.994,62

		Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024	Ex. 2023 Rep 2023 --> Clô 2023 01/01/2023 - 31/12/2023
COMPTE DE RESULTATS			
Ventes et prestations	70/74	7.863.986,49	6.219.576,29
Chiffre d'affaires	70	97.001,39	66.333,30
704000 Activités diverses récolte de fonds		93.876,39	68.528,01
704009 Affectation activités aux projets-cofinc			(5.319,71)
704100 Insertion publicitaire		3.125,00	3.125,00
Cotisations; dons; legs et subsides	73	5.893.898,60	4.331.222,61
731000 Dons -Donateurs SolSoc (CCP-ANIM-AUTRES)		48.734,81	19.458,83
731009 Prélèvement sur Dons SolSoc		(17.503,06)	(2.895,00)
731010 Dons Projets Spécifiques (VNVS-AUTRES)		26.136,15	27.224,15
731019 Dons non-engagés Projets Spécifiques			(4.100,15)
731020 Dons Structurels		3.600,00	3.600,00
731030 Dons Institutions Diverses		14.400,00	14.400,00
732100 Contribution UNMS		100.000,00	100.000,00
732110 Contribution Fédérat Solidaris Mutualité		42.500,00	43.674,37
732120 Contribution CHWAPI		25.000,00	25.000,00
732140 Contribution Solidaris Liège		31.848,00	34.713,07
732200 Contribution P & V		70.000,00	70.000,00
732310 Contribution GS Parl Comm Française		7.500,00	7.500,00
732320 Contribution GS Parl Wallon		7.500,00	7.500,00
732330 Contribution GS Parl Bruxellois		7.500,00	7.500,00
732340 Contribution GS Chambre de Représentants		15.000,00	15.000,00
732400 Contribution FONSOC & IEVE		20.000,00	20.000,00
732410 Contribution Fonds Social de la Chimie		90.000,00	90.000,00
732420 Contribu Fond Social de Industrie Alime		162.496,51	162.496,51
732430 Contribution Centrale Générale Namur		14.000,00	14.000,00
736100 Subsides DGD Programme		5.837.948,61	5.273.645,03
736600 Subsides Autorité Régionale (WBI,RW,BXL)		408.218,24	330.080,35
736700 Subsides Autres Bailleurs		899.403,77	
736900 Subsides Non engagés DGD Programme		(1.124.132,19)	(1.784.628,42)
736960 Subsides Non engagés Autorité Régionale		(121.297,24)	(142.946,13)
736970 Suside Non engagés Autres Bailleurs		(674.955,00)	
Autres produits d'exploitation	74	1.873.086,50	1.822.020,38
740200 Récupération autres frais		58.278,87	55.277,49
743000 Frais de Structure PGM		352.847,07	346.452,67
743100 Frais Adm. sur les Projets HPGM		18.437,26	11.102,43
743300 Précompte Professionnel non redevable		2.543,52	2.409,78
743500 Cofinancement Programme			91.637,78
743510 Cofinancement Hors Programme		25.273,88	17.633,60
743519 Cofinancement non engagé		(10.127,41)	(12.974,27)
744000 Subventions Salaires Exécution PGM		338.383,40	297.071,48
744010 Affectation Salaires Gestion PGM		587.926,28	525.785,29
745000 Subsides ACTIRIS		472.598,63	465.705,63
745001 Subs Volens (Maribel)		26.925,00	21.918,50
Coût des ventes et des prestations	60/64	(7.530.394,55)	(6.199.433,54)

		Ex. 2024 Rep 2024 --> Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024	Ex. 2023 Rep 2023 --> Clô 2023 01/01/2023 - 31/12/2023
Approvisionnements et marchandises	60	(365,05)	(25.487,23)
Achats	600/8	(365,05)	(25.487,23)
604000 Achats pour compte de tiers		(365,05)	(25.487,23)
Services et biens divers	61	(365.116,71)	(295.343,79)
610111 Electricité		(3.318,83)	(4.123,68)
610112 GAZ		(2.243,20)	
610113 Eau		(444,33)	(661,26)
610114 Entretien bureau et produits d'entretien		(11.317,53)	(14.164,95)
610115 Précompte immobilier		(4.557,72)	(4.380,14)
610116 Alarme & Sécurité		(9.196,55)	(9.623,21)
611000 Fournitures de bureau		(2.084,65)	(1.040,17)
611100 Achat de divers matériels		(488,65)	(6.109,07)
611150 Réparation et achat petit mat de bureau		(1.192,13)	
611300 Photocopies		(8.608,54)	(8.333,85)
611400 Poste		(168,30)	(26,29)
611500 Télécommunications		(4.495,33)	(5.294,39)
611510 Internet et maintenance site web		(3.420,58)	(2.330,20)
611600 Fournitures informatiques		(4.920,55)	(30,09)
612000 Assurance RC exploitation		(317,81)	(279,47)
612100 Assurance locaux-incendie		(682,82)	(214,48)
612300 Assurance auto		(1.311,86)	(1.311,86)
612500 Assurance accidents de travail		(9.261,23)	(9.158,27)
612510 Assurances diverses		(496,58)	(597,10)
612511 Service Médical			(58,34)
613000 Maintenance informatique		(20.564,96)	(12.116,52)
613100 Abonnement Isabel		(1.820,34)	(2.005,84)
613110 Maintenance Winbooks		(5.654,35)	(5.569,63)
613200 Révisorat-Audits		(12.705,00)	(12.947,00)
613300 Honoraires-Autres		(29,14)	(690,94)
613410 Gestion chèques repas		(1.936,45)	(1.739,00)
613420 Gestion Secrétariat Social		(11.004,91)	(10.368,63)
613500 Collaborateurs extérieurs /CODAC/EVALUAT		(64.392,12)	(17.335,58)
614000 Cotisations		(6.891,27)	(6.623,51)
614010 Publications/Envois postaux/mailling		(7.988,30)	(7.555,73)
615000 Frais de mission /Avions		(30.391,64)	(27.353,45)
615010 Frais de mission /Hôtels & repas		(15.054,32)	(23.314,54)
615020 Frais de mission /Per Diem		(10.343,54)	(14.460,00)
615030 Frais de mission /Divers		(10.309,90)	(4.480,22)
615040 Frais de mission/Déplacement		(4.279,69)	(4.389,53)
615050 Frais de mission STRUCTURE (Horval,...)		(7.435,49)	(15.089,90)
615100 Représentations		(389,00)	(31,88)
615110 Cadeaux et autres festivités		(308,78)	(1.275,85)
615120 Cantine		(181,50)	(808,51)
615200 Frais de déplacement		(4.252,28)	(9.196,95)
616000 Documentation et Media		(1.796,94)	(2.181,80)

		Ex. 2024	Ex. 2023
		Rep 2024 --> Clô 2024	Rep 2023 --> Clô 2023
		01/01/2024 - 31/12/2024	01/01/2023 - 31/12/2023
616001	Abonnements divers	(2.211,38)	(1.841,03)
616003	Traductions et interprétation	(8.731,98)	(4.948,96)
616100	Impressions	(8.201,65)	(6.132,87)
616400	Communication et Visibilité	(5.121,72)	(774,71)
616510	Outil pédagogique	(6.050,00)	
616700	Formation	(98,00)	(457,61)
616800	Séminaires et Rencontres	(574,31)	(7.447,46)
616810	Frais de réunions	(6.653,78)	(1.645,70)
616900	Manifestation & organisation événements	(41.216,78)	(24.823,62)
	Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)	62	
		(1.134.782,18)	(1.147.770,17)
620200	Rémunérations Brutes employés	(1.010.283,19)	(962.741,91)
620210	Frais déplacements /HDP	(6.218,07)	(4.887,38)
620211	Frais de déplacements /SNCB/STIB	(5.081,42)	(7.546,71)
621200	Charges patronales	(81.552,41)	(75.628,38)
623000	Chèques repas	(20.376,79)	(18.613,40)
623010	Dotations prov pécule de vacances	(158.350,99)	(147.080,69)
623011	Reprise provision pécule de vacances	147.080,69	68.728,30
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	
		(21.593,08)	(24.553,56)
630200	Dot.amort. immo. corporelles	(21.593,08)	(24.553,56)
	Autres charges d'exploitation	640/8	
		(6.008.537,53)	(4.706.278,79)
643011	Transferts Invest-Achat de vehicules	(60.890,96)	(163.274,77)
643012	Transferts Invest-Mobilier, ICT	(123.103,30)	(189.126,13)
643013	Transferts Invest-Autres	(722.058,83)	(286.658,20)
643021	Transferts Fonct -Déplacements	(311.772,08)	(196.864,08)
643022	Transferts Fonct -Bureau local		229,24
643023	Transferts Fonct -Autres	(1.900.032,84)	(1.430.282,48)
643024	Fonct Echanges & Rés Internat (RSI)	(99.277,36)	(287.344,50)
643031	Transferts Personnel-Salaire Pers local	(1.313.252,18)	(1.146.571,75)
643032	Transferts Personnel -Autres frais	(30.306,18)	(17.549,80)
643100	Autres Transferts divers	(503.096,86)	(154.877,12)
644000	Coûts Personnel Exécution PGM	(338.383,40)	(297.071,48)
644010	Coûts Personnel Gestion PGM	(587.926,28)	(525.785,29)
644100	Frais Administratifs/de Structure Projets	(18.437,26)	(11.102,43)
	Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)(-)	9901	
		333.591,94	20.142,75
	Produits financiers	75	
		0,03	4,87
	Autres produits financiers	752/9	
		0,03	4,87
	754000 DIFFERENCES DE CHANGE EURO		4,87
	Charges financières	65	
		(6.351,32)	(7.365,48)
	Charges des dettes	650	
		(6.350,88)	(7.360,42)
	650000 Frais bancaires/Frais financiers	(6.350,88)	(7.360,42)
	Autres charges financières	652/9	
		(0,44)	(5,06)
	654000 DIFFERENCES DE CHANGE EURO	(0,44)	(5,06)
	Résultat positif (négatif) courant (+)(-)	9902	
		327.240,65	12.782,14
	Produits exceptionnels	76	
		170,00	

Bilan interne ASBL

Schéma complet

		Ex. 2024	Ex. 2023
		Rep 2024 --> Clô 2024	Rep 2023 --> Clô 2023
		01/01/2024 - 31/12/2024	01/01/2023 - 31/12/2023
Autres produits exceptionnels	764/9	170,00	
764000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		170,00	
Charges exceptionnelles	66	(10.700,63)	
Autres charges exceptionnelles	664/8	(10.700,63)	
668000 Charges exceptionnelles diverses		(10.700,63)	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	316.710,02	12.782,14
Résultat positif (négatif) de l'exercice	9904	316.710,02	12.782,14
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
Résultat positif (négatif) à affecter	9906	316.710,02	12.782,14
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	9905	316.710,02	12.782,14
Affectations aux fonds affectés	692	(316.710,02)	(12.782,14)
692000 Transfert aux fonds affectés		(316.710,02)	(12.782,14)
Résultat positif (négatif) à reporter	(14)		

6. RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Nous optons pour le principe comptable selon lequel les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés. Le taux applicable étant en principe 100%, par exception, en 1999 une restructuration importante a donné lieu à une activation des frais au bilan et ils ont fait l'objet d'amortissements linéaires conformément à l'AR-S art 58, al 2 (modifié par l'AR-A art 7, 3°).

INVESTISSEMENTS

Les acquisitions et les apports d'immobilisations incorporelles et corporelles sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou d'apport, en ce compris les frais accessoires et la TVA non déductible.

Les acquisitions dont le prix d'acquisition est inférieur à 500 euros sont portées directement en compte de résultat.

Les taux d'amortissement sont calculés sur base de la durée d'utilisation économique escomptée et sont appliqués de façon linéaire.

Les amortissements sont pratiqués selon les règles comptables. Les acquisitions d'immobilisations sont amorties à partir de leur affectation à l'exploitation le 1er jour du mois suivant la date d'acquisition.

À la fin de sa durée de vie estimée, tout investissement qui présente une plus-value certaine et durable par rapport à la valeur comptable nette peut être réévalué. La plus-value enregistrée est amortie sur la durée d'utilisation résiduelle de l'actif concerné.

Taux d'amortissements appliqués

Restructuration : 10 %

Installations : 20 %

Matériel de bureau : 20 %

Mobilier de bureau : 25 %

Matériels informatiques : 33 %

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration, les provisions nécessaires sont constituées chaque année dans le but de parer à d'éventuels risques dus à des subsides refusés par l'organisme subsidiant. Ces provisions sont appréciées au cas par cas des projets cofinancés et ne peuvent pas dépasser 2% du subside total reçu. Les comptes 63... et 16... sont mouvementés pour enregistrer les dotations aux provisions.

En fin de projet deux opérations sont effectuées : soit il y a un solde de subside non justifié et on doit le rembourser, soit la provision est reprise si tout a été justifié.

LES FONDS AFFECTÉS (LES RÉSERVES)

Fonds affectés au préfinancement des projets et programme (Fonds de roulement)

En 1999, suite à l'octroi d'une subvention de P&V d'un montant de 123.946,76 euros, qui a été affecté à un fonds de roulement pour les projets, un fonds de préfinancement a été créé. Ce fonds de préfinancement est indispensable compte tenu des délais de paiement des subsides de notre bailleur Solsoc – Rapport d'activités 2024

principal (Direction Générale de Développement – DGD) et de l'obligation de préfinancer une partie des projets hors programme. Ce fonds permet également de réduire notre dépendance financière chronique vis-à-vis de la DGD. Il sera alimenté par une affectation de 40% du résultat annuel positif et ce jusqu'à 350.000 euros (montant au 31/12/2008 et susceptible d'être indexé au besoin) nécessaires pour avoir cet équilibre.

Fonds affectés pour investissement (structure)

Pour parier à d'éventuelles rénovations ou déménagement, un fond a été créé. Il sera alimenté par un pourcentage de 30% du résultat de chaque exercice comptable pour autant que celui-ci soit positif.

Fonds affectés aux projets et programme (cofinancement)

L'ONG doit apporter en fonds propres entre 10 et 20% du budget total des programmes et projets cofinancés par les pouvoirs publics. Le fonds doit permettre de garder l'équilibre entre les dons et les contributions reçus et les prélèvements faits pour financer les apports privés. Pour cela un fonds des projets cofinancés est constitué chaque année sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration pour constituer des apports propres de l'ONG. Il est alimenté par différents dons et par d'autres fonds propres (legs, dons structurels, le reliquat des contributions et subsides obtenus pour constituer les fonds propres, ...) ainsi qu'une affectation de 30% du résultat structurel annuel positif.

LES CRÉANCES

Les subsides à recevoir

Les subsides sont inscrits en valeur nominale. Les comptes 40 et 70 sont mouvementés uniquement sur base de lettres d'agrément certifiant l'accord de la mise à disposition des fonds.

Les produits d'activités diverses

Il s'agit des opérations ponctuelles et occasionnelles durant l'année comme par exemple la vente des cartes de vœux ou prestation de service d'un membre de l'équipe de l'ONG. Les comptes 400000 et 70.... sont alors mouvementés par les notes de débit (ou notes de créances) établis lors de la vente de cartes de vœux ou d'autres activités ou opérations faites durant l'exercice comptable.

Le cofinancement à obtenir

Les comptes 419000 et 70... sont mouvementés par l'apport propre (Solsoc) de chaque projet cofinancé hors programme et permettent d'acter le subside total du projet. Les montants sont inscrits en valeur nominale.

Les réductions de valeur clients

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de valeur si à la clôture de l'exercice leur recouvrement présente un risque. Les réductions de valeur sont appliquées sur base d'une appréciation prudente et avec l'accord du conseil d'administration, si au-delà de deux ans, la réalisation des créances s'avère inférieure à la valeur comptable et s'il existe une incertitude quant au remboursement à l'échéance. Le taux appliqué est 100% du solde restant dû.

LES SUBSIDES ET DONNS (Fin d'exercice)

Les Subsides

Les subsides et contributions sont actés en produits (classes 7) dans leur totalité. Les dépenses sont actées dans des comptes de classe 6. En fin d'année, deux cas de figure se présentent :

Le projet est clôturé : si les subsides ne sont pas dépensés complètement, la partie non-engagée est reprise via un compte 709 vers un compte 449.

Le projet n'est pas terminé : les subsides non encore engagés sont repris via un compte 709 vers un compte 460.

L'année suivante, on reprend les montants des subsides non engagés vers des comptes 7 de recettes.

Ces opérations sont réalisées chaque année jusqu'à la fin du projet.

Cette méthode de comptabilisation permet de connaître le volume exact des projets gérés chaque année et de respecter le principe de l'annualité des charges.

Exception : Les Subsides à l'emploi (Actiris)

Les subsides à l'emploi sont actés mensuellement directement à leur réception et à tout état de cause sont rattachés à l'exercice comptable. C'est pourquoi les subsides de décembre qu'on reçoit en principe en janvier de l'année suivante sont rattachés à l'exercice par une inscription en produits acquis.

Les Dons

Les dons reçus durant l'année constituent principalement les apports propres de Solsoc pour les projets cofinancés. Ils sont directement actés en produits et leur utilisation en classe 6 pour les projets spécifiques ou s'il reste un solde, il est transféré au bilan en fonds des projets pour constituer les apports propres.

Annexe 9 : Liste des acronymes

ABP	Association Belgo-Palestinienne
ACODEV	Fédération francophone et germanophone des ONG de coopération au développement
ACNG	Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale
ACTIRIS	Office régional bruxellois de l'emploi
AJR	Action Jeunes Régionale des Associations des Quartiers
AFAQ	Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca
APL	Acteurs Progressistes Laïques
ATI	Association de Travail Interdisciplinaire
ATY	Association Tind Yalgré
AYNI	Association pour la coopération au développement durable
BIS/MSI	ONG syndicale belge liée à l'ACLVB/CGSLB
CENADEP	Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (RDC)
CEPAG	Centre d'Éducation populaire André Genot
CNAC-B	Confédération Nationale des Associations des Caféculteurs du Burundi
CNCD	Centre National de Coopération au Développement
CONAPAC	Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo
CODAC	Comité d'Accompagnement du Programme Solsoc
CRAFOP	Comité de Réveil et d'Accompagnement des Forces Paysannes
CSC	Cadre Stratégique Commun
CTFGB	Centrale des Travailleurs et Travailleuses de l'Alimentation et du Tourisme de Bolivie
DGD	Direction Générale de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire
DIOBASS	Plateforme de recherche-action et renforcement des dynamiques locales
ENABEL	Agence belge de développement
ESS	Économie Sociale et Solidaire
FEBUTRA	Fédération Burundaise des Travailleurs de l'alimentation
FGTB/ABVV	Fédération Générale du Travail de Belgique / Algemeen Belgisch Vakverbond
FONSOC	Fonds socialiste
FOS	Fonds voor Ontwikkelingssamenwerking - Socialistische Solidariteit
FRB	Fondation Roi Baudouin
FUNDAA.SUR	Fondation Développement pour le Sud
GPC	Groupe de Pilotage du Programme Commun
GT	Groupe de Travail
IFAAP	Institut de Formation et d'Accompagnement des Associations de Proximité
IEV	Institut Emile Vandervelde
IPC	Institut Populaire de Formation
LHAC	Laïcité et Humanisme en Action au Congo
MA'AN	MA'AN Development Center (Palestine)

MASMUT	Plateforme mutualiste du CSC Travail Décent
MEAL	Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning
MLK	Mouvement Laïque Kinshasa
MSAE	Mutuelle de Santé des Agents de l'État
OYOFAL PAJ	Réseau de mutuelles de santé au Sénégal
PAC	Popular Art Center
PADOR	Potential Applicant Data Online Registration (base de données EuropeAid)
PAMUSAB	Plateforme des Acteurs des Mutuelles de Santé au Burundi
PASCO	Programme d'Action en Santé Communautaire
PASOS	Fondation Participation et Durabilité
PGFTU	Fédération des syndicats de Palestine
PGM	Programme
PRODDDES	Réseau pour la Promotion de la Démocratie et des Droits Économiques et Sociaux
REMTE	Réseau bolivien de femmes transformatrices de l'économie
ROPAFKI	Réseau des Organisations de Producteurs Agricoles de Kinshasa
SINALTRAINAL	Syndicat national des travailleurs de l'industrie alimentaire
SINTRACATORCE	Syndicat des travailleurs du sucre en Colombie
SOLIDAR	Réseau européen d'ONG sociales et syndicales
UCRB	Union des Chauffeurs Routiers du Burkina Faso
UPH	Université Populaire Haguruka
WSM	We Social Movement (ONG belge chrétienne)
WBI	Wallonie-Bruxelles International